LES PREMIÈRES LETTRES

DE

BALZAC

II

Il a été tiré de cet ouvrage cent exemplaires sur papier Van Gelder.

Tous ces exemplaires sont numérotés et parafés par le Secrétaire général de la Société.

SOCIÉTÉ DES TEXTES FRANÇAIS MODERNES

LES PREMIÈRES LETTRES DE GUEZ DE BALZAC

1618-1627

ÉDITION CRITIQUE
PRÉCÉDÉE D'UNE INTRODUCTION

PAR

H. BIBAS et K.-T. BUTLER

TOME II



PARIS
LIBRAIRIE E. DROZ
25, RUE DE TOURNON, 25

1934

AVANT-PROPOS

Brunet avait déjà signalé la présence, dans l'in-4° de 1627[1], de nombreuses lettres non encore parues. Ce sont ces additions, lettres et pièces liminaires de 1627 et de 1628, qui constituent le principal de ce tome II.

Désormais divisé en livres, à l'instar des ouvrages du même genre dans l'antiquité et dans l'Italie humaniste, le recueil F se grossissait de 29 lettres, presque toutes renfermées dans le IVe et dernier livre. Une seule se faufilait parmi les anciennes, VIIe du livre I, à Richelieu (elle avait été l'objet d'un tirage à part); et deux seulement des anciennes se mêlaient aux nouvelles : celle contre Garasse, à Hydaspe, jadis XIVe, et celle à Mlle de Gournay, sans numéro d'ordre en 1626 (IV, XXV, et IV, XIII).

Revue avec beaucoup de soin, donnant même souvent dans les livres I-III, ainsi qu'on a pu le voir, un texte plus châtié et plus beau que le premier, cette édition devrait être la préférée de ceux qui goûtent surtout, chez Balzac, la recherche curieuse du plaisir de l'oreille. Chose singulière, pourtant, le livre IV ne présente point toujours ce caractère de polissure finale des trois autres. Tandis que plusieurs lettres de 1624-26, qui d'abord se terminaient de façon assez brusque, s'arrondissent maintenant

1. Depuis la publication de notre t. I, nous avons relevé, sur un catalogue d'avant-guerre (Lucien Dorbon, *Répertoire des Livres d'occasion*, Paris, 1914), la mention suivante : *Les Œuvres de M. de Balzac*, 6e édition, Paris, chez Toussaint du Bray, 2 gros volumes in-8. Il y a donc eu une 6e édition in-8, probablement parue avant l'in-4, et voilà expliqué le remerciement qu'adresse, le 27 novembre 1627, Rubens à Pierre Dupuy, pour : « gli duoi tomi delle lettere di Mons. Balzac. » (*Corr. de Rubens*, éd. d'Anvers, t. I, 1904, p. 353.)

d'une formule d'adieu, se cadencent d'un paragraphe entier, — lesquels semblent bien restitués plutôt qu'ajoutés, — celles qui les suivent vont parfois jusqu'à s'interrompre au beau milieu d'une phrase. L'effet est au moins bizarre, les éditions se succèdent, cependant, sans y rien changer.

Parmi les destinataires, les hommes de lettres prennent une importance croissante.

Silhon, qui assumait la responsabilité de l'édition, la fit précéder d'une dédicace à Richelieu, supprimant d'ailleurs toutes les poésies liminaires et l'*Advis* de Du Bray, ainsi que les noms des destinataires [1]. En 1628 (G), un avertissement dirigé contre Goulu et une lettre à Léon Bouthillier vinrent compléter la liste des augmentations. Il n'y en eut plus passé cette date [2], et quand Balzac, après le *Prince*, revint au genre épistolaire, ce fut pour publier de nouveaux recueils ne contenant rien qui eût été déjà vu. (*Lettres*, *Seconde Partie*; *Suite de la Seconde Partie*; etc.)

Aux missives supplémentaires fournies par F et G, nous en joignons six autres, de manière à rassembler sous les yeux du lecteur toutes celles incontestablement écrites par Balzac au cours de cette période de 1617-1627. Trois, celles à Coëffeteau, d'Avaux et La Nauve, s'étaient égarées dans des recueils subséquents; deux, restées inédites, ne furent publiées qu'en 1867 par Tamizey de Larroque; la dernière, à Racan, ne nous est parvedue que par les mauvais offices de Goulu, et la transcription de Gms. Elle a déjà été réimprimée par M. Arnould dans son édition des *Œuvres complètes de Racan* (t. 1, 1930).

Trois autres lettres attribuées à Balzac et rédigées avant 1628, ne figureront pas dans cette édition. Ce sont :

Deux lettres publiées en 1910 par E. Griselle : l'une de 1616, à un favori du prince de Condé; l'autre adressée en 1618, au nom du duc d'Epernon, à Claude Bernard, Feuillant (*Docu-*

1. Nous donnons donc ces noms entre crochets. — Ils ne figurent pas davantage dans G; c'est dans H qu'on trouve la première Table complète à cet égard. Fms et Gms, réparant cette omission, fournissent souvent en plus des indications précieuses. Voir t. I, pp. VI, XXII-XXIII, XXXII.

2. Sauf une lettre latine de Nic. Bourbon à Balzac, parue en 1630 (H) et disparue en 1633 (J). Nous ne la donnons pas.

ments d'Histoire, t. I, pp. 32-42, 161-172, 321-322). Nous n'avons pu nous convaincre de leur authenticité, que la place nous manque pour discuter ici.

Une lettre s. l. n. d., intitulée *Le Petit Tartufe*, citée par M. d'Almeyras dans son *Tartufe* (Malfère, 1928), et que nous n'avons retrouvée que dans Richelet (*Les plus belles lettres françoises*, Paris, 1798, t. II, p. 4). Elle y est donnée en effet comme tirée des « Lettres premières », mais a été, manifestement, traitée comme ses voisines, c'est-à-dire qu'elle offre tout au plus une lointaine ressemblance avec un original perdu. Si cet original a existé, — et nous croyons qu'il a véritablement existé, — et a paru dans les Premières Lettres, ce ne peut être que dans une des éditions demeurées introuvables. M. d'Almeyras, qui n'a pas pris son texte dans Richelet, n'a pu malheureusement en retrouver la provenance.

Avec une Table des noms cités, nous donnons, à la fin du volume, un Tableau chronologique de toutes les Lettres de Balzac contenues dans les tomes I et II. Ainsi le lecteur « à la recherche du temps perdu », celui qui veut suivre au fil de la vie de l'écrivain les événements et les commentaires, pourra, nous l'espérons, y arriver sans trop de peine.

CORRECTIONS AU TOME I

Page xx, ligne 7. — C'est par erreur que nous avons dit que la lettre IV avait été augmentée de quelques lignes dans l'édition B.

Page XXII, ligne 20. — *Lire :* Les lettres du quatrième Livre, à l'exception de la XIIIe et de la XXVe, ...

Page XXXI, ligne 28. — *Lire :* le volume G ...

Page XXXII, lignes 4-5. — *Lire :* du tirage à part de Gobelin (Paris).

Même page, lignes 27-28. — « Il a donc probablement annoté son exemplaire entre 1630 et 1633. » Cette phrase doit être reportée page XXXIII, à la suite du troisième paragraphe. Fms doit être de 1628-1630, d'après ce qui précède.

Page XXXVIII, lignes 3-4. — *Lire :* ou une copie d'autographe, ...

Page 83, note 1. — Nous avons retrouvé le tirage à part : *Lettre de M. d'Espernon, envoyée au Roy depuis la paix*, 7 juin 1619, s. l., in-8o, suivie d'une *Declaration du Roy en faveur de M. d'Espernon* (Bibl. Nat., Lb 36 1252).

Page 90, note 2. — Au lieu de Mathias-Rodolphe, *lire :* Mathias-Rodolphe, son prédécesseur, ...

Page 114, note 2. — *Lire :* Henri de Candale et Louis de La Valette, archevêque de Toulouse.

Page 121, variante 1-2. — Indication de provenance omise. Cette leçon apparaît dès l'édition C.

LES PREMIÈRES LETTRES DE BALZAC

II

Les Œuvres de M. de Balzac, Première Partie, 1627,

Lettres écrites de 1618 à 1627.

LES ŒVVRES

DE

MONSIEVR
DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

Sixiesme Édition
revue, corrigée,
et augmentée de la moitié.

A PARIS
De l'Imprimerie de Rob. Estienne.
Chez TOVSSAINCT DV BRAY, rüe Sainct-Jacques,
aux Espics-Meurs.
M.DC.XXVII.

Avec Privilege du Roy.

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU

Monseigneur,

Je vous presente les Lettres de Monsieur de Balzac, qu'on peut appeller nouvelles apres cinq Editions, & bien qu'elles soient despuis un long temps en possession de la faveur publique, je puis dire que c'est icy la premiere fois qu'elles ont esté avoüées de leur Autheur. Le grand jugement que vous avez faict de luy, & l'ardeur avec laquelle toute la France a suivy vostre approbation, meritoient bien qu'il fit un effort pour rendre parfaictes des choses si excellentes ; & j'ay pris le soin de le porter à ce travail, afin que le monde sçeut, que si je ne suis digne de la part que j'ay en son amitié, j'ay esté pour le moins assez sage pour n'user pas mal de ma bonne fortune, & la faire servir à la gloire de mon païs. Il est vray que s'il eut esté maistre de son corps, & si ses maladies luy eussent laissé la liberté de l'esprit, il n'eut pas permis à un autre de parler en cette occasion, & ses mains qui ne font rien de perissable, auroient consacré leurs propres ouvrages, & les merveilles qu'elles ont produites. Mais puis que les maux n'ont point de terme préfix pour leur durée, & que tous les bons intervalles qui luy arriveront desormais doivent estre donnez à son Prince, j'ay jugé qu'il n'estoit pas à propos d'attendre pour cét effect sa santé, & qu'il

ne faloit plus differer de purger ces belles Lettres des taches que les mauvaises impressions leur avoient laissées[1]. *Elles paroistront donc maintenant avecque la pureté en laquelle elles ont esté conceuës, & avec tous les ornemens de leur naissance ; & outre cela j'y en ay ajousté quantité qui n'avoient point esté veuës, pour estre au public un sujectde plus grande satisfaction, & la recompense de l'honeur avec lequel il a recueilly les premieres. Or,* MONSEIGNEUR, *quand bien il m'eut esté possible de mettre à la teste de ce Livre un nom plus illustre que le vostre, & que l'inclination de Monsieur de Balzac, & la mienne propre eussent esté esloignées de ce dessein, l'ordre des choses, & les loix de la Bienseance ne souffroient pas que je jettasse les yeux ailleurs, ny que je fisse une autre eslection, que celle que je viens de faire. Je ne parle pas à present de cette esclatante grandeur à laquelle vous estes eslevé, ny de ceste vertu si rare & si necessaire, que pour la reconnoistre le plus grand Roy de la terre a creu n'avoir pas trop de puissance; Je veux seulement dire que j'ay eu raison de sousmettre une Eloquence née à l'ombre, & formée dans la solitude, à cette autre Eloquence vive & animée de la voix et de l'action, qui vous faict regner souverainement dans les Assemblées. Il est certain,* MONSEIGNEUR, *que vous y estes plus puissant par cette incomparable qualité, que par l'authorité que le Roy vous a commise : Le seul ton de vostre voix a une proprieté occulte pour charmer tous ceux qui vous escoutent ; ils ne sçauroient avoir de passion si opiniastre, qui ne soit vaincuë par les raisons que vous proposez, & apres que vous avez parlé, vous demeurez tousjours maistre de cette partie de*

1. Fms *commente* : « L'Aûtheur les y avoit donc mises puisque les Libraires n'ont fait que les y laisser. »

l'Homme qui n'est point sujette à l'ordre du monde, & ne releve ny des Puissances legitimes, ny de la domination des Tyrans. C'est une verité, Monseigneur, qui est aussi connuë que vostre nom, & que vous confirmastes si solennellement à l'assemblée des derniers Notables, que dans la diversité des humeurs & des jugemens dont elle estoit composée, il n'y eut peut-estre que ce seul point de bien resolu, que vous estes le plus éloquent homme qui vive. Cela estant, je ne puis douter que la lecture du Livre que je vous offre, ne vous soit extremement agreable, & que vous ne soyez bien aise d'y venir quelquefois deslasser vostre esprit apres l'agitation, & suspendre ces grandes pensées, qui ont pour leur fin le bien de toute l'Europe. C'est un Livre, Monseigneur, où vous ne treuverez rien de commun que le titre ; où en entretenant un particulier, M. de Balzac fait des leçons à tout le monde ; & où parmy la beauté des complimens, & les gentillesses de la raillerie, il traite souvent des matieres les plus relevées, & des secrets les plus importans de la Philosophie. Je n'entens pas de cette Philosophie querelleuse, qui mesprise les veritez necessaires pour chercher les inutiles ; qui ne sçauroit excercer l'entendement sans irriter les passions, ny parler de la Moderation sans se troubler, & mettre l'ame en desordre : Mais bien de celle-là par l'estude de laquelle Pericles s'est rendu autresfois le maistre d'Athenes, & Epaminondas le premier homme de la Grece ; qui tempere les mœurs des particuliers, qui reigle le devoir des Princes, & apporte necessairement la felicité à tous les Estats où elle commande. C'est encor ce Livre qui fera voir à vos ennemys, que vostre vie a esté tousjours esgallement admirable, quoy que non pas tousjours esgallement glorieuse ;

5. Fms : à l'assemblée dernière des notables,

que vous avez conservé l'opinion de vostre vertu au temps mesme de vostre mauvaise fortune, & qu'au plus fort de la tempeste, & en la plus extreme violence de vos affaires, la bonté de vos actions n'a jamais esté reduite au seul tesmoignage de vostre conscience. C'est enfin ce Livre, Monseigneur, où je m'imagine que vous prendrez plaisir de lire les presages de vostre grandeur presente, & ce qui en a esté predit, non par les reigles de l'Astrologie, & l'aspect de quelque constellation, mais par un veritable discours fondé sur les maximes de la raison, & l'experience des choses passées, qui a faict présumer, que Dieu n'avoit pas mis en vous des qualitez si extraordinaires, pour demeurer tousjours enfermées dans vous mesme, & qu'il avoit trop aymé la France, pour la priver du bien que vous luy deviez procurer. Mais toutes ces veritez seront en leur jour dans l'ouvrage que le Roy par vostre bouche, Monseigneur, a commandé à Monsieur de Balzac d'entreprendre, & qu'une année de loisir achevera. Ce sera là qu'il fera confesser à tous, que pour avoir l'image d'un Prince parfaict, il falloit attendre le regne d'un si grand Monarque que le nostre ; que jamais la Providence ne s'est monstrée si visible qu'en la conduitte de ses desseins, & en l'évenement de ses entreprises ; & que le Ciel s'est tellement declaré en sa faveur, que quand son Estat seroit attaqué de tous costez, & que les moyens ordinaires luy manqueroient pour le deffendre, il a assez de vertu pour le sauver & pour faire des miracles. Or comme vous estes la plus haute intelligence de son Conseil, & vos pensées les premieres causes des bonnes resolutions qui s'y prennent ; il ne faut pas douter, Monseigneur, que vous n'ayez aussi là dedans le premier rang à la suite de ce Prince, & que vous ne participiez plus

que nul autre à l'honeur de ses triomphes. Là vous serez vengé de tous ces miserables escrits, que vous avez desja mesprisez ; Là les Esprits seront esclaircis de la justice de vos deportemens, & la Calomnie sera si puissamment combatue, que pour descrier un gouvernement si legitime que le vostre, les mauvais François, & les Estrangers ennemis de cette Courone, ne treuveront plus de pretexte dans les affaires, ny de credulité parmy les hommes. Et veritablement quand je pense d'un costé, que c'est une chose fatale à ceux qui gouvernent d'estre exposez à l'envie des grands, & aux plaintes des petits, & que les affaires publiques ont cela de mauvais, que quelque pure qu'en soit l'administration, elles laissent tousjours assez de couleur aux meschans pour la desguiser, & la faire treuver injuste : Et d'autre part, quand je considere que conduire cet Estat, c'est traicter un corps qui n'a aucune partie qui soit saine, & qu'il n'y a point de malade qui ne murmure quelquefois contre son medecin ; J'ose asseurer, Monseigneur, qu'un homme tel que M. de Balzac ne vous estoit pas inutile, & que l'éclat de vos actions, & la gloire de vostre vie ne recevront point de diminution entre ses mains. J'en dirois davantage, si je n'avois peur de le desobliger en le loüant, & si je le croyois si grand admirateur de soy-mesme, que ses ennemys nous le figurent : mais moy qui l'ay assez estudié pour le connoistre, & qui sçay ses plus secrettes inclinations, & les plus particuliers sentimens qu'il ayt dans l'ame; je suis d'une opinion bien differente de la leur. J'en demeure donc là, Monseigneur, & afin de ne vous faire point perdre davantage de temps, & que vous commenciez plustost à jouyr de l'entretien que cét excellent Livre vous prepare, je me contente de vous dire en cét endroit, que je ne m'es-

time pas si malheureux que je faisois auparavant, puis que j'ay rencontré une si belle occasion de vous declarer que je suis,

Monseigneur,

Vostre tres-humble & tres-obeïssant serviteur

Silhon.

ŒUVRES DE M. DE BALZAC

LIVRE PREMIER

LETTRE VII [1]

[A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE RICHELIEU [1]]

Monseigneur,

Si les chemins eussent esté libres [2], & si le bon ordre que vous aviez mis à la seureté publique, n'eut eu le mesme succez que les bonnes loix, qui sont d'ordinaire mal observées, je n'eusse eu garde de prendre plus de

6-8. Gms : seureté, ne fust tombé en de mauvaises mains — 8. Gms R : je n'avois

---

1. Les lettres I-VI et VIII-XVII du livre I de 1627 figurent au tome I de notre édition. Cette lettre VII du livre I de F. ne faisait pas partie des éditions A.B.C.

Tirages a part. — (1) *Lettre du sieur de Balzac à Monseigneur le Cardinal de Richelieu.* Paris, J. Rouvelin, 1626, 14 pp. in-8°. (Contrefaçon.) Nous l'indiquons par R. (2) Elle fut suivie de près par la *Lettre de M. de Balzac à Monseigneur le Cardinal de Richelieu.* Paris, T. du Bray, 1626, 26 pp. in-8°, texte identique à celui des *Œuvres* de 1627. Cette pièce est précédée de l'Avertissement suivant :

« C'estoit le desseiu de M. de Balzac de reserver cette lettre pour la joindre au Corps de ses autres ouvrages, qu'il espère de mettre bientost en lumière. Mais estant advenu depuis peu qu'un libraire ignorant a bien osé l'imprimer si pleine de fautes, & contre le sens commun & le sens particulier de celuy qui l'a escritte, que de sa beauté naturelle il en a faict un Monstre ; l'on a trouvé à propos de vous la donner icy en sa pureté, affin que par la difference de l'une & de l'autre, vous voyés qu'il ne sort rien d'un si excellent esprit qui ne soit conforme au merite de ses ouvrages, & que ce n'est pas sans raison qu'ils sont dans l'approbation générale. »

La lettre a aussi paru dans le Recueil Faret de 1627, t. II, p. 313 de l'éd. de 1634.

2. On lit dans le Recueil Faret, en tête de cette lettre : « Il s'excuse de n'avoir peu se rendre auprès de luy, à cause qu'il n'y avoit point de seureté sur les chemins, & que ceux de la Rochelle faisaient des courses jusques aux portes de sa maison. » La paix demandée par les Rochelois après la défaite navale de septembre 1625 n'était pas encore signée ; elle ne le fut que l'année suivante en février.

temps que vous ne m'en donnastes quand je partis de Fontainebleau, ny d'estendre jusques à cette heure le terme de mon congé. Mais encore que vos commandemens soient tout-puissans en mon endroit, vous sçavez bien que la necessité veut estre la premiere obeye, & vous ne treuverez pas mauvais que j'aye choisi une prison, à laquelle j'estois accoustumé, pour en eviter une autre, qui ne m'eût pas esté si commode. Ce n'a pas esté, Monseigneur, sans beaucoup de desplaisir de ne pouvoir estre tesmoin de la plus belle vie de ce siecle, & de perdre une demye année de vos actions, qui font quasi toute notre histoire. Car quoy que nous ne soyons pas si esloignez du monde, qu'il ne nous en vienne des nouvelles, elles passent neantmoins par tant de lieux, qu'il est impossible qu'elles n'en reçoivent diverses impressions, & qu'elles arrivent icy en leur pureté, puis qu'on les altere dés le Louvre mesme. J'ay sçeu pourtant, & la renommée a publié au desert les grands combats qui ont esté rendus pour l'honneur & la reputation de la France, & comme vous avez veincu l'esprit des Estrangers, qui est plus redoutable que leurs forces. J'ay sçeu que l'Italie a espuisé toutes ses finesses sans nuire à personne [1], & que ces subtils, qui croyoient regner dans

4-6. Gms : endroit, il a fallu obéir à la necessité plustost qu'à vous & j'ay choisi — 9. Gms certes, sans — 11-12. Gms : presque toute — 12. R : bien que — 18. Gms : jusques à ce desert — 20. Gms R : comme quoy — 23. Gms R : subjets

1. Ce passage a trait aux négociations qui avaient eu lieu au sujet de la Valteline, entre Richelieu, Schomberg et Phélipeaux d'Herbaut, d'une part, et de l'autre, le légat Barberini, jeune homme de vingt-quatre ans, aidé du nonce Spada et d'Azzolini. « Toutes les propositions des Italiens, dit Griffet, tendaient à dépouiller en tout ou en partie les Grisons protestants de la souveraineté de la Valteline ». On leur opposa objections et contre-propositions pendant quatre mois. Le légat, arrivé en France au mois de mai, repartit en septembre, sans avoir obtenu aucun résultat et fort mécontent. On eut beau l'inviter à attendre que

les assemblées, & estre maistres des raisons d'Estat, n'ont pû se deffendre contre vous qu'avec la passion & la cholere, ny se plaindre d'autre chose, que de ce que vous leur persuadiez tout ce qu'ils estoient resolus de ne faire pas. De sorte, Monseigneur, que ceux qui nous appelloient Barbares, & qui par leurs traittez avoient tousjours eu revanche de nos victoires, ont trouvé à la fin de la sagesse deça les monts, & reconnu qu'il y avoit un homme qui les empeschera de tromper les autres. Ils ont esté estonnez de voir un serviteur qui ne pouvoit souffrir qu'il y eut un plus grand maistre que le sien ; qui sentoit les moindres maux de sa patrie comme ses propres douleurs, & pensoit qu'on le blessât pour peu qu'on fit semblant de toucher à la dignité de ceste Corone. Mais quand ils ont veu que vous donniez des remedes sur le champ à tous les inconveniens qu'ils vous figuroient, que vous preveniez les objections qu'ils vous vouloient faire, que vous alliez prendre leurs intentions jusques dans leur ame, & qu'à la premiere conference vous respondiez à ce qu'ils reservoient pour la seconde ; c'est lors veritablement que leur phlegme s'est tourné en bile, & que vous avez mis en desordre la prudence humaine, & les maximes politiques. Que s'il suffisoit de faire voir le bien pour le faire aymer, & si la raison avoit le mesme pouvoir sur la volonté qu'elle a

3-5. Gms R : la cholere, & ont esté contrainčts du premier coup d'abandonner la justice universelle, pour venir à leur interest particulier. — 7-8. Gms : enfin — 17. Gms R : feignoient — 19. Gms : leurs ames — 20. Gms R : reçoivent — 22. Gms : leur — 23. Gms : leurs — 25. Gms : qu'elle y a

---

l'assemblée des notables, sur le point d'être convoquée, donnât son avis, « il n'eut pas de peine à comprendre qu'on n'y décideroit rien de contraire aux sentimens du cardinal de Richelieu ». (Griffet, t. I, p. 467). C'est de cette victoire diplomatique que Balzac exulte : enfin on ne cédait plus !

sur l'entendement, sans doute tous les Italiens qui vous ont ouy parler, s'en fussent retournez bons François, & le salut de la Chrestienté, & la liberté de ses Princes n'eussent esté que l'ouvrage d'une journée. La guerre estrangere auroit esté achevée en vostre chambre : Nous n'aurions plus qu'une affaire sur les bras, & les armes du Roy ne seroient à present occupées qu'à chastier les rebelles de son Royaume. Vous croyez bien, Monseigneur, qu'encore que je ne pûsse attendre de plus petites nouvelles du lieu où vous seriez, j'ay receu celles-là avec de l'émotion & du transport, & qu'il n'est pas en ma puissance de dissimuler ma joye, quand j'apprens que leurs Majestez ne se lassent point de vos services ; qu'apres avoir essayé divers conseils, il faut enfin s'arrester aux vostres, & que vous presidez aux affaires de l'Europe, en conduisant la fortune de la France. Il est vray que de tous les contentemens qui me viennent de dehors, il n'y en a point qui me soit si sensible que celuy-là. Mais de l'autre costé lors qu'on me dit que vostre santé est toujours attaquée, ou menassée de quelque accident [1] ; que le repos que vous devroit donner la satisfaction de vostre conscience, ne vous empesche pas d'avoir de mauvaises nuits, & qu'au milieu de la gloire & des bons succés qui vous arrivent, la vie vous est souvent ennuyeuse; Alors certes, on me touche en la plus tendre partie de mon ame, & cependant que

1-2 Gms R : l'entendement, il est certain que tout homme qui ne fust point venu resolu, ayant esté persuadé, s'en fust retourné de nostre party, & — 4. Gms : n'eust esté — 5. Gms : eust été — 8. Gms : voyez — 25. Gms : ennuyeuse; on me touche, Monseigneur,

1. Malherbe écrivait à Racan, le 10 septembre 1625, de Fontainebleau : « M. le Cardinal de Richelieu a esté si mal, que j'ay esté huit ou dix jours que je n'entrois jamais au chasteau qu'avec l'apprehension d'ouïr cette funeste voix : *Le grand Pan est mort.* »

la Cour vous fait mille fausses protestations de service, il y a un Hermite à cent lieuës de vous, qui pleure vos maux avec des larmes veritables. Je ne sçay si j'oseray vous dire que je vous ayme ; Il n'y a point d'apparence pourtant que vous vous offensiez de ce mot, duquel vous sçavez que Dieu se contente. Je vous ayme, Monseigneur, de telle sorte, qu'ou je suis malade de la nouvelle de vostre indisposition, ou si le bruit court que vous vous portez mieux, je crains pour vous tous les changemens que peuvent faire toutes les heures. Faut-il donc que ce soit dans les accés de fiévre, & l'inquietude de vos veilles que vous entendiez les acclamations de la voix publique, & les loüanges que vous avez meritées ? Faut-il que les sens souffrent, & que l'esprit se resjouïsse ? qu'ils soient à la gesne parmy ses triomphes ? que vous faciez deux actions contraires à la fois, & qu'en mesme temps vous ayez besoin de moderation, & de patience ? Si la vertu pouvoit estre malheureuse, & si ceste Secte, qui ne connoissoit point d'autre mal que la douleur, ny d'autre bien que la volupté, n'avoit esté generalement condamnée, la Providence divine recevroit aujourd'huy des plaintes de tous les endroits de ce Royaume, & il n'y auroit point d'homme de bien qui pour l'amour de vous ne trouvast quelque chose à desirer en la conduite du monde. Mais, Monseigneur, vous le sçavez beaucoup mieux que moy ; C'est seulement de la felicité des bestes, dont il faut croire le corps, & non pas de la nostre, qui reside en la plus haute partie de nous mesmes, & se ressent aussi peu des desordres qui

6. Gms : aime, certes — 7. Gms : ou bien — 9. R : portiez — 11. Gms : de la fievre, & dans — 12. Gms R : exclamations — 23. Gms : de bon françois qui — 25-26. Gms : Mais, Monseigneur, puisque c'est de — R : Mais, Monseigneur, c'est de — 27. Gms R : & se rapporter à son opinion & non pas — 29. Gms R : & qui se

se font au dessous d'elle, que ceux qui sont au Ciel peuvent estre offensez des orages de l'Air, & des vapeurs de la Terre. Et cela estant, à Dieu ne plaise, que par l'estat de vostre santé je veuille juger de celuy de vostre condition, & que je n'estime parfaictement heureux celuy que je tiens parfaictement sage. Imaginez vous que vous avez partagé avec les autres hommes les infirmitez de la Nature humaine, & vous trouverez que l'advantage est tout de vostre costé, veu qu'en effect il ne vous est demeuré qu'un peu de douleur, pour une infinité d'erreurs, de passions & de fautes que vous nous avez laissées. Encore veux-je croire que le terme de vostre patience s'en va expiré, & que l'avenir vous prepare des contentemens tous purs, & une jeunesse apres sa saison, comme vous avez esté vieux devant le temps. Le Roy qui a besoin de vostre longue vie, ne fait point de souhaits inutilement ; Le Ciel n'exauce point les prieres des ennemis de cét Estat ; Nous ne connoissons point de successeur qui puisse entreprendre ce que vous n'aurez pas achevé. Et s'il est vray que nos armées ne soient que les bras de vostre teste, & que vos conseils ayent esté choisis de Dieu pour restablir les affaires de ce siecle, nous ne devons point apprehender une perte qui ne doit arriver qu'à nos neveux. Ce sera de vostre temps, Monseigneur, que les peuples opprimez viendront du bout du monde rechercher la protection de ceste Coronne : Que par nostre moyen nos alliez se raquiteront de leurs pertes : Et que les Espagnols ne seront pas les conquerans, mais que nous serons les liberateurs de toute la Terre. Ce sera de vostre temps que le Sainct Siege aura ses opinions libres ; que les inspira-

2. R : de l'orage — 3-4. Gms : A Dieu ne plaise, Monseigneur, — 5. Gms : je ne tienne — 21. Gms : ne sont — 27. Gms R : vostre moyen

tions du Sainct Esprit ne seront plus combatuës par l'artifice de nos ennemis, & qu'il s'eslevera des courages dignes de l'ancienne Italie pour deffendre la cause commune. Enfin, Monseigneur, ce sera par vostre prudence qu'il n'y aura plus de rebellion parmy nous, ny de tyrannie parmy les hommes : Que toutes les villes de ce Royaume seront villes de seureté pour les gens de bien : Que les nouveautez ne seront plus receuës que pour les couleurs, & la façon des habillemens : Que le peuple laissera entre les mains de ses Superieurs, la Liberté, la Religion, & le bien Public : & que du Gouvernement legitime, & de la parfaicte obeïssance il naistra ceste felicité que les Politiques cherchent, & qui est la fin de la vie civile. J'espere, Monseigneur, que tout cela arrivera sous vostre sage conduite, & qu'apres avoir asseuré nostre repos, & procuré celuy de nos voisins, vous jouïrez de vos bien-faicts à vostre aise, & verrez durer l'estat des choses, duquel vous aurez esté l'autheur [1]. Pour moy, qui ne commence pas d'aujourd'huy à faire mes passions de vos interests, & qui ay reveré vostre vertu en vostre mauvaise fortune, Je n'ay plus rien qui m'empesche d'aller prendre ma part de cét advenir glorieux, que toutes les apparences vous promettent, & de me rendre où je pourray vous tesmoigner que je suis,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, & tres-
obeïssant serviteur,

Le 25. Decembre, 1625. BALZAC.

9. Gms : & pour les façons — 13. Gms R : que les Politiques cherissent — 14-15. Gms : que toutes ces felicitez arriveront — 18. Gms : dont — 25. G : affectionné — 27. R : Pas de date.

1. La plus grande partie de cette lettre se retrouve presque textuellement dans la Lettre à Guillaume Guez, datée, de l'année 1634 (*Œuvres*, 1665, t. I, p. 392). Les lignes 6-14 se retrouvent encore dans la Lettre XXII, telle que la donnait l'édition « supprimée ». V. t. I, p. 105.)

LIVRE QUATRIESME

LETTRE I

[A MONSEIGNEUR LE COMTE DE SCHOMBERG[1]]

Monseigneur,

Je n'aurois point de sentiment du bien public, & je serois ennemy de la France, si je ne goustois, comme je doy, la bonne nouvelle que vostre Courrier nous a apportée[2]. Je veux taire les obligations que je vous ay, qui ne sont pas petites, si ce n'est peu de chose que d'estre estimé de vous ; Mais puis que je fais profession d'honorer la vertu en la persone d'un mort, & d'un ennemy, & d'estre toujours de la bonne cause, quand il n'y auroit que moy, & la justice pour elle, Vous pouvez croire & que je me plaignois pour vous du malheur du temps, & que je suis tres-ayse de vous voir aujourd'huy revenu où tout le monde vous treuvoit à dire. Il est certain qu'une des plus belles parties de vostre vie c'est vostre esloignement de la Cour, durant lequel vous nous avez monstré que vous estes le mesme en l'une & en l'autre fortune, & je suis tesmoin qu'il n'est pas sorty de vostre bouche un seul mot, qui ne soit digne de vostre courage. Toutesfois ceste rare vertu estant icy cachée en une des extremitez du monde, & n'ayant à s'estendre qu'en un fort petit espace, il falloit de necessité qu'elle se conten-

1. Imprimée dans le Recueil Faret de 1627 et 1634. Même texte que celui de l'édition de 1627 que nous reproduisons ici.

2. Schomberg venait d'être rappelé par le roi après la disgrâce et l'emprisonnement de La Vieuville. Louis XIII lui avait envoyé M. de Brouilly à Duretal. « Sa Majesté tesmoignant un tel desir de le revoir & une sy grande impatience jusqu'à ce qu'il fust arrivé que cela n'est pas quasi croyable. » (*Journal* d'Andilly). Le 18 août Schomberg se présenta devant le roi à Saint-Germain.

tast de la satisfaction de vostre conscience, & du tesmoignage de peu de persones. Cependant l'authorité de vos ennemis offensoit les yeux de tous les gens de bien ; On ne sçavoit comment cacher aux estrangers la maladie de l'Estat, ny quelle raison leur donner de la disgrace d'un Ministre sans reproche, & il n'y avoit persone qui ne regretast que par vostre absence le Roy perdist tant de jours, & tant de services. Pour moy, Monseigneur, vous considerant en cét estat-là, je m'imaginois de voir Phidias, ou quelque autre de ces anciens ouvriers, à qui on eust lié les mains, & osté d'autour de luy le marbre, l'or, & l'yvoire. Mais maintenant qu'une meilleure saison est revenuë, & que toutes choses sont en leur place, Il est temps de se resjoüyr avec les bons François de ce que vous ne manquerez plus de matiere, & que le Roy a reconnu à la fin que vostre repos n'estoit pas utile à ses affaires. Certes soit qu'il se contente de gouverner sagement ses peuples, soit que l'affliction de ses pauvres voisins luy touche le cœur, & que sa justice aille plus loin que sa jurisdiction, personne ne doute que quoy qu'il face, vous ne soyez un des principaux instrumens de ce qu'il fera, & que la paix & la guerre n'ayent esgalement besoin de vostre conduitte. Tout le monde a veu que vous n'avez apporté à l'administration des Finances que vostre pur esprit, c'est à dire cette partie de l'ame, separée de la matiere, & libre des passions, qui raisonne, sans aymer, ny desirer, & que vous avez manié les richesses de l'Estat, aussi fidelement qu'on doit gouverner le bien d'autruy, avec autant de soin que vous conduisez le vostre propre, & autant de

14. Rec. Faret : tous les — 16. Gms : enfin — 20-21. Gms : il n'y a personne qui doute que

scrupule qu'on en faict à toucher aux choses sainctes. Mais pour un homme qui ne sçauroit tromper personne, ce n'est pas une grande gloire d'avoir esté fidele à son maistre, & si je croyois que vous fussiez seulement capable de vous abstenir du mal, je ne loüerois en vous que les commencemens de la vertu. Je vais donc plus avant, & suis asseuré que ny la crainte de la mort, que vous avez mesprisée en toutes les formes, & sous tous les visages qu'elle se monstre, ny la complaisance, qui passe souvent sur les meilleurs conseils, pour se porter à ceux qui seront les plus agreables, ny l'interest propre, qui fait qu'on se regarde plustost soy-mesme que le public, ne vous empescheront jamais, ny de proposer, ny d'entreprendre, ny d'executer les grandes choses. La posterité, qui jugera peut-estre de nostre siecle sur le rapport que je luy en feray, en verra davantage en un autre endroit, que je ne vous en puis dire en celuy-cy, & je demeureray assez satisfaict pourveu que vous me faciez l'honneur de vous souvenir que mon affection n'est point née de vostre prosperité, & qu'en deux saisons toutes contraires, j'ay esté esgalement,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,

BALZAC.

Le 20. Aoust, 1624.

LETTRE II [1]

[A MONSIEUR L'EVESQUE D'ANGOULESME [2]]

MONSIEUR,

Je ne veux plus me plaindre de ma pauvreté, puis que vous m'avez envoyé des tresors de roses, d'ambre, & de sucre, & que c'est des choses agreables que je pretens d'estre riche, & laisser au peuple les necessaires. Deux elemens ont contribué ensemble ce qu'ils avoient de meilleur pour fournir de matiere à vostre liberalité, & faisant peu de cas de l'ôr & des perles, comme je fais, je ne pouvois rien souhaitter de la Terre ny de la Mer, que je ne treuve dans vos presens. Vous m'avez donné à pleines mains ce qu'on met avec espargne sur les Autels, ce que les hommes content par grains, & dont il n'y a que le Roy de Thunis, qui soit aussi mauvais mesnager que vous. En effect cette profusion d'odeurs estrangeres, que vous avez jettée dans vos confitures, m'oblige de parler de la sorte, & de vous dire, que si vous paissiez toutes vos brebis à ce prix-là, il n'y en auroit point en vostre Diocese qui ne vous coutast davantage par jour que l'Elephant ne faict à son maistre. Je voy donc bien, Monsieur, que je suis la teste la plus chere que vous ayez soubs vostre conduite, & je ne recevrois pas de vous une nourriture si delicate, & si precieuse que je la reçoy, si vostre affection ne vous faisoit accroire que ma vie vaut plus que celle des autres, & qu'elle merite par consequent d'estre plus soigneusement conservée. Mais

8. Gms : contribué ce qu'ils — 26-27. Gms : merite aussi d'estre

1. Imprimée dans le Recueil Faret, s. l. n. d. (t. II, p. 346, éd. 1634). Texte identique à celui de F. — C'est de Paris qu'écrit Balzac.
2. Antoine de La Rochefoucauld.

de vous rendre des complimens pour des choses si excellentes, ce seroit n'en estimer pas assez la valeur, si je pensois m'acquiter par-là. Nostre langue est trop pauvre pour me prester dequoy vous payer, & puis qu'au jugement d'Homere les paroles du plus eloquent des Grecs n'estoient gueres meilleures que le miel, qui est la viande de nos Bergers, il n'y auroit point d'apparence que les miennes fussent aussi bonnes que l'ambre & le sucre, qui sont les delices de nos Princes. C'est pourquoy j'ay grand peur que je vous devray toute ma vie tout le bien que m'avez faict, & que ce sera seulement dans mon cœur, que je seray aussi liberal que vous. Mais vous estes si genereux que vous vous contenterez, je m'asseure, de cette recognoissance secrette, & aymerez en moy une bonté toute nuë, qui me tiendra lieu de ces autres vertus plus fines & plus subtiles, que je n'ay peu apprendre à la Cour. Certes comme je ne demande point de loüanges (qui sont les seconds parfums que vous me donnez) à cause que je ne pense pas en estre digne : Aussi croy-je que vous ne me sçauriez refuser de l'affection, puis que c'est la meriter que d'estre passionnément, comme je suis,

Monsieur,

Vostre tres-humble & tres-
fidelle serviteur,
Balzac.

Le 25. Decembre, 1626.

LETTRE III

[AU REVEREND PERE GARASSE
THEOLOGIEN DE LA COMPAGNIE DE JESUS [1]]

MON PERE,

Vous avez treuvé l'endroit par où je confesse que je suis foible, & pour m'obliger de me rendre, vostre courtoisie n'a rien laissé à faire à vostre courage. Puis que vous employez toutes vos Muses pour me demander mon amitié, & que vous l'avez desja payée de la vostre, je ne puis plus me la retenir que comme le bien d'autruy.

6. Gms : à me rendre

---

1. S. l. n. d. Lettre reproduite sans variantes dans les feuillets préliminaires de la *Somme théologique* du Père Garasse, 1625, in-f°. Elle figure aussi dans le Recueil Faret dès 1627, sans nom de destinataire. Gms indique comme date : *en mars 1625*. C'est une réponse à une lettre latine de Garasse, du 5 mars 1625. Lettre et réponse, avec un *Avis de M. le Roy* [de Gomberville]; un Éloge de Balzac en vers latins, par Garasse ; et d'autres pièces de Malherbe et de Racan sont imprimées en tête de la *Somme théologique* (v. la lettre LXIV, t. I).

Pour toute cette affaire, cf. F. Lachèvre, *Les Libertins devant le Parlement de Paris*, t. II, pp. 189-206. M. Lachèvre donne une traduction de la lettre du P. Garasse. Dans les vers latins le Père fait amende honorable : loin d'être libertin, Balzac hait l'impiété, son génie s'apparente à celui de Platon, son éloquence à celle de Cicéron. — La réconciliation était l'œuvre de Gomberville : « Nous avons trouvé un royal intermédiaire », s'écrie Garasse. Ce jeu de mots conduisit à d'étranges conclusions l'un des traducteurs anglais de Balzac (v. Introduction, t. I, p. XXVII). Dans l'édition de 1655, avant les lettres du « 4e volume », il donne ces pièces et explique : « There happened some disgusts between him [*Balzac*] and Father Garasse, a Jesuite and a man of able parts : But the French King himself did so far tender the studious repose of Mons. de Balzac (that by these altercations he might not be discouraged or diverted from greater designs). He interposed his Authority to make a Reconciliation, & because it makes for the honor of the parties litigant, I have prefixed here the King's Act, and their mutual letters, as I finde them at the beginning of Garasse his *Somme Theologique*. »

L'Avis de M. Le Roy suit en effet, dûment intitulé : *An Advertisement of Monsieur The King*.

Mais quand cela ne seroit pas, mes ressentimens ne me sont point si chers, que je ne les donne souvent à de moindres raisons que celles qui les ont faict naistre, & mes passions ne vont point si avant qu'elles ne demeurent tousjours en la puissance de la Religion, & de la Philosophie. Jusques icy j'ay peu deffendre une cause juste : Mais apportant davantage de resistance à ce que vous desirez, je ferois que le bon droict mesme auroit tort, s'il estoit de mon costé, & de la simple inimitié, qui a esté permise en quelques Republiques, je passerois jusqu'à la Tyrannie, qui est odieuse à tout le monde. Puis que nous durons si peu, il n'est pas raisonnable que nos passions soient immortelles, ny que ceux-là se soulent de la vengeance, à qui Dieu en a deffendu aussi bien l'usage que l'excez. C'est une chose qu'il s'est reservée toute pour soy, & à cause qu'il n'y a que luy seul qui sçache bien user de cette partie de la Justice, il ne l'a pas voulu mettre entre les mains des hommes, non plus que la foudre & les tempestes. Arrestons-nous donc dans nos premiers mouvemens, car c'est desja trop d'avoir commencé : N'apellons point courage la dureté de nostre cœur, & si vous m'avez prevenu en l'ouverture de la paix que nous traitons, ne vous repentez pas de m'avoir osté par là tout l'honneur qu'il y avoit à y acquerir. Autrefois la Magnanimité & l'Humilité pouvoient estre deux choses contraires ; mais despuis que les principes de la Morale ont esté changez par les maximes de l'Evangile, & que les vices des Payens sont devenus des vertus Chrestiennes, il y a des laschetez qu'un homme de courage doit faire, & ce n'est plus à ceux qui ont triomphé des Innocens que la veritable gloire appartient, mais c'est aux Martyrs qu'ils ont faicts, & aux personnes qu'ils ont opprimées. Que s'il faut passer des

considerations generalles à ce qui est de particulier entre vous & moy, comme il n'y auroit point d'apparence qu'un Religieux voulut troubler le repos de ses pensées, & quitter la compagnie de Dieu & des Anges, pour venir se mesler parmy les meschans, & faire une partie de nos desordres, j'aurois encore moins de raison d'aller chercher un ennemy hors du monde, dans lequel il y a tant de huguenots à hayr, & tant de rebelles à combattre. Aussi, mon Pere, quelque opinion que vous ayez euë, & quoy que j'aye dit au commencement de cette lettre, mon dessein ne fut jamais de vous faire une veritable guerre : Je n'ay point senty l'esmotion que j'ay tesmoignée, & toute ma cholere estoit artificielle, lors que quelques unes de mes paroles ne vous estoient pas avantageuses. Si bien que je consens librement, que ce qui a esté escrit à Hydaspe, passe pour un jeu de mon esprit, & non pas pour une preuve de ma creance, & qu'on pense que j'ay seulement voulu faire voir que je pouvois estre plus fort que la verité, si je ne voulois pas estre pour elle. Cette science, qui a bien osé entreprendre de persuader aux malades que la fiévre quarte estoit meilleure que la santé, la Rhetorique, dis-je, qui a treuvé des loüanges pour Busiris, qui a faict une Apologie pour Neron, & obligé tout le peuple Romain de douter si la Justice estoit une chose bonne ou mauvaise [1], peut bien encore aujourd'huy s'exercer sur des subjects qui sont esloignez des communes opinions, & par des feintes

1. L'*Eloge de la fièvre quarte* est du rhéteur Favorinus, qui vécut au IIe siècle de l'ère chrétienne, sous Hadrien. Celui de Busiris, composé au IVe siècle av. Jésus-Christ, donna lieu au *Busiris* d'Isocrate, démonstration et modèle de ce que devait être l' « éloge paradoxal ». Le discours par lequel Néron prétendit justifier devant le Sénat le meurtre de sa mère fut composé par Sénèque. On est bien tenté de voir ici des réminiscences des leçons de Garasse au collège de Poitiers.

agreables exciter plustost de l'admiration en l'esprit des hommes, qu'y gaigner de la creance. Elle se faict des phantosmes pour les desfaire ; elle a du fard & des desguisemens pour alterer la pureté de toutes les choses du monde, elle change de party sans legereté, elle accuse l'innocence sans calomnie [1]. Et certes les peintres, & les acteurs ne sont point coupables des meurtres que nous voyons dans les tableaux, & sur les theatres, mais en cela celuy qui est le plus cruel, est celuy qui est le plus juste : On ne peut pas convaincre de fausseté ceux qui font des miroirs qui representent un object pour un autre, & l'erreur est quelquefois plus belle que la verité. En un mot la vie des sages mesme n'est pas toute serieuse, toutes leurs parolles ne sont pas des sermens, & tout ce qu'ils escrivent n'est pas leur testament, ny leur confession de foy. Que faut-il que je vous die davantage ? Pensez-vous que je sois assez delicat pour condamner le goust de cette grande multitude, qui vous va escouter tous les matins ? Vous imaginez-vous, que moy & le peuple ne puissions jamais estre de mesme advis, & que je vueille m'opposer à la creance des gens de bien, à l'approbation des Docteurs, & à l'authorité de ceux qui sont au dessus des autres ? Non, mon Pere, je ne donne pas tant de liberté à mon esprit : Asseurez-vous que je vous estime comme je doy : Je louë vostre zele, & vostre doctrine, & quoy qu'il soit plus vray

9. Gms : c'est celuy. — 10. Gms : On ne peut convaincre — 13. Gms : la vie mesme des sages — 20-21. Gms : le peuple & moy

---

1. « Tout le monde sait que les gens qui veulent faire l'éloge d'autres, doivent leur attribuer des qualités plus nombreuses que celles qu'ils ont réellement, et que les accusateurs doivent faire le contraire ! » Isocrate, *Busiris*, éd. Guillaume Budé, 1928.

qu'il ne fut jamais, que c'est faire de grands pechez que de faire de grands livres, neantmoins si vous m'obligez de juger du vostre par ce que vous m'en avez envoyé, je dis hardiment qu'il est tres-excellent en son genre, & qu'il ne tiendra pas à moy que vous n'ayez rang parmy les Peres des derniers siecles. Mais ce n'est pas mon tesmoignage qui sera le fruict de vostre travail ; Je desire de bon cœur que ce soit la conversion des Juifs, des Turcs, & des Infidelles, & il me semble que toute la gloire du monde doit estre contée pour rien par ceux qui ne cherchent que l'avancement de celle de Dieu. Je n'ay donc garde de m'estendre davantage sur ce subject, ny de faire tort aux choses sainctes par des loüanges profanes. Mon intention est seulement de vous tesmoigner que je ne prens pas si peu de part aux interests de l'Eglise, que je ne sçache tres-bon gré à ceux qui luy rendent du service, & que je suis fort ayse qu'outre les raisons que j'ay d'estimer vostre amitié, une si puissante que celle de la Religion, m'y oblige encore davantage.

5. Gms : à Monsieur de Malherbe [1] ny à moy que vous n'ayez vostre rang — 6-7. Gms : nostre tesmoignage — 9. Gms : des Impies, & des Infidelles,

---

1. Garasse, dans ses vers latins, déclare que Malherbe se réjouira de voir Balzac suivre la voie où son génie l'appelle, et dira de lui comme Cicéron de Virgile : « Magnæ spes altera Romæ. »

LETTRE IV

[A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE]

MONSEIGNEUR,

La lettre qu'il vous a pleu m'escrire de Rome[1] m'avoit faict oublier que j'estois malade, & je prenois la hardiesse de me resjoüir apres trois ans de tristesse, lors qu'on m'est venu dire la nouvelle de la mort de Lucidas[2], & le succez de ce funeste combat, où vous ne pouviez que perdre de quelque costé que fût l'avantage. Je ne doute point, Monseigneur, que vostre ame toute forte & toute courageuse qu'elle est pour supporter vos propres malheurs, ne s'attendrisse des infortunes de ceux qui vous ayment, & que quand il faut tesmoigner de la bonté plustost que de la constance, vous ne quittiez une vertu pour une autre : Je sçay qu'au nombre de vos biens vous contez vos amys les premiers, & ne donnez que le second rang à vostre dignité, & à cinquante mille escus de rente qui l'accompagnent, & par consequent je m'asseure que vous avez quasi creu estre devenu pauvre par la perte d'un homme qui estoit à vous : Mais je m'asseure aussi qu'apres avoir passé quelques mauvais jours pour l'amour de luy, & luy avoir rendu des preuves de cette veritable affection, qui n'attend plus de reconnoissance ny de service, vous vous estes en fin ressouvenu que c'est au

1. Parvenu à Rome dans la seconde moitié de l'année 1622, La Valette y était toujours. Nous ne savons au juste quand il en revint, Noailles n'indique pas la durée de son séjour en Italie. Au printemps de 1624, il avait été fort mécontent qu'après le rappel de l'ambassadeur Sillery, Marquemont demeurât seul chargé des affaires de France sans qu'il lui fût associé. En mai 1625 il était de retour, car à cette époque il reçut le légat à Paris et assista à l'Assemblée du clergé.

2. G^ms^ donne une note que nous avons lue : *Du Tau, fam. la Tour.*

public à qui vous devez vos soins & vos passions, & qu'il ne vous est pas permis d'affliger un esprit qui n'est plus vostre. Puis que le malheur de ce siècle est si general qu'il ne laisse pas une seule maison sans deuil, ny une seule partie de l'Europe sans trouble, & que la fortune n'a pû conserver ses propres ouvrages, qui sont tous tombez par terre, il faut bien, Monseigneur, qu'estant du monde, vous goustiez un peu des fruicts qu'il produict, & que vous payez de quelque chose tant de bons succez qui vous arrivent continuellement. Mais certes le lieu où vous estes, & les grandes choses qui vous occupent, vous doivent fournir de si fortes & de si solides consolations qu'elles ne laissent rien à faire à personne, & mon eloquence arriveroit trop tard si je la voulois employer apres vostre raison, qui vous a persuadé la premiere. Puis donc qu'il n'y a ny precepte ny conseil en toute la sagesse humaine qu'elle ne vous ayt mis devant les yeux, & que Seneque ny Epictete ne vous sçauroient rien dire que vos pensées, j'ayme bien mieux vous envoyer des divertissements qui ne vous seront pas desagreables, que de vous presenter des remedes qui sans doute vous seroient importuns. Ce sont des escrits [1], Monseigneur, que je vous envoye, qui n'entreront pas en vostre cabinet comme estrangers, qui ne vous parleront ny des cinq voix de Porphyre, ny des Nouvelles de Justinian, ny des nombres de l'Algebre, & dans lesquels vostre esprit se pourra venir reposer à la sortie des Audiences, des Congregations, & du Consistoire. Je leur eusse bien donné un nom plus superbe que celuy qu'ils ont. Je pouvois de ce que j'ay faict, faire des Apologies, des Accu-

1. Fms : que vous devez — 9. Gms : payiez

1. Les *Lettres* de 1624.

sations, & des discours de Politique, & pour peu que j'eusse voulu estendre quelques unes de mes lettres, elles se fussent appellées des livres. Mais outre que mon dessein est de plaire plutost que de lasser, & que je cherche la grandeur des choses, & non pas l'abondance des parolles, quand je traicte avecques vous, Monseigneur, je pense estre devant toute une Assemblée, & me propose de ne vous escrire jamais rien que la posterité ne doive lire. Que si par fois de vostre personne je viens à celle des autres, & si je loüe ceux que je pense le meriter, je m'asseure que faisant en cela une action de justice & non pas de sujettion, vous ne me sçavez point mauvais gré de ce que je fais, & qu'on peut conserver vos bonnes graces sans violer le droit des gens [1], ny se separer de la societé civile, &c.[2].

Le 15. Juillet, 1624.

1. Précaution qui paraît n'avoir pas été inutile, mais n'avoir pas non plus été suffisante, ainsi que la lettre suivante en témoigne.

2. C'est bien ainsi que se termine la lettre dans toutes les éditions, à commencer par F. (V. AVANT-PROPOS, p. II.) Tallemant n'a pas manqué de relever cette négligence : « Ses derniers ouvrages ne sont pas si exactement écrits, pour le langage même, que les premiers, et il prend quelquefois la liberté de mettre un etc., tout comme ferait un notaire. » (*Historiette de Balzac.*)

LETTRE V

[A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE]

MONSEIGNEUR,

Encore que l'innocence soit la felicité des miserables, & que je treuve en moy-mesme la satisfaction que peut avoir un homme qui n'a point failly, je ne sçaurois neantmoins me consoler si facilement, & les remedes de ma philosophie sont pour de moindres maux que n'est la perte de vos bonnes graces [1]. Tout ce que je puis don-

5. G^{ms} : Encore & que — 6. F^{ms} G^{ms} : toute la satisfaction — 8. F^{ms} me consoler si à bon marché — G^{ms} : à si bon marché

1. Tout ce qui suit est évidemment très-clair pour Goulu (*Lett. Phyll.* II, p. 96) : « On sçait les aversions que le malheur a faict naistre entre les familles de deux grans seigneurs de ce Roiaume : en la maison de l'un Narcisse confesse qu'il est né, de l'autre il a espéré des avantages... » Il pouvait cependant être leur serviteur à tous les deux. Mais il fallait s'en tenir là, « il est impossible que l'un puisse lire les louanges de l'autre avec contentement, ni voir avecque plaisir son ennemi loué pour les avantages qu'il a remportez dessus lui ». D'après la lettre de Balzac, l' « ennemi » et son père sont d'ailleurs morts. Dès lors, ce personnage qu'il ne fallait pas louer nous semble devoir être Pontgibaut. Pontgibaut était naturellement de la faction Schomberg, le comte de Schomberg s'était battu en 1617 contre le marquis de la Valette (v. *Journal* d'Andilly), en 1623 contre Candale (cf. Lettre X, t. I). L' « avantage remporté » sur lequel Balzac aurait dû se taire, c'est celui du duel de 1623. — Le père de Pontgibaut, François de Daillon, comte du Lude, qui avait épousé Jeanne de Schomberg, et fut quelques mois gouverneur de Gaston d'Orléans, était mort en 1619. Cf. B. Chalvet : *Oraison funèbre sur la mort de François de Daillon conte du Lude & de Pontgibaut, chevalier & conseiller d'Estat du Roy, Lieutenant general pour Sa Majesté en la Province d'Auvergne*, etc. La Flèche, 1619, in-8. Pontgibaut avait été tué par Chalais en 1626.

On peut être surpris que le Cardinal, qui avait reçu les *Lettres* en 1624, ait attendu si longtemps pour témoigner du ressentiment. Mais il faut remarquer qu'entre la lettre du 15 juillet 1624 et celle-ci, on n'en trouve pas d'autres que Balzac lui ait adressées. Ce fut peut-être qu'il y eut refroidissemenr plutôt que disgrâce : la rancune de La Valette fut-elle envenimée par les mauvais offices que rendit à Balzac « un Bouffon que vous connaissez » ? (*Œuvres*, 1665, t. II, p. 403).

ner à mon soulagement dans l'asseurance que j'ay de n'estre pas coupable, c'est la liberté que je prens de vous le dire, & de me plaindre de l'injustice que vous m'avez faicte, si vous avez seulement permis qu'on m'ayt accusé. Je n'ay que faire de chercher des couleurs pour desguiser mes actions, ny mes paroles : On sçait assez que leur principal object a tousjours esté la gloire de vostre nom, & le desir de vous plaire : De vous supplier aussi de vous souvenir que l'orage ne m'a pas empesché de m'embarquer où m'appelloit mon inclination, & que j'ay servy M. vostre pere, lors que ses serviteurs estoient en danger d'estre ses Martyrs, il sembleroit peut-estre que j'eusse besoin de la memoire du passé, & que je fisse venir mes bonnes œuvres afin de les faire peser davantage que mes pechez. Non, Monseigneur, je n'ay garde de me servir de ce qui n'est plus pour justifier les choses presentes, & je sçay qu'il n'y a point de femme impudique qui n'ayt esté vierge, ny de criminel qui ne puisse alleguer quelque temps qui a precedé sa mauvaise vie. Je parle d'aujourd'huy aussi bien que de jadis, & vous proteste avec tous les sermens qui peuvent rendre la verité saincte & inviolable à tous les hommes, que je n'eus jamais une seule tentation contre mon devoir, & que ma fidelité est encore sans tache, comme si vous vouliez, elle seroit encore sans soupçon. Il est bien vray que m'ayant tesmoigné que vous ne desiriez point toucher à ma liberté,

2-4. Fms Gms : de vous le dire & que ma mort & non pas mon infidelité doit estre la fin du service que je vous veux rendre. — 11. Gms : Monseigneur vostre pere — 25. Fms Gms : sans soupçon. Jusques icy, certes, je vous ay plus tost adoré que servy, & ceux qui ne me connoissent pas, connaissent ma passion & mon zèle. Vos faveurs ne sont point devenuës petites entre mes mains, car j'ay creu estre riche de la moindre que vous m'ayiez faite, & n'ay rien receu de vous que je n'aye estimé des diamans & des perles. — 25. Gms : Il est vray — 26. Gms : que vous ne vouliez point

& que vous me la laissiez toute entiere, j'en ay usé quelquefois, & me suis figuré que sans offenser ceste premiere volonté que j'avois voüée à vostre service, il m'estoit permis d'avoir de secondes affections. Je n'attendray point la gesne pour le confesser. J'ay aymé un homme, que le malheur de la Cour & les divers accidens qui arrivent dans le monde avoient separé de quelques uns de vos amys, & jetté en d'autres interests que les leurs ; Mais outre qu'il estoit nay d'un pere qui ne desiroit pas davantage son propre bien que vostre contentement, & que je suis asseuré que luy-mesme dans toutes les broüilleries qui se sont passées, vous avoit tousjours conservé son inclination, Il faut que je vous die que je luy estois tellement obligé, que s'il eut declaré la guerre à mon Roy & à ma patrie, je ne pouvois prendre de party qui ne fut injuste. Je le pleure donc aujourd'hui à chaudes larmes, & si je me console jamais de la perte que j'ay faicte, je suis le plus lasche & le plus ingrat homme qui soit au monde. Vous mesme, Monseigneur, sçachant ce que je doy à son amitié, me condanneriez plustost à mourir avecques luy, que vous ne voudriez blasmer mon ressentiment, & je m'asseure qu'on vous a changé toutes mes actions pour vous les faire trouver mauvaises. Mais je ne desespere pas pourtant que l'avenir ne me face raison du passé. Vous verrez un jour le tort que vous faisiez à mon innocence, de recevoir contre elle de faux tesmoins, & ce que vous appellez ma faute, vous vous contenterez en ce temps-là de dire que c'estoit mon mauvais destin, ou ma mauvaise fortune. Cependant je suis resolu de

2. G^{ms} : quelquefois, je me — 5. G^{ms} : de gesne. — 8. G^{ms} : que les vostres — 10. F^{ms} G^{ms} : & duquel je ne sçaurois haïr les pourtraits, & que je — 11-12. G^{ms} : luy-mesme vous avoit — 23-25. G^{ms} : Mais je ne desespere pas pourtant de vostre bonté. Vous verrez un jour, Monseigneur, — 28. G^{ms} : de l'appeller mon mauvais destin

continuer tousjours à bien faire, & quand il n'y auroit que ma conscience pour reconnoistre ma fidelité, de demeurer,

MONSEIGNEUR

Vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,

BALZAC.

Du 30. Decembre, 1626.

1. Fms : m'obstiner tousjours — Gms : m'obstiner quand mesmes

LETTRE VI

[A MONSIEUR L'ABBÉ DE SAINCT-CYRAN[1]]

MONSIEUR,

Comme ce porteur est tesmoin des obligations que je vous ay, il le sera aussi du ressentiment qui m'en demeure, & vous dira que quand je serois nay votre fils ou vostre subject, vous n'auriez sur moy que la mesme puissance que vous avez. Encore croy-je devoir à vostre vertu quelque chose de plus qu'au droict des gens & à celuy de la Nature, & si c'est la force qui a faict les Roys, & le hazard qui donne les peres, la raison merite bien une autre sorte d'obeissance. C'est elle qui m'a vaincu dés la premiere conference que j'ay eüe avecques vous, & qui me fit mettre toute ma presomption à vos pieds, apres m'avoir monstré qu'il est impossible de s'estimer & de vous connoistre. Je sçay bien que ce langage ne vous plaira pas, & que vous ferez mauvaise mine à ma lettre; Mais quoy que vous faciez, je suis plus amy de la verité que de vostre humeur, & j'ay l'esprit si plein de ce que j'ay veu & de ce que j'ay oüy, que je ne sçaurois plus retenir ce que j'en pense. Il faut avoüer, Monsieur, que vous estes le plus grand Tyran qui soit aujourd'huy au monde ; que vostre

9-10. Gms : & de la Nature — 11 Gms : les Sceptres — 16-18. Fms Gms : que vous fermez l'oreille à vos louanges, comme la porte à vos ennemis, & que vous n'avez point d'yeux pour les objects qui plaisent davantage à ceux des amis ; mais quelque mauvaise mine quevous faciez à ma lettre, je — 19. Gms : vostre honneur — 20-21. Gms : veu, que je ne — 21-23. Fms Gms : Il faut outre confesser que la beauté n'agit point tant sur les sens que les Discours ont de pouvoir sur la partie intellectuelle ; que

1. Le destinataire de cette lettre serait Cospéan, d'après les tables ms. de F G et d'après H J; mais partout ailleurs c'est S. Cyran, et il ne peut guère subsister de doute si l'on consulte les *Mémoires touchant la Vie de M. de Saint Cyran* par Lancelot (Ed. 1738, t. II, p. 97 & suiv.).

autorité s'en va estre redoutable à toutes les ames, & que quand vous parlez, il n'y a point moyen de conserver son opinion, si elle n'est pas conforme à la vostre. Je le dis serieusement, & du meilleur sens que j'aye, Vous m'avez souvent reduit à une telle extremité, que me separant de vous, sans sçavoir que vous respondre, j'ay esté sur le point de m'escrier dans le ravissement où j'estois, Rendez-moy mon advis que vous m'emportez par force, & ne nous ostez pas la liberté de conscience que le Roy nous a donnée. Mais certes il y a du plaisir de se laisser contraindre d'estre heureux, & de tomber entre les mains d'un homme, qui n'exerce point de violence qui ne soit au profit de ceux qui la souffrent. Pour moy, je suis tousjours party d'aupres de vous entierement persuadé de ce qu'il estoit necessaire que je creusse, Je ne vous ay point rendu de visite qui ne m'ayt guery de quelque passion, Je n'ay jamais entré en vostre chambre si homme de bien que j'en suis sorty. Combien de fois avec un petit mot m'avez-vous eslevé au-dessus de moy-mesme, & despoüillé de tout ce que j'avois d'humain & de profane ? Combien de fois vous entendant parler de l'autre monde, & de la felicité, ay-je souspiré apres elle, & voulu l'acheter de ma propre vie ? Combien de fois si j'eusse pû vous suivre, m'eussiez-vous mené plus avant que n'a esté toute l'ancienne Philosophie ? Tant y a que c'est vous seul qui m'avez donné de l'amour pour les choses invisibles, & m'avez desgousté de mes premieres & de mes plus violentes affections. Je

2. Gms : il n'y a pas moyen — 4. Gms, & de fait, je le dis — Fms Gms : tout de bon — 5. Gms : Vous m'avez reduit à telle — 7-8. Gms : où je suy — 9. Gms : ne nous ostez plus — 10. Fms Gms : veritablement il y a plaisir à — 21. Gms : profane, pour la consideration des redoutables mystères de nostre foy ? — 22. Gms : du souverain bien — 25-26. Gms : toute la Philosophie ? — 27. Gms : & qui m'avez

serois encore ensevely dans la matiere, si vous ne m'en aviez tiré, & mon esprit ne seroit qu'une partie de mon corps, si vous n'aviez pris la peine de le destacher des objects sensibles, & de desmesler l'immortel d'avecques le perissable. Vous estes cause que d'abord je suis devenu suspect aux meschans [1], & que j'ay favorisé le bon party, auparavant que d'en estre : Vous m'avez faict treuver agreables les remedes dont tous les autres me faisoient peur, & au milieu du vice j'ay esté contraint de vous avoüer que la vertu est la plus belle chose du monde. Ne vous imaginez donc pas que ny la pourpre de la Cour de Rome, ny le clinquant de celle de France, puissent esbloüir des yeux, à qui vous avez monstré tant de merveilles : Ce sont les rayons & les esclairs de ces grandes veritez, que vous m'avez descouvertes, qui me donnent dans la veuë, & qui font, quoy que j'aye resolu de mespriser tout, que j'admire encore quelque chose. Mais pour le moins, Monsieur, asseurez-vous que ce n'est pas le monde que j'admire : Au contraire je ne le regarde plus que comme celuy qui m'a trompé despuis vingt huict ans que j'y suis, & dans lequel je n'ay presque rien veu que faire du mal, & contrefaire le bien. En quelque part de la Terre que ma curiosité m'ayt porté, delà la Mer & delà les Alpes, dans les Estats libres, & aux pays de conqueste, je n'ay remarqué parmy les hommes qu'un commerce de pipeurs & de niais, des vieillards corrompus par leurs peres, qui corrompent leurs enfans, des esclaves qui ne se peuvent passer de Maistre, de la pauvreté en la condi-

2. G^{ms} : eussiez tiré — 5. G^{ms} : que d'abord vous estes devenu — 11. G^{ms} : ny la pompe — 21. G^{ms} : quasi rien — 22. G^{ms} : ou contrefaire — 28. G^{ms} : de tyrans,

1. C'est-à-dire aux libertins.

tion des gens vertueux, & de l'avarice en l'ame des Princes. Maintenant que vous avez rompu les charmes, au travers desquels je ne pouvois recevoir qu'une legere impression de la verité, je voy distinctement cette generalle corruption, & reconnois quelle injure je faisois à Dieu, quand je faisois mes Dieux de ses creatures, & quelle gloire je desrobois à la &c.

Le 12. Janvier, 1626.

---

5. Fms Gms : quelle offense — 7. Fms Gms : quelle gloire je desrobois aux anciens quand j'employois (Gms employerois) toutes mes paroles à louer les ouvrages de la fortune. Certes, puisqu'elle est de l'humeur de ces femmes qui sont plustost amoureuses d'un nain ou d'un more que d'un honneste homme, & qu'elle fait des largesses & ne paie pas ses debtes, il faut que je me declare à vous du regret que j'ay d'avoir perdu la belle saison de ma vie à suivre une si ingrate maistresse & de m'estre imaginé qu'on pouvoit changer en ma faveur le mauvais ordre des choses humaines. Après avoir veu au bord du Tibre de plains cimetieres de Martires, & dans l'histoire de tous les peuples les prisons, les bannissemens & les supplices des grands personnages, sachant que les Juifs ont lapidé leurs prophetes, & que les Grecs ont puni de mort leurs philosophes. Je parle du temps qu'ils estoient en cholere, car de sens rassis ils ont fait des Loix plus douces contre ceux qui valoient plus que les autres. Aiant, dis-je, cognoissance de tout cela, il n'y auroit point d'apparence de me figurer que le monde qui n'a pardonné autrefois ni à l'excellence de la sagesse, ni à la sainteté de la Religion, peust aujourd'hui faire beaucoup de cas d'un merite commun & de quelques vertus imparfaites[1]. Neantmoins je ne le puis pas nier, j'ay eu des desseins & des pretensions comme les autres. J'ay souhaité ce que desirent les pauvres & que possedent les meschans. Et au lieu d'aimer le bien pour l'amour de luy-mesme, je me suis proposé des recompenses temporelles & un paiement comptant de toutes les actions que je faisois.

---

1. Passage reproduit avec des changements insignifiants dans la deuxième *Relation à Ménandre* (Œuvres, 1665, II, p. 336) depuis : *Après avoir veu...* jusqu'à *vertus imparfaites*.

LETTRE VII

[A MONSIEUR DE LA MARQUE]

MONSIEUR, Je ne sçay que faire de vos loüanges, car si je les reçoy je perds toute mon humilité, & les rejettant aussi, je donne gaigné à ceux qui me blasment. Sur le bord de ces deux extremitez il vaut mieux se laisser tomber du costé de ses amys, & estre de l'opinion des honnestes gens que de celle de Lysandre [1]. Puisque tout le monde demeure d'accord que son advis est tousjours contraire au bon, & que le plus sage homme de France est celuy qui luy ressemble le moins, il y auroit quelque chose à dire à l'approbation que je cherche, si je n'estois condanné de luy. Ne treuvez donc pas estrange qu'il me vienne des injures de la mesme bouche dont il sort des

5-6. Gms : me blasment. En ces deux extremitez — 8. Gms : celle de ce suspect.

---

1. Jean-Baptiste Croisilles, abbé de la Couture (mort en 1651), avec qui une querelle avait eu lieu, l'hiver précédent, d'après la Lettre de Croisilles, du 25 sept. (V. liv. IV, lettre XXII.) La lettre de Malherbe à Balzac (IV, XIX) nous apprend que ce fut chez Mme Des Loges, où se trouvaient Malherbe, Saint-Surin, Racan et Vaugelas, que Croisilles attaqua Balzac. Voir aussi, livre IV, les lettres XII et XXVI.

Rival de l'*unico eloquente*, Croisilles avait publié des lettres d'un genre différent : les *Heroïdes ou Epistres Amoureuses à l'imitation des Epistres heroïques d'Ovide*, Paris, 1619 in-8° ; *Epistres de l'Aurore à Cephale Leandre à Heron* (*sic*), *Heleine à Menelas*, Paris 1625, in-12. Marolles dit de lui dans ses *Memoires*, in-f° (t. I, p. 43). « Je luy procuray la connoissance de l'Hotel de Nevers, & il dedia au jeune duc de Rethelois le livre de ses *Epistres*, qui n'en fit pas moins d'estat que le reste de la Cour, qui ne se pouvoit lasser de les lire, de sorte qu'en moins de deux ans il s'en fit quatre ou cinq editions ». Il est vrai que, selon Tallemant, Richelieu écrivit dans son exemplaire : « Quiconque voudra trouver du françois en cest ouvrage, ayt recours au privilege. » — Croisilles était de bonne compagnie, mais « la moindre contradiction le rendait piquant. » (Tallemant, *Historiette de Croisilles & ses sœurs*.) Il était parent de Malherbe.

blasphemes contre la memoire de S S S.[1] & souvenez-vous de cette vieille verité, que les sots sont beaucoup plus injustes que les meschans. Le bon est que pour un ennemy que ma reputation me faict naistre, elle me donne mille protecteurs ; de sorte que sans bouger d'icy je gaigne des victoires à Paris, & ne treuve point d'harmonie plus agreable que celle qui se forme du murmure d'un particulier, & des loüanges de tout le monde. Il y en a dans vostre lettre qui sont presque capables de me faire desdire des maximes de mon ancienne Philosophie. Au moins m'obligent-elles d'avoüer que toute ma felicité n'est pas en moy-mesme, & que les choses de dehors entrent en la composition du souverain bien. Je vous confesse franchement mon infirmité, je deviendrois müet pour peu que je vescusse parmy des sourds, & s'il n'y avoit point de gloire, je n'aurois point d'Eloquence. Mais il est temps que je retourne à la besoigne que j'ay commencée, & que pour tant de belles parolles que vous m'avez dittes, je vous responde seulement que je suis,

MONSIEUR,

Vostre tres-humble serviteur,
BALZAC.

Le 5. Aoust, 1625.

1. Fms : contre la memoire du cardinal du Perron. — Gms : contre le cardinal du Perron. — 4. Gms : que ma vertu — 5-6. Fms Gms : si bien que je suis icy spectateur oisif des victoires qu'on gaigne pour moy — 9. Gms : qui seroient quasi capables — 12-13. Fms Gms : & que j'en doy plus de la moitié à mes amis. — 21. Fms Gms : vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur.

---

1. Croisilles proteste dans sa *Lettre au Comte de Cramail* (septembre, 1625) ; Balzac veut le faire haïr, dit-il, « en m'imposant que je ne respecte pas ainsi que je dois le jugement de M. le cardinal de Richelieu, ny la memoire de M. le cardinal du Perron... & cela fondé sur ce qu'il s'est figuré que je blasme ce qu'ils ont possible loué en luy, ou qu'ils ayent loué ce que chascun y blasme... »

LETTRE VIII

[A MONSIEUR DE TISSANDIER]

Monsieur, A mon retour de Poitou, j'ay trouvé vostre pacquet qui m'attendoit au logis, mais pensant lire vos lettres, je me suis apperçeu que je lisois mon Panegyric. De vous dire là dessus de quel transport, & de quel excés de joye j'ay esté surpris, je n'oserois le faire, de peur de vous monstrer que j'ay plus de vanité qu'une femme, & que j'ayme les loüanges avec autant d'intemperance que les parfums. Sans mentir celles que vous me donnez sont si delicates, que soit que vous me trompiez, soit que je vous trompe, il ne sortit jamais de plus beaux effets ny de l'injustice, ny de l'erreur, & je vous prie ou de continuer vostre faute, ou de perseverer en vostre dissimulation. Pour moy, je suis resolu de vous payer tout de bon ce que je vous doy, & de rendre un tesmoignage si public de l'estime que je fais de vous, que ma reputation ne serve à l'avenir qu'à la vostre. Obligez-moy de prendre ce mot pour asseurance seulement de ce que je feray, & si je ne suis pas de si bonne compagnie que je devrois estre, prenez-vous-en aux fascheux qui me tiennent à la gorge, & me forcent de vous dire plustost que je ne l'avois resolu, que je suis,

Monsieur,

Vostre tres-humble &
fidelle serviteur,
Balzac.

Le 5. Aoust, 1625.

LETTRE IX

[A MONSIEUR FARET[1]]

MONSIEUR, Il n'y a point d'assez grande reconnoissance pour les obligations que je vous ay, Et si je vous doy mon honneur, je vous doy quelque chose de plus que ma vie. En verité de sentir les blessures d'un autre premier que luy, & prendre plus de part en ses interests que luy-mesme, il faut avoüer que ce n'est pas aymer à la mode, ny estre de nostre siecle : Aussi il y a longtemps que je sçay que la corruption qui vous environne, ne vous gaste pas, & que parmy les meschans vous avez conservé une bonté qui seroit du regne de Louys douziesme. Encore peut-estre la faudroit-il chercher plus avant, & aller au-delà de l'histoire veritable. Il n'y a que sous le Charlemagne des Poëtes, qu'il s'est treuvé un homme de vostre humeur, & que le combat de Roger a esté la victoire de Leon[2]. Sans m'expliquer plus particulierement, vous entendez ce que je veux dire, & j'ayme bien mieux devoir à vostre secours, qu'au merite de ma cause, le favorable jugement que j'ay receu de la voix publique. Il est certain que la verité ne se deffend pas toute seule : Celle-là mesme qui regarde la Religion, & qui appartient à Dieu de plus pres que l'autre, ne se saisit de l'esprit que par le moyen de la parolle, & a besoin d'estre persuadée pour estre creüe. Vous pouvez juger par là, si

6. Gms : En verité sentir

---

1. Imprimée s.l.n.d. dans le Recueil Faret (t. II, p. 361, éd. 1634).
2. L'allusion est à l'*Orlando Furioso*, chant XLVI. Nous ne savons dans quelles circonstances Faret a pris la défense de Balzac, probablement contre Croisilles.

l'office que vous m'avez rendu m'estoit inutile, & si mon bon droict est tombé heureusement entre vos mains. Mais il faut remettre à Paris les remerciemens que j'ay à vous faire là-dessus, afin de les animer de la vive voix, & de la presence. Asseurez-vous cependant, que quand ce seroit la pieté qui me retiendroit au desert, vous estes capable de me faire rompre mon vœu d'Hermite, & si j'avois promis quelque chose à Dieu, de m'empescher de luy tenir ma parolle. D'ailleurs vous avez tellement embelly cette grande ville, & m'y faictes remarquer tant de nouveautez dans la lettre qu'il vous a pleu m'escrire [1], que je ne serois point touché de l'amour des belles choses, & n'aurois plus de curiosité honneste, si je n'avois de desir d'y retourner. Je n'attens donc qu'un peu de santé pour estre en estat de partir d'icy, & aller jouyr avecque vous de nos delices communes : Je parle de la conversation de M. de Vaugelas, qui me feroit treuver la Cour au village ; & Paris dans les landes de Bordeaux. Adieu, Monsieur, aymez-moy tousjours, puisque je suis de toute mon ame

Vostre tres-humble & tres-
affectionné serviteur,
BALZAC.

Le 12. Decembre, 1625.

1. Ceci paraît se rapporter à une lettre de Faret à Balzac, Recueil Faret (t. II, p. 216 de l'éd. de 1634 : « *Il luy persuade de revenir à Paris* ».)

LETTRE X

[A MONSEIGNEUR *** [1]]

MONSEIGNEUR,

Estant pressé de passer la Mer [2], je suis bien fasché que je ne puisse m'aller descharger entre vos mains de beaucoup de choses que j'ay sur le cœur, & vous faire depositaire des dernieres pensées que je laisse en Chypre [3]. Toutesfois puisque la guerre nous separe l'un de l'autre, & que ce sont des occasions, dans lesquelles vous devez acquerir de la gloire, qui m'empeschent de vous voir, Je me priveray volontiers du contentement que j'esperois, pour recevoir celuy que j'attens, d'oüyr parler de vostre courage en quelque part du monde que j'aille. J'eusse fort desiré que nos maux n'eussent point eu besoin de remedes de feu & de sang, & que les voyes douces eussent esté encore en nostre choix ; Mais puisque chacun sçait

1. F^ms G^ms indiquent comme destinataire le cardinal de La Valette. Une *Clef* manuscrite de Colomiès aux œuvres de Balzac (Mus. Brit., Add. mss. 4247) dit cependant que c'est Richelieu. Il faut voir ici une fusion de deux lettres, l'une écrite à Louis de la Valette (alors archevêque de Toulouse), à la veille du voyage de Rome, probablement, comme l'indique la date, au début de septembre (« *composée donc apres la paix faicte avec la Reyne-Mere* », commente G^ms) ; l'autre, morceau politique rédigé pour Marie de Médicis en juillet, quand éclata la deuxième guerre civile entre Louis XIII et sa mère. (V. notre article : *Balzac et Marie de Médicis : un document perdu, Rev. Hist. Litt.*, janvier-mars 1931.) Ce manifeste fut rejeté par le Conseil de la reine-mère, en faveur d'un autre, beaucoup plus conciliant. Il dut être composé entre le 8 et le 14 juillet ; — le 14, Sardiny tente vainement de remettre au roi la pièce qu'on avait préférée à celle de Balzac. Nous croyons que ce document a dû être imprimé, mais nous n'avons pu en retrouver trace. Louis XIII entra en campagne le 7 juillet, la paix d'Angers fut conclue le 10 août. Si Balzac, comme il est très-vraisemblable, partit pour Rome avec Sébastien Bouthillier, il y arriva le 16 septembre. La lettre du Roi au Pape, dont Bouthillier était porteur, est datée du 29 août 1620. (Cf. Avenel, *Lettres & Papiers d'Etat.*)

2. F^ms G^ms : expliquent : *pour aller en Italie*.

3. F^ms G^ms : *en France*.

qu'elles sont aussi peu seüres que peu honnestes, & que Dieu entend que nostre liberté nous couste quelque chose, il ne faut plus resister à sa volonté, Il faut aller où la faveur du Ciel & les vœux de tout le monde vous apellent. On commence à distinguer les bons serviteurs d'avecques les valets infidelles, Il n'y a partie en ce Royaume qui ne soit disposée à recevoir une nouvelle forme, Le nombre des affligez est si grand qu'il doit faire trembler les persecuteurs : C'est en demander trop à la fortune que de luy en demander davantage. Si un Roy estoit tombé en la puissance de ses ennemys, on ne s'imagineroit pas que son service fût où seroit sa personne, Ses subjects pourroient prendre les armes pour le mettre en liberté, & n'estre pas pour cela rebelles, Ils ne devroient pas attendre qu'il eut signé les commissions s'il avoit les mains liées, ny s'espouvanter de la vaine image de son nom, si au lieu d'estre la marque de sa volonté il n'estoit plus que l'instrument de celle d'un autre [1]. Certes je ne pense pas que de si foibles considerations deussent retarder une si juste entreprise. Il ne faudroit pas souffrir non plus qu'un particulier regnast, encore qu'il eut receu du Souverain la Courone, le Sceptre, & le Diademe, Il ne faudroit pas abandonner le service du Prince, qui doit estre consideré comme une chose eternelle, pour suivre sa passion, qui peut finir à toutes les heures, Il ne faudroit pas laisser perdre toutes les loix de l'Estat pour en prendre quelqu'une trop à la lettre. Autrement ce seroit imiter ces pauvres supersti-

6-7. Gms : partie de ce Royaume.

---

1. Cf. *Mémoires de Richelieu*, *Soc. Hist. Fr.*, t. III, p. 62, pour tout ce qui précède. Le cardinal, pour résumer le manifeste rejeté, se sert presque des mêmes paroles.

tieux, qui croyent estre obligez de se rendre, & de demeurer spectateurs oysifs & immobiles de l'embrasement de leurs maisons, & de la ruine de leur patrie, afin d'observer plus religieusement le jour du Sabat [1] : Et ainsi ne sçachant pas jusques où s'estendoit leur devoir, ny où finissent les bornes de la vraye obeissance, pour estre meilleurs serviteurs de Dieu, ils devenoient esclaves des infidelles, & de peur de violer une feste, ils souffroient que la religion fust opprimée. Je vous laisse prendre la consequence qui se peut tirer de ce discours, & me contente de vous dire, que pourveu que vous ayez de vostre costé ceste justice premiere, & immuable, & telle que la Nature l'a faicte, vous ne devez pas vous soucier si fort de celle que les hommes ont inventée, & qui selon la diversité des temps & des lieux est souvent contraire à elle-mesme. Quand un jour la haine des partis sera esteincte, & que ceux qui n'auront point d'interest aux choses presentes, n'apporteront point aussi de passion pour en juger, ce sera lors qu'Artemize [2] recevra du public la juste reconnoissance qu'elle merite, & qu'on ne l'estimera pas moins heureuse d'avoir delivré nostre Isle de l'oppression des Tyrans, que de luy avoir donné des Roys legitimes [3]. Cependant je m'asseure que vous ne perdrez point au Conseil & dans le cabinet, le temps qui doit estre employé à l'execution & à la campagne. Vous considererez que la paix ne peut estre asseurée pour vous

1. Fms Gms : qui croyoient estre

---

1. Cette thèse de la rébellion contre le gouvernement des favoris, loyalisme éclairé, si différente des idées que Balzac devait soutenir ailleurs, est réfutée avec indignation par Goulu. (*Lett. Phyll.* 4e éd., 1630, t. I, pp. 352-362.)

2. Marie de Médicis. Sur le projet de mausolée pour Henri IV conçu par sa veuve, cf. *Mémoires de Bassompierre*.

3. Phrase encore rapportée, avec quelques changements, par Richelieu.

tant que vos ennemys seront les maistres, Que de se reposer aujourd'huy sur la foy publique qui fut violée hier, c'est s'endormir sur le bord d'un precipice, Que de se laisser tromper par des Ambassadeurs qu'on a trompez les premiers, c'est ignorer une maxime aussi vieille que les Princes & les Republiques, Et partant qu'il faut de necessité que ce soit la victoire qui soit la fin de la guerre. Tout ce qui me fasche en cette occasion, c'est que mon malheur ne me permet pas d'y prendre la part que je desirerois, & que je ne puis rien donner que des souhaits à la bonne cause. Mais puis qu'Artemize a plus besoin de forces que de raisons, & de Capitaines que de Docteurs, vous jugez trop favorablement de moy, si vous ne me jugez inutile au lieu où vous estes, & me prenez pour un autre, si vous ne croyez que toutes les entreprises militaires se peuvent executer en mon absence. Deux livres de poudre bien mesnagée feront plus d'effect que toute la Rhetorique de Ciceron, assistée de tous les arguments d'Aristote, & apres avoir passé force mauvaises nuicts sur vos memoires, & contribué tout mon esprit à la reputation des affaires de la Reyne, une miserable sentinelle qui aura donné l'alarme bien à propos, aura beaucoup plus servy que moy. Il faut quelque chose de plus fort que le discours pour agir sur des ames si dures que sont les nostres, les plus puissantes parolles du monde ne sçauroient d'elles-mesmes faire fuyr une femme, ny renverser un pan de muraille, & si vous n'avez dequoy contraindre vos ennemys, ne vous imaginez pas que je les puisse persuader. Je me reserveray donc à un autre temps, moins contraire que celuy-cy à la profession que je fais, & aux exercices où je m'occupe. Mais vous trouverez bon, s'il vous plaist, que j'aille attendre ce temps-là à trois cens lieües de la guerre, & que je ne

differe plus le voyage que vous m'avez tesmoigné n'avoir pas desagreable. Je ne l'entreprens, Monseigneur, que pour en retourner plus honneste homme, afin d'estre plus digne de l'estime que vous faictes de moy, & de la qualité que je prens

De vostre tres-humble & tres-obligé serviteur,
BALZAC.

Le 2. Septembre, 1620.

LETTRE XI

[A MONSIEUR L'EVESQUE DE MARSEILLE [1]]

MONSIEUR,

Il y a quinze jours que je n'ay sçeu de vos nouvelles, mais je veux croire pourtant que le changement d'air vous aura guery, & que si vous portez encore un baston, c'est plustost pour une marque de vostre autorité, que pour le soulagement de vostre foiblesse. Si cela est, je vous conjure d'user bien des restes de cette heureuse saison, & de ne perdre pas les beaux jours qui s'enfuyent, & que le premier nüage nous emportera. Je vous donne ce conseil, à cause que je le treuve bon, & qu'il n'y a rien qui fortifie tant les foibles que le Soleil de ce moys, dont la chaleur est aussi innocente que la lumiere. Adamante a eu sa part de la mauvaise influence qui a regné en ce pays : La fiévre ne luy a pas porté le respect qui est deu à une personne de sa qualité [2], & l'a traicté si rudement qu'il n'est pas encore reconnoissable. Il a neantmoins quelque sorte d'obligation à son mal, qui luy a faict connoistre des plaisirs qui n'ont pas esté faits pour ceux qui sont trop heureux, & qu'il avoit ignorez jusques icy. Maintenant il ne peut se lasser de loüer le bien de la liberté, ny d'admirer la beauté du jour & les diversitez de la Nature : De sorte qu'à l'oüyr parler il semble que toutes choses luy soient nouvelles, & qu'il soit entré en un autre monde, ou qu'il renaisse dans celuy-cy [3]. Au

1. Coëffeteau.
2. Adamante est le duc d'Epernon. Le même nom lui est donné dans la lettre à M. de l'Estang (IV, XXVI). La fièvre qui ne respecte point le rang, dans le sonnet de Trissotin, n'était pas une idée neuve.
3. Toute la fin de la lettre est omise dans l'in-folio.

reste, Monsieur, on passe tousjours bien le temps à N.[1] & de deux cens qui se disent Vierges, je ne pense pas qu'il y en ayt une qui die la verité, si elle n'a recouvré son pucellage. Peut-estre que leur intention n'est pas mauvaise, & qu'en faisant l'amour elles n'ont point d'autre dessein que de faire des serviteurs à Dieu. Mais parce que les bonnes intentions ne produisent pas tousjours de bons succez, si vous laissez les choses aux termes où elles sont, j'ay grand peur pour vous que l'Antechrist ne naisse bien tost en vostre Diocese, & que par consequent vous ne soyez le premier objet de sa persecution. Il me semble que vous avez plus d'interest que tout autre à vous opposer à cet accident qui nous menasse, & que pour destourner un malheur qui doit estre suivy de la ruine du monde, vous ne devez point espargner les foudres de Rome, ny user à demy de vostre puissance. Il n'y aura que nos galans qui vous en sçauront mauvais gré : Mais vous ne sçauriez perdre leurs bonnes graces pour un meilleur sujet que celuy-cy, ny faire un plus grand service *au Dieu Jaloux*, que de conserver l'honneur de celles qu'il ayme. Je suis,

MONSIEUR, Vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur,

Le 7. Octobre, 1618. BALZAC.

13-14. Gms : de vous opposer

1. Metz? Il ne paraît pas qu'il s'agisse de religieuses, car Goulu, qui devait être bien renseigné, n'eût pas manqué de relever une attaque contre des personnes consacrées à Dieu. Et pour désigner ce passage, il se borne à dire : « En parlant des femmes qui font l'amour... » (*Lettres de Phyllarque*, 4e éd., 1630, t. I, p. 118). Urbain croit cependant que l'allusion est dirigée contre les couvents de Metz où la règle était fort relâchée. C'était l'année même où les chanoinesses de la fameuse abbaye de Remiremont tenaient tête à leur abbesse, Catherine, sœur du duc de Lorraine, laquelle faisait d'inutiles efforts pour leur imposer un règlement plus sévère et, en 1619, appela en vain Coëffeteau à son secours. (Urbain, *Nicolas Coëffeteau*, 1893, p. 114 et suiv.).

LETTRE XII

[A MONSIEUR DU POUZET]

Monsieur, Si vous ne voulez revenir de la Cour, nous sommes resolus d'envoyer des deputez expres, pour vous demander au Roy, & le supplier de nous rendre nostre bonne compagnie. Je sçay bien qu'au lieu où vous estes il y a des prisons pour les plus innocens & les plus heureux, & que personne ne vous sçauroit blasmer d'y demeurer trop long-temps, sans vous accuser de vostre bonne fortune : Mais aussi il ne seroit pas juste que vostre absence fist un village de cette ville, & que Paris eut toute l'affection que vous me devez. Comme je vous ayme parfaitement, je pense estre aymé de vous de la mesme sorte, & vous ne voudriez pas que j'eusse en cela l'avantage, que je vous quitte en toute autre chose. C'est pourquoy ny vous ny moy ne pouvons avoir de joyes legitimes estans separez l'un de l'autre, & je pretens que vous me faictes tort si vous vous plaisez où je ne suis pas. Prenez donc la poste pour estre bientost icy, & ne vieillissez point par les chemins ny dans les hostelleries : car pour le moins j'auray ce temps-là de bon, & vous me sauverez quatre jours d'une perte de trois moys. J'ay veu ce que vous me mandez de λλλ [1]. Mais je vous apprens que je n'ay point de ressentiment contre des ennemys qui n'ont point de force, & que je ne suis pas resolu de me mettre en cholere toutes les fois qu'il plaira aux petits Docteurs. Si ces gens-là disoient du bien de moy, j'examinerois ma conscience, pour sçavoir si je ne serois

1. Croisilles.

point coupable de quelque faute, & comme Hippolyte ne croyoit pas estre innocent pour avoir esté treuvé beau de sa marastre, je n'aurois pas bonne opinion de mon esprit, si j'estois au gré de ceux qui ne peuvent avoir que de mauvaises affections. Quoy qu'il en soit, ils sont cause qu'une fois le jour je pense estre quelque chose de grand, quand je regarde leur nombre, & le miracle que j'ay faict d'avoir interessé dans un mesme party les superstitieux, les Athées, les Moines & les Huguenots. Adieu.

Le 14. Avril, 1625.

6. quelque chose de grand. (Fin de la lettre selon Gms.) — 9. H : les Athées, les mauvais Moines & les Huguenots. — J : les Athées, les Moines & les Huguenots.

LETTRE XIII.

A MADEMOISELLE DE GOURNAY

C'est la lettre parue dans l'édition de 1626, *Response à une Lettre de Mademoiselle de Gournay*, et qui figure à la page 249 de notre tome I.

LETTRE XIV [1]

[A MONSIEUR DE BERNIERES
PRÉSIDENT AU PARLEMENT DE ROUEN]

MONSIEUR,

Le mauvais compliment que je m'en vais vous faire est le premier effect du breuvage que j'ay receu de vous. Il n'y a point moyen que je treuve ma raison pour vous entretenir : Elle s'est perduë dans l'excellente liqueur que vous m'avez envoyée, & il faudroit estre plus vaillant que je ne suis, pour se deffendre contre l'Espaigne & la Normandie, quand elles ont joint leurs forces ensemble. Je pense veritablement que ce qui se devoit boire d'icy à Pasques en vostre pays, s'est desbordé en ma chambre, & si mes amys ne viennent à mon secours, je suis en danger de faire naufrage, & de ne me desenyvrer que l'année prochaine. Vous voulez pourtant qu'en cét estat-là je joüe le personnage d'un homme sobre, & que mon ame face ses fonctions, que vous avez toutes suspenduës. Il est impossible que n'estant pas celuy que j'estois, je parle mon langage ordinaire, Je ne sçaurois vous faire deux mots de remerciement sans en prendre l'un pour l'autre, & ma teste est si pleine de vin d'Espaigne & de cydre que mon esprit n'y a plus de place.

12. V.-M. : Je pense en effet — 15. V.-M. : je suis tout prêt de faire naufrage & cours fortune de — 16. V.-M, : Néanmoins vous voulez — 18. V.-M. : que mon esprit — 19. V.-M. : Il n'est pas possible que n'étant plus — 22-23. V M : & vôtre cidre & vôtre vin d'Espagne ne laissent dans ma tête aucune place à mon éloquence.

---

1. Imprimée par Vigneul-Marville dans le t. I des Mélanges, p. 112 de l'éd. de 1713, d'après *l'Original écrit de sa main en assez méchant caractère & malproprement* .

Je me contenteray donc de vous asseurer avec le peu de bon sens qui me reste, que quand vostre amitié ne produiroit rien, & seroit aussi sterile qu'elle est fructueuse, je la rechercherois pour une plus noble consideration que celle de l'interest particulier, & vous tesmoignerois que c'est vous que j'ayme, & non pas vostre fortune. Croyez, je vous prie, le plus veritable de tous les hommes. Vous gaignastes mon cœur dés la premiere fois que j'eus l'honneur de vous voir : Je me donnay tout entier à vous, & dis en moy-mesme ce que j'ay redit souvent despuis ce temps-là, que puis que vous estiez assez riche pour acheter une Souveraineté de-là les monts, si cela arrivoit jamais, je vous estimois assez honneste homme pour meriter que j'allasse vivre sous vostre regne, & que je fusse,

MONSIEUR,

Vostre tres-humble serviteur
& suject,
BALZAC.

A Paris, le 5. Mars 1627.

1-2. V.-M. : de vous dire avec le peu de raison & de bon sens — 2-3. V.-M. : quand vôtre amitié seroit aussi stérile — 4-9. V.-M. : je l'estimerois toûjours pour l'amour d'elle-même & trouverois en vous assez de choses à priser, encore que la libéralité n'en fût pas. Mais certes il ne manque rien à un homme que la nature acheva lorsqu'elle le fit, & qui a seulement apris de la Philosophie que ses inclinations étoient des vertus ; & qu'il avoit tout ce qu'elle donne. En conscience, Monsieur, vous me gagnâtes entièrement dès la première fois que j'eus l'honneur de vous voir — 9-10. V.-M. : & je dis en moi-même — 12-13. V.-M. : une Souveraineté en Italie, si vous faisiez jamais ce marché, vous êtiez assez honneste homme — 17. V.-M. : Votre tres humble & trés-obéïssant — 20. V.-M. : Le 6. Mars

LETTRE XV

[A MONSIEUR DE VOITURE [1].]

Monsieur, Bien que la moitié de la France nous separe l'un de l'autre, vous estes aussi present à mon esprit que les objects qui touchent mes yeux, & vous avez part à toutes mes pensées & à tous mes songes. Les rivières, les campagnes & les villes ont beau s'opposer à mon contentement, elles ne sçauroient m'empescher de m'entretenir de vous avec ma memoire, & de regouster les bonnes choses que vous m'avez dites, jusqu'à ce qu'il me soit permis de vous aller encore escouter. En deussiez-vous faire le vain, il faut que je vous advoüe que je ne conçoy plus rien de grand ny de relevé que des semences que vous avez jettées en mon ame, & que vostre compagnie, qui me fust d'abord tres-agreable, m'est devenüe entierement necessaire. Vous pouvez donc croire que ce n'est pas volontairement que je vous laisse si longtemps entre les mains de vostre maistresse [2], & que je souffre qu'elle jouysse de mon bien sans m'en rendre comte. Tous les momens qu'elle vous oblige de luy donner, sont autant d'usurpations qu'elle faict sur moy; Tout ce que vous luy dites à l'oreille, sont des secrets que vous me cachez, & avoir vostre conversation en mon

8. Gms contentement, à tout le moins elles ne m'empeschent pas — 13. Gms : quasi plus rien — 22. Gms : ce sont

---

1. On trouvera dans les *Œuvres* de Voiture, la réponse espiègle qu'il fit à cette lettre (*Lettre I*).
2. L'actrice Marguerite Vion, devenue Mme de Sainctot. (V. Emile Magne, *Voiture et l'hôtel de Rambouillet*, t. I, pp. 22 et suiv.).

absence, c'est s'enrichir de mes pertes. Il n'y a point d'apparence pourtant de vouloir mal à une si belle rivale de ce que vous estes tous deux heureux, ny que je face mon affliction de vostre commun contentement. Pourveu que je treuve à mon arrivée que quatre moys [1] ne m'ont pas effacé de vostre esprit, & que l'amour y laisse quelque place à l'amitié, j'auray tousjours pour moy le temps qui se passera à attendre l'heure d'une assignation, & vous viendrez m'ayder quelquesfois à me consoler du malheur du siecle, & de l'injustice des hommes. Cependant au lieu où je suis, comme je n'ay que de petites joyes, je n'ay pas aussi de grands déplaisirs : Je suis esloigné en pareil degré de la desfaveur & de la bonne fortune, & cette Deesse inconstante, qui est tousjours occupée à ruyner les villes & les Estats, n'a pas loisir de venir faire du mal au village. J'y voy des Bergeres qui ne sçavent dire que ouy & non, & qui sont trop grossieres pour estre trompées par un habile homme ; Mais pour le moins le fard leur est aussi peu connu que l'eloquence, & à cause que je suis leur maistre, elles souffriroient que je leur monstrasse, si je voulois, qu'il n'y a pas loin de la puissance à la tyrannie. Au lieu des bons mots, & des belles parolles de vos Dames, il sort de leur bouche une haleine pure & innocente, qui se mesle parmy leurs baisers, & leur donne un goust que vous ne treuvez point à ceux de la Cour. Je mets tousjours hors de comparaison

3-4. Gms : ni que je vous plaigne les contentemens que je ne puis recevoir. — 5. Gms : trois — 10-11. Gms : Au reste dans le desert comme — 15. Gms : le loisir — 16. Gms : aux villages. Je voy — 25-26. Gms : en celles de la Cour

1. Balzac aurait donc quitté Paris en juin ou juillet 1625. Cependant la lettre à du Pouzet, semble indiquer qu'en avril il n'y était plus.

la Reyne que vous servez, & pour penser rien qui soit à la diminution de sa gloire, & ne croire pas que vous choisissez mieux que je ne rencontre, Je fais trop particuliere profession de m'arrester à vostre jugement, & d'estre,

MONSIEUR,

Vostre tres-humble serviteur,
BALZAC.

Le 7. Octobre, 1625.

1. Gms : pour ne penser rien — 2-3. Gms : que vous ne choisissez

LETTRE XVI

[A MONSIEUR DE VAUGELAS[1]]

Monsieur, La bonne opinion que vous avez de moy faict plus de la moitié de mon merite, & vous ressemblez aux Poëtes Epiques, qui sur un peu de verité jettent les fondemens de tout ce qu'ils disent d'incroyable. Quoy que c'en soit, si vous ne m'aimiez que selon la rigueur du droit & de la raison, je craindrois fort de vous estre indifferent, & il vaut beaucoup mieux pour moy que l'affection que vous me portez, soit une passion qu'une vertu. De toute autre chose les extremitez sont vicieuses, mais elles sont loüables en celle-cy ; Et comme il y a des Rivieres qui ne font jamais tant de bien au monde que quand elles se desbordent, De mesme l'amitié n'a rien de meilleur que les excez, & peche plustost en sa moderation qu'en sa violence. Continuez donc à ne guarder ny reigle ny mesure aux faveurs que vous me faictes, & afin que je sois legitimement ingrat, estant infiniment obligé, ne me laissez pas mesme des paroles, avec lesquelles je puisse vous remercier. Il est certain que vos dernieres lettres m'ont osté tous les termes que j'employerois en cette occasion, & pour les bons offices que je reçoy sans cesse de vous, il semble que vous ne vouliez de moy que de nouvelles importunitez. Cela estant, n'ayez

3. Fms Gms : Ne parlons plus d'aultre eloquence que de la vostre & reservez ces grans noms d'unique, de rare et d'extraordinaire pour le soleil, les cometes & les monstres. La bonne opinion — 4-5. Fms Gms : vous imitez les Poëtes — 12. Fms Gms : de celle-cy — 13-14. Fms Gms : tant de bien que quand — 15. Gms : ces excez — 16. Fms Gms : donc, Monsieur, à — 18-19. Gms : & afin qu'estant infiniment obligé, je sois legitimement ingrat — 22. Gms : à cette occasion

1. Les deux lettres à Vaugelas, celle-ci et la lettre XXII, n'en faisaient peut-être qu'une à l'origine.

pas peur que je vous espargne, & qu'aux grandes choses je ne me serve de vostre affection, & qu'aux petites je n'en abuse. A l'avenir il faudra que vous gaigniez tous mes procez, que vous vuidiez toutes mes querelles, & que vous corrigiez toutes mes fautes ; Car de me guerir de tous mes maux, vous ne voudriez pas l'entreprendre sur Monsieur de Lorme [1]. Ce me sera assez que vous luy faciez lire en cét endroit que je luy demende la vie, & que s'il ne tient qu'à luy obeir pour me conserver, je mets desja ses ordonnances immediatement apres les commandemens de Dieu. Il n'y a point de remede qui soit de mauvais goust, quand son Eloquence le prepare, ny de douleur qui ne s'adoucisse par ses paroles, avant que d'estre vaincuë par son art. Les causes les plus esloignées luy sont aussi visibles que les plus ordinaires effects, & si la Nature s'estoit faict voir toute nuë à luy, il n'auroit pas receu plus de communication de ses secrets, qu'il s'en est acquis de connoissance. Qu'il me donne donc de meilleures nuicts que celles que j'ay euës depuis six ans que je veille, Qu'il accorde mon foye avecque mon estomac, Qu'il finisse cette guerre civile qui trouble tout le dedans de mon corps, s'il veut que je ne vive plus que pour sa gloire, & pour persuader au monde qu'il ne doit rien à ces Princes Arabes qui ont exercé la medecine, & aux Dieux mesmes qui l'ont inventée. Certes si les honneurs purement humains, que quelques-uns de sa profession ont autresfois mesprisez, luy semblent trop peu de chose, & s'il ne se contente pas d'une reconnois-

4. Gms : que vous terminiez — 7-8. Gms : Prenez seulement la peine de luy faire lire — 11. Gms : Il n'y a pas — 21. Gms : & finisse

1. Charles de Lorme, médecin ordinaire du roi. Originaire de Moulins, il avait pris sa licence en 1608, et devint rapidement célèbre. Il mourut en 1678.

sance civile, je suis tout prest de l'appeller mon Sauveur, & de luy faire des Autels & des sacrifices. Et pour cela, encore luy quitteray-je la meilleure partie de ce que je viens de luy demander; Je ne desire point qu'il me guerisse, il me suffit qu'il m'empesche de mourir, & qu'il face durer soixante ans mes maladies & mes plaintes. Je veux aussi sçavoir, s'il vous plaist, ce que faict son bon Cousin, ce citoyen de toutes les Republiques, cét homme qui n'est pas plus estranger en Perse qu'en France, & la science duquel a la mesme estenduë que tout l'Empire du Turc, & toute l'ancienne Monarchie Romaine ? [1] J'ay pour le moins trois cens questions à luy faire, & un plein livre de doutes à luy proposer, & j'attens à nostre premiere veüe à me resoudre avecque luy sur les affaires des siecles passez, & sur les diverses opinions de Baronius [2], & de Genebrard [3] d'un costé, & de l'Escale [4], & de Casaubon de l'autre. J'ay resolu cependant d'aller passer dix

2-3. Gms : Et pour cela, Monsieur, — 3-4. Gms : la moitié de ce que je luy viens de demander. Je ne desire pas — 5. Gms : ce sera assez qu'il m'empesche — 6-7. Gms : Mais ne sçauray-je cependant — 8. Gms : Cousin, & citoyen — 14. Gms : de me — 17 *et suiv.* Fms Gms : l'autre. Au demeurant, je vous prie de dire à Monsieur Deslandes que je me souviendray toute ma vie de la journée de Ruel, & que je ne pense pas qu'aux païs mesmes des Romans il y ait une si parfaite maison, fut-elle bastie des propres mains du Tasse ou de l'Arioste. En verité, mon esprit y demeura lors que j'en partis. Il se promène encore dans ses allées, il s'esgare dans ses bois & resve au bord de la fontaine des fées, dont il ne faut que boire une goutte pour devenir Poete. Cette infinité de beautés différentes qui se descouvrirent à nos yeux si-tost que la porte fut ouverte, me fit haïr en un instant Rome, Paris, & toutes les villes,

---

1. Gaumin (note de Gms). C'est Gilbert de Gaulmin, l'orientaliste, également de Moulins, mort en 1665. V. sur lui Tallemant, le *Menagiana*-les *Lettres* de Gui Patin, Colomiès, *Gallia orientalis* ; etc. (Note de Tami zey de Larroque dans les *Lettres de Chapelain à Balzac*). C'est lui dont Malherbe se refusait à croire qu'il sût la langue punique.

2. Cesare Baronio, 1538-1607, le cardinal auteur des célèbres *Annales*).

3. Gilbert Genebrard, bénédictin de Cluny, professeur d'hébreu au Collège de France, archevêque d'Aix (1537-1597).

4. Scaliger.

ou douze jours chez Monsieur de Racan, afin que durant ce temps-là je luy voye faire des miracles, & escrire des choses qu'il faut necessairement que Dieu luy revele. Il est tres-vray que les Conquerans n'ont pas plus d'advantage sur les Maistres d'escrime qu'il en a sur les Docteurs, & que c'est aujourd'huy un des grands ouvrages de la Nature. Si tous les esprits estoient faits comme le sien, il se perdroit bien du temps à l'escole, les Universitez deviendroient la plus inutile partie de la Republique, & le Latin, aussi bien que le passement de Milan, & les autres marchandises estrangeres, seroit plustost une marque de nostre luxe qu'un effect de nostre necessité. &c.

Le 10. Octobre, 1625.

& j'appellay le duc de Venise malheureux de ce qu'il est condamné à ne sortir jamais du lieu où il est, & par conséquent à ne voir jamais ce que je voyois [1]. En m'en allant à la Cour, je fais estat de passer chez M. d. R. & de m'y reposer sept ou huit jours, & peut estre que durant ce temps-là j'assisteray à la naissance de quelqu'une de ses filles, j'entens de ces excellentes productions qui viennent au monde sans l'ayde des femmes & peuvent compatir avec la virginité & le celibat. Advoüez-moy que nous avons deux amis qui sont deux grands ouvrages de la nature, & que celuy-ci (Gms : cestuy) & Monsieur de Saint-Amant ont autant d'avantage sur les Docteurs que les vaillans (Gms : vaillans hommes) sont au-dessus des maistres d'escrime. Si — 7-8. Fms Gms : le leur — 8. Gms : il ne se perdroit pas tant de temps à l'escole — 9. Gms : demeureroient — 11. Gms : seroient

---

1. Boisrobert, qui adresse à Deslandes une longue poésie sur sa maison de Ruel, est du même avis que Balzac :

« Ce parc tout plein d'enchantemens
Tel que ceux que font les Romans,
Me fait douter plein de merveille,
Si je dors ou bien si je veille.
. . . .
Dirons-nous rien de ta maison,
Qui dans cette belle saison,
Entre ces merveilles assise
Fait que pour elle je mesprise
Ce qu'on voit dans Fontainebleau
De plus charmant & de plus beau. »

(*Recueil des plus beaux vers*, 1627.)

V. lettre xx du livre IV.

LETTRE XVII

[A MONSIEUR DE RACAN[1]]

MONSIEUR,

Quand ma santé seroit meilleure qu'elle n'est, la rudesse de la saison en laquelle nous entrons, & que je croyois prevenir, me faict trop de peur pour me laisser sortir de la chambre, & me hasarder à un grand voyage. Il ne faudroit qu'un jour sans Soleil, ou une nuict dans une mauvaise hostellerie, pour achever de me faire mourir, & en l'estat où je suis, je serois plustost arrivé en l'autre monde qu'à Chastelleraut. Je vous supplie donc de me pardonner si je ne puis vous tenir la parole que je vous ay donnée, & si je prens encore quelque temps pour faire provision de force, & me preparer à une si difficile entreprise. A nostre retour de la Cour il faudra passer en vostre belle maison, & voir les

5. Fms : la rigueur de la saison où — 7-8. Fms Gms : au voyage de Paris — 8. Gms : Il ne faut — 9. Gms : achever à — 14-16. Fms Gms : & reparer les ruines de mon visage. Ce sera à nostre retour de la Cour qu'il faudra

---

1. Voir, p. 129, une autre lettre de Balzac à Racan, du 21 août de la même année (lettre publiée par Goulu). Réponse, dit M. Arnould, à celle de Racan à Balzac, publiée dans le Recueil Faret (t. II, p. 298, éd. 1634. Cf. Racan, *Poésies*, éd. L. Arnould, 1930, t. I, p. 838 & suiv.). V. aussi la lettre IV, XIX, à Malherbe, p. 85.

Juxtaposées, les deux lettres du 21 Août et du 20 novembre forment *une réponse complète* à celle de Racan : dans l'une, riposte à certains propos gaillards, dans l'autre remerciements pour *l'Ode* dont Racan dit : *Voicy au bout de deux ans ce que vous deviez recevoir dans quinze jours* ..

Que s'est-il passé ? On accepterait facilement l'hypothèse que Balzac ait fait deux lettres d'une seule. Mais ce n'est pas lui qui a publié celle du 21 août, et il est plus malaisé de croire que Goulu ait remanié une demi-lettre de son adversaire de façon à lui donner l'aspect d'une lettre complète, changeant avec cela la date. Quel avantage à ce procédé ? Faut-il alors admettre, que ce soit Racan, qui ayant écrit deux fois,

endroits où les Muses se sont apparuës à vous, & vous ont dicté les vers que nous admirons. Ceux que vous m'avez faict l'honneur de m'envoyer, m'interessent trop pour m'en laisser le jugement libre; Je me contenteray de vous dire que vous ne fustes jamais si Poëte que quand vous avez parlé de moy, & que vous sçavez inventer de nouvelles fables aussi incroyables que les anciennes. Il semble que la Divinité ne vous couste rien, & qu'à cause que vos predecesseurs ont remply le Ciel de toutes sortes de gens, & que les Astrologues y ont mis des monstres, il vous soit permis à tout le moins d'y faire entrer quelques uns de vos amys. Vous ferez, Monsieur, ce qu'il vous plaira, & je n'ay garde de me plaindre de l'excez de vostre affection, puisque je tiens qu'on n'ayme pas assez si on n'ayme trop. Ce seront les beaux esprits du temps qui ne vous le pardonneront pas, & qui souffriront impatiemment de voir mon nom dans vos vers avec autant d'esclat & de pompe que celuy d'Artenice, & d'Ydalie [1] : Mais comme vous ne prenez pas les passions des autres pour aymer ny pour haïr ; je croy que vous vous servez encore moins de leurs yeux pour juger de la verité des choses. Et en ce cas-là je me fie assez en ma Rhetorique, pour m'asseurer que je vous persuaderay tousjours que je vaux plus que mes ennemys, & qu'ils n'ont d'autre advantage sur moy, qui suis malade,

1. Gms : vous sont apparuës, — 2. Gms : que vous escrivez. — 6. Gms : vous sçavez faire — 8. Fms Gms : ne couste rien à vous autres Messieurs — 11. Gms : il vous est — 12. Gms : Pour moy vous en ferez — 15-17. Gms : Il n'y a que les beaux esprits du siècle à qui vous aurez affaire & qui souffriront — 23. Fms Gms : en mon Eloquence

aurait bel et bien soudé ses deux missives en un seul morceau, malgré ses déclarations et celles de son éditeur Faret sur son indifférence à l'égard d'écrits de ce genre ?

1. Les deux principales héroïnes des *Bergeries*.

que celuy de la santé, s'ils se portent bien. Au demeurant ne vous justifiez point de vostre longueur : Je voy bien par l'excellence de vostre travail le temps que vous y avez employé, & sçay que la perfection ne se treuve pas du premier coup. On peut achever en un jour quantité de statuës de plastre & de boüe ; mais elles ne sont aussi que pour un jour, & pour servir d'ornement à l'entrée d'un Gouverneur en une ville, & non pas au regne de plusieurs Roys. Ceux qui travaillent en bronze et en marbre, vieillissent sur leurs ouvrages, & il est certain qu'il faut mediter long-temps ce qui doit durer tousjours. Si ma migreine vouloit je vous en dirois davantage, mais tout ce que je puis obtenir d'elle, c'est de signer cette lettre, & vous asseurer que je suis parfaictement,

MONSIEUR,

Vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur,

BALZAC.

Le 20. Novembre, 1625.

1-5. Fms Gms: Au reste, quoy que j'estime infiniment ce que vous m'avez envoyé & que je n'y trouve rien qui ne soit tout à fait selon mon goust, je ne m'oppose pas pourtant au dessein que vous avez d'y mettre encore la main & d'adjouster de la grace à la beauté. On peut — 5-6. Fms Gms : force statuës — 6. Gms : & de terre — 8. Gms : Prince — 9-11. Gms : Ceux qui travaillent en marbre. — Fms Gms : & avec art, vieillissent sur leurs ouvrages & quoy que puisse alléguer Monsieur de Bellay [1], mon opinion est qu'il faut — 14. Gms : & de vous — 17. Gms fidelle. — Fms Gms : *ajoutent un post-scriptum* : Je suis tres-humble serviteur de M. & je vous conjure de l'en asseurer, & de vous souvenir que j'escris en mon stile de village, c'est à dire pour vous seul.

---

1. L'évêque de Belley, Camus. On sait avec quelle rapidité il composait : « il faisait un petit roman en une nuit » dit Tallemant. Il aurait sans doute exprimé verbalement le reproche, que sa *Conférence Académique* adressa, quelques années après aux lettres de Balzac : « tant veuës, reveuës, augmentées, raccourcies & corrigées... tant lavées, relavées, retastées, regrattées, raccommodées, r'habillées, redressées, relimées, repolies, rapiécées... » qu'« à force de polir & rajencer son ouvrage, il l'a gasté... ».

LETTRE XVIII

[A MONSIEUR L'EVESQUE DE NANTES [1]]

MONSIEUR,

Puis que vous desirez voir de quel stile j'ay commencé à escrire, & quel homme j'estois à dix-neuf ans [2], je vous envoye mes pechez de ce temps-là, & les premieres fautes que j'ay faictes. Il valoit bien mieux en condamner la memoire, que de les faire pour la seconde fois, en les renouvellant en cet endroit; Mais vous voulez estre absolument obey, & pour moy je n'ay point de resistance contre vostre force. Voicy donc les restes des choses qui se sont perdues, & ce que j'ay sauvé du naufrage, qui ne vaut ni les diamans ni les pieces d'ambre gris que la Mer a jettées depuis peu sur la coste de Bayonne [3].

12. Gms : & que j'ai sauvées

---

1. Philippe Cospéan. — Le début de la lettre est certainement de 1627, d'après l'allusion au naufrage, des caraques portugaises qui échouèrent sur la côte de Médoc, les 11 et 13 janvier de cette année-là. Cf. Girard, t. II; les lettres de Peiresc à Dupuy, du 24 février 1627, et du 21 mars; Léo Mouton, *Le Duc & le Roi*, p. 176; T. de Larroque : *Un naufrage à Cap-Breton. Rev. de Béarn, Navarre et Lannes*, 1884, p. 89; *R. Hist. de Bordeaux*, 1932. — Selon les éditions qui donnent la lettre IV, VI, à Cospéan, celle-ci serait adressée à S. Cyran. Quoi qu'en ait dit le P. Griselle, qui a vu dans « la coste de Bayonne » une allusion à la patrie de S. Cyran, il nous paraît beaucoup plus vraisemblable que le destinataire ait été l'évêque de Nantes.

2. En 1618, Balzac ne pouvait avoir moins de vingt ans.

3. Gms *écrit ici* : A MONSIEUR DU VAIR. Le texte intégral de la lettre dont suit un long fragment, parut en 1618 avec le titre : *Copie d'une lettre | escritte à Monsieur le | Garde des | Sceaux | sur ce qui se passa en l'Eglise Saint Ger | main de l'Auxerrois le jour de Pasques, | & au Conseil tenu le 20 d'avril dernier | entre messieurs les Ducs & | Pairs & luy.* | L'An M.DC.XVIII. 20 pp. in-8 (B. N. Lb 36, 3470). — L'annotateur de G, qui a copié à la plume les parties de cette lettre que Balzac n'a pas citées dans sa lettre de 1627, a connu un texte qui diffère légèrement de celui de l'imprimé de 1618. C'est celui qu'a reproduit Griselle

A MONSIEUR DU VAIR

MONSIEUR,

Ayant appris ce qui vous arriva dernierement avec Messieurs les Ducs & Pairs [1] où vous vous laissastes tellement emporter à vostre passion qu'on ne croyoit plus que ce fust vous qui parlassiez avec si peu de modestie en la presence du Roy, & de l'autre costé considerant les tesmoignages advantageux que la renommée a tousjours rendu de vostre vertu, il faut que vous me permettiez, s'il vous plaist, de vous dire là-dessus, ou que vous vous estes estudié toute vostre vie à tromper le monde, ou que vous n'avez pu conserver à la Cour les intentions que vous y avez apportées. Je sçay bien que c'est comme un malheur fatal aux plus gens de bien de vostre robbe de se corrompre aysement parmy la corruption & de ne se soucier plus de la vertu, lorsqu'ilz n'ont plus besoin d'elle pour l'establissement de leur fortune. Mais certes, j'avois toute autre opinion de vous que celle-là, & pensois que vous eussiez si bien profité en l'estude de la sagesse, que vous auriez assez acquis de force pour deffendre vostre esprit du mal, au lieu mesme où le danger est plus grand & les tentations plus puissantes, que s'il falloit par une necessité inevitable que les charmes de la Cour & la conta-

(*Etudes* janv. 1907). Autre copie, Coll. Dupuy, ms. 659, p. 220. — Nous reproduisons d'après l'imprimé les morceaux manquants & les variantes du Factum, aussi bien que les leçons de Fms et de Gms, lorsque celles-ci s'en écartent. C'est de cette dernière source que provient toute la première partie de la lettre imprimée en petit caractère, et que sont tirées toutes les variantes non précédées d'un sigle.

1. Il s'agit de la fameuse affaire où d'Épernon disputa la préséance au garde des Sceaux, se constituant le porte-parole des Ducs et Pairs; dispute rapportée par Bassompierre, Brienne, d'Andilly, Fontenay-Mareuil, etc., par du Vair lui-même, dans une *Relation* que du Chesne inséra dans son *Histoire des Chanceliers*, et par les historiens de Louis XIII et du duc d'Epernon. Cette querelle fit déborder le ressentiment du duc, déjà aigri par l'expulsion de ses Gascons du régiment des Gardes, mesure prise sur l'avis de Luynes, puis par la promotion au cardinalat de l'évêque de Paris, Henri de Gondi, le chapeau étant promis depuis dix ans à Louis de la Valette. Il avait dû quitter Paris avec quelque précipitation à la suite de cette affaire, et était rentré à Metz.

gion des meschans eussent autant de pouvoir sur vous, que sur quelques uns qui ont passé par la charge où vous estes encore, je n'eusse jamais crû que c'eust esté un vice si lasche & si plein de foiblesse que la vanité qui eut pu se glisser en un' ame forte comme j'estimois estre la vostre, & que sur vos vieux jours, apres avoir vu des changemens si divers & des cheutes si estranges, & eu mesme quelque part aux calamités publicques, vous vous fussiez laissé chatouiller à l'apparence exterieure des choses du monde. Et à parler sainement, Monsieur, puisque vous n'avez point besoin de chercher l'honneur hors de vous[1], ne debviez-vous pas mespriser cette vaine gloire de la mesme façon que le reste des hommes la recherche ? Et n'avez-vous pas honte de sçavoir les petites differences qui ont esté introduites au hazard pour la distinction des qualitez, & la cognoissance desquelles ne vous pourroit rendre ni meilleur ni plus heureux que vous estes ? Car en effet, c'est la seule opinion du peuple & l'ignorance de la vraye gloire qui les a faictes naistre ; c'est la coustume du pays où nous vivons qui les a mises en usage avec si peu de certitude & de raison, que vous ne voudriez pas nier que le temps les a souvent changées selon la diversité des occasions, & qu'il ne faut pas beaucoup s'esloigner de ce Royaume pour en voir observer de contraires par nos voisins. Encore veux-je advouer qu'il y a un temps où l'ambition a bonne grace, & une profession à laquelle il semble qu'elle soit particulièrement attachée. Mais, Monsieur, vous n'estes plus en cette saison où les plus moderez ont esté contrains de donner quelque chose à la chaleur de la Jeunesse & à la violence de leurs passions. Et d'ailleurs vostre profession est si esloignée de celle de qui je parle, que

3. Gms : je n'eusse pas crû — 14. Gms : distribution — 17. Gms : faict — 24. Gms : qu'elle est — 28. Gms : dont je parle

1. La grande réputation de Du Vair comme philosophe stoïcien avait reçu quelques atteintes depuis son élévation à l'une des plus hautes charges de l'État. Bentivoglio écrit le 15 août 1618 : « fa professione di stoico, ma più di nome che d'opere a quel che si vede... » (*Nunziatura*, II, pp. 540-1). Il est vrai que Bentivoglio ne l'aimait pas.

quand je diray que ce que l'une a de bienseant est estimé en l'autre tout le contraire, je ne diray que la verité. Aujourd'huy donc, que les moindres de vos actions sont des exemples pour tout le monde, & que l'envie ou l'affection a attiré sur vous les yeux de toute la France, pensez-vous avoir cette grande reputation, de laquelle sans mentir j'ay du regret que vous ayez si peu de soin, sans estre obligé pour la maintenir à des conditions qui sont aussi esgallement grandes ? Il ne seroit pas raisonnable, Monsieur. Vous ne pouvez plus faire de faute ni que vous puissiez reparer, ni dont il vous soit permis de vous repentir, & une tache qui ne seroit pas veüe sur un autre, à cause de l'obscurité de sa condition, deshonore l'estat & le public en vostre personne. Or puisque ce que je vous dis est veritable, & que vous ne voudriez pas le desadvouer, quand ce ne seroit que vous en recevez de la vanité que vous commencez à trouver si douce, combien, je vous prie, croyez vous, avoir fait changer d'opinions depuis quelque temps à vostre desadvantage ? Combien croyez-vous avoir perdu de volontez que l'estime de vostre vertu vous avoit acquises ? Et combien pensez-vous avoir excité de plaintes d'une infinité de gens de bien que vous avez trompés par la longue dissimulation de vostre vie ? Pour moy, Monsieur, qui n'ay point d'interests en l'affaire qui s'est passée, & qui en parle sans passion comme d'une chose indifferente, en verité, je ne me fusse jamais imaginé qu'un homme qui a tant vescu que vous, & à qui l'aage par necessité doibt avoir appris à se conduire, eust attendu à faire paroitre qu'il avoit de l'ambition en un lieu où les esprits les plus profanes sont retenus dans l'humilité par l'objet des choses divines, où nous ne laissons pas mesme de la liberté à nos pensées, & où la presence du Filz de Dieu, qui s'est rendu familier aux hommes par l'auguste sacrement de l'autel, nous oblige bien, ce me semble, à ne diminuer rien de ce peu

1-2. Gms : en l'autre le contraire — 2-3. Gms : Aujourd'huy que — 5. Gms : pensiez-vous — 9. Gms : de faute que — 12 Gms : & la republique — 16-17. Gms : combien croyez-vous, je vous prie, depuis quelque temps avoir fait changer d'opinions à vostre — 17-18. Gms : Combien pensez-vous — 19. Gms : Et combien croyez-vous

que nous luy donnons pour la consideration du monde : Neantmoins, Monsieur, en ce lieu plein de religion & de sainteté, vous avez voulu preceder les Ducs & Pairs, vous avez entrepris de violer publiquement la majesté de la Couronne, de renverser l'ordre de toutes choses, & d'essayer peut-estre par cette premiere attainte combien patiemment les Grands pourroient endurer la tyrannie. Il n'est pas besoin que je m'arreste à condamner cette action, puis qu'il n'y eut personne de qui elle ne fut trouvée mauvaise, ni que je me mette en peine de deffendre une cause dont les parties sont si inesgales que vous ne la pouvez perdre sans advantage. Seulement, Monsieur, il n'y a nulle apparence de justice que vous disputiez la preseance à ceux qui l'ont emportée sur les Princes du sang, qui n'estoient pas honorez de la mesme qualité, & que les Roys ayant voulu faire voir par une faveur si eminente que cette dignité leur touchoit en quelque façon de plus près que leur propre sang, vous ne devez pas croire qu'elle ait depuis ce temps-là si fort perdu de sa premiere grandeur qu'il ne luy en reste encore assez pour l'oster de comparaison d'avec une charge qui n'est que la troisieme de la justice. Mais vous vous flattez trop en vos interests, & vous aymez trop vos opinions pour estre capable de raison en une affaire qui vous regarde. Je voi bien que puisque vous avez commencé à faire une faute, vous voulez qu'il n'y ait point de circonstance qui la puisse rendre remarquable dont elle ne soit accompagnée. Toutefois, Monsieur, je vous prie de prendre bien garde à ce que vous allez faire ; laissez nous encore nous tromper de la bonne opinion que nous avons de vous ; ne nous ostez point d'une erreur qui vous est si favorable, & considerez sans passion que si, ne vous souvenant plus de la majesté du lieu où vous estes, & ayant perdu le respect deu à la personne qui vous escoute, vous laissez sortir de vostre bouche des paroles aigres & inciviles contre le plus ancien officier de la Couronne [1], vous ferez beau-

15-16. Gms : en cette façon — 17. que depuis ce temps-là elle ait — 31. Gms : aigres & inutiles

1. D'Epernon.

coup plus que vous ne vous estes pas proposé, veu qu'en cecy il ne peut pas estre offencé qu'après le Roy qui vous esclaire par sa presence, & que ceux qui ne vous ayment guere pourront dire que vous n'en abusez pas moins que vous avez fait jusques icy de son authorité. Je ne sçai pas si c'est vostre dessein de vous faire remarquer par de grandes & illustres inimitiez, ou si vous voulez donner des mescontentemens aux Grands affin de retirer les dernieres preuves de leur constance & de voir jusques où les peut porter la fidelité; mais je sçai bien que l'experience d'une chose qui ne se peut perdre qu'une fois est pleine de hazard & d'incertitude, & que vous vous estes attaqué à un homme avec qui tous ceux qui n'ont point eu d'affection au bien de l'Estat ou qui ont cherché la ruine de la religion, ont tousjours fait profession particuliere d'inimitié. C'est un seigneur qui a vieilly en une fidelité irreprochable & qui n'a jamais pu estre attiré à un mauvais parti, ni par les advantages qu'il y eut trouvez ni par les necessitez de ses affaires. Il a esprouvé durant le cours de sa vie l'une & l'autre fortune & s'est tousjours montré le mesme en toutes les deux. Les traverses ne luy peuvent pas estre nouvelles. Il en a surmonté de si grandes, que s'il n'en reçoit aujourd'huy que de communes, vous pouvez croire qu'il n'a pas besoin de toute sa force pour y resister. Aussi vous avez vû combien de pouvoir il a sur son esprit & sur ses justes ressentimens ayant esté touché par un homme de vostre sorte en une partie qui luy doit estre infiniment & sensible & delicate, & avec combien peu d'emotion il a repoussé vostre impudence. Je vous supplie, Monsieur, de me pardonner si j'use de la liberté de ce mot, mais je n'en trouve point de plus propre pour signifier ce que je veux dire, & suis bien en peine d'en chercher un autre qui puisse exprimer assez parfaitement la suitte d'une action si mauvaise & si blasmée du commun consentement de tout le monde. Estiez-vous en vostre bon sens, ou si la cholere vous avoit osté l'usage de la raison & faict perdre la cognoissance de vous mesme & des personnes à qui vous parliez, quand

2. Gms : avec le Roy — 14. Gms : de particuliere inimitié.

vous adressant à tous les Ducs & Pairs en general, vous eustes la hardiesse de dire tout hault que vous aviez autant servy qu'eux & leurs predecesseurs & fait quelque chose de plus ? Je m'asure que ce n'a pas esté tant pour offencer la compagnie que pour la faire rire que ce bon mot vous est eschappé, car aultrement si vous n'avez gaigné autant de batailles que vous avez jugé de procez, ou deffendu autant de bonnes villes pour la conservation de cet Estat que vous avez peut estre ruiné de pauvres familles par vostre injustice, je ne trouve pas qu'il puisse y avoir de l'apparence à ce que vous dittes. Mais qui estes-vous, je vous prie, qui avez si bonne opinion de vous mesme & qui prenez des sentimens si relevés au delà de ceux de vostre condition ; Quelles si grandes obligations la France vous peut-elle avoir qu'elle ignore encores, si elle n'en est plus particulierement esclaircie ? Il faut, Monsieur, que vous ayez servi bien secrettement l'Estat puisque personne ne le sçait que vous, & que les affaires auxquelles vous avez esté employé ayent esté ou fort particulieres ou fort des-honnestes, puisque jusques icy la cognoissance nous en a tousjours esté cachée. Si est-il besoin que les grands services ne se perdent pas et qu'ayant mis ce que vous avez faict à si hault prix vous en faciez paroistre quelque chose.

Je ne vous conseille pas [1] pour vostre honeur de rafraischir la memoire du passé, ny de chercher dans les guerres civiles des exemples de vostre fidelité, veu que vous ne l'y avez pas conservée [2]. Vous direz là-dessus ce qu'il vous plaira, & essayerez, si vous pouvez, de nous faire voir les choses autres qu'elles ne sont, mais

6. Gms : n'avez jugé — 22. Je ne vous conseille pas neantmoins — 26. tout ce qu'il vous plaira — 26-27. à nous faire voir

1. Le texte de F reprend ici.
2. Allusion au rôle politique de Du Vair sous Henri IV. D'Epernon lui avait reproché au cours de la querelle « qu'il avait esté de la Ligue ».

je sçay bien que vous estiez embarqué en un party, dans lequel vous n'avez pas servi le Roy, ou vous ne l'avez peu servir en homme de bien. Que si vous desirez que j'oublie en vostre faveur les choses passées, & si vous me voulez alleguer que le repos, dont nous joüissons aujourd'huy, & le bon ordre qui a esté mis aux affaires publiques, soient des effects de vostre sage conduite, outre que cette gloire ne vous est pas deüe toute entiere, & qu'il y en a d'autres qui pensent y avoir aussi bonne part que vous, vous ne trouverez pas mauvais si je vous dy franchement que je ne voy rien en tout cela qui merite de l'admiration. Vous estes venu en un bon temps au gouvernement de l'Estat : Vous avez treuvé toutes choses si aysées, qu'elles se pouvoient quasi faire d'elles mesmes, & la pluspart des François si disposez à la servitude, qu'il n'estoit pas malaysé de les porter à une legitime obeïssance. Et en cecy vous advouërez, quand vous ne le voudriez pas, que vous devez beaucoup à C.C.C. & qu'il a vescu la derniere année de sa vie pour vostre instruction, comme il est mort despuis pour le bien general de ce Royaume.

* *

* *

* *

1. dans un parti — 3. pas peu. — 5. & qu'apres cela vous me voulez — 14-15. quasi maintenir Gms : se pouvoient contenir — 19. au mareschal d'Ancre. — 21. Combien qu'il soit à desirer que le mal n'arrive jamais, si est-ce qu'il me semble quelquefois necessaire à cause de la legereté des hommes qui n'est pas toujours retenue par la douceur, & pour surmonter leur malice naturelle qui ne le peut estre sans violence. Or j'estime que ceux-là ont beaucoup de subject de se louer de leur bonheur, qui n'ayant eu aucune part au mal en retirent neantmoins tout le profit, & jouissent sans envie & sans peine du fruict de la mauvaise reputation des autres : C'est une obligation que vous ne pouvez nier que vous n'ayez au mareschal d'Ancre. Car s'il y a

S'il y a eu quelque empeschement à oster, qui vous eust aujourd'huy donné de la peine, il s'en est desfaict devant sa mort avec autant de bonne fortune que de hardiesse : S'il a esté utile de cognoistre le naturel du peuple, afin de le traicter selon son humeur, il vous a faict voir qu'il n'y a rien qu'il ne puisse endurer, puis que sans ressentiment il a pû souffrir la perte de sa liberté, Et s'il a fallu faire quelque action violente, & qui neantmoins fut necessaire, la hayne ni l'envie ne l'ont point empesché de l'entreprendre ; En fin il a dompté les esprits les plus farouches, Il a laissé les partys qui travailloient ce pauvre Royaume, ou entierement ruynez, ou si foibles qu'ils ne se pourront jamais relever, Il a accoustumé tout le monde à la patience, il a faict des choses si estranges, que nous ne treuvons plus rien d'extraordinaire, & ce que j'estime davantage, il a faict voir ce que pouvoit l'authorité du Roy, quoy qu'il l'ait fait pour l'establissement de la sienne. Je ne m'estonne donc pas aujourd'huy, si ayant treuvé les affaires disposées à recevoir telle impression que vous auriez volonté de leur donner, vous les avez fait reüssir assez heureusement jusques icy, & si vous n'avez point encores commis de fautes considerables au maniement de l'Estat, n'ayant eu à combatre aucune difficulté, & vous estant seulement laissé conduire par les reigles communes & ordinaires. Mais qu'est cela à vostre advis qui merite d'estre preferé aux services que les D. & P. & leurs predecesseurs ont rendus ? Avez-vous bien pensé, lors que vous parliez si hautement, que vous nous pourriez faire acroire une

2. F^{ms} G^{ms} : fait de la peine — 4. F^{ms} G^{ms} : recognoistre — 11. les plus revesches — 17. G^{ms} : ce que peut — 19. aujourd'huy, Monsieur, — 19. ayant trouvé toutes choses faites & disposées — 26. G^{ms} : qu'est-ce à votre advis — 27. les Ducs & Pairs — 28-29. parliez avec tant d'audace,

chose si esloignée de toute apparence ? & avez-vous eu si mauvaise opinion du jugement de tout le monde, que vous vous soyez imaginé qu'on estimeroit davantage vos craintes & vos desfiances continuelles, que tant de genereuses actions qui ont esté faictes à la veüe de toute la Chrestienté, pour la gloire & la reputation de cette Courone ? Je ne veux point toucher au merite de ceux qui sont en vie, de peur que vous ne rapportiez à un desir de leur complaire, ou à quelque obligation particuliere, ce que le seul interest de la verité m'en feroit dire : Je demande seulement justice pour les morts, que vous avez osé offenser en la presence du Roy, contre toutes les loix de la Piété, qui vous obligeoient à porter du respect à leur memoire. Ne doutez pas qu'il ne leur reste du sentiment des choses de ce monde, & qu'au milieu de la gloire & des contentemens qu'ils possedent, le soin de vivre tousjours en la souvenance des hommes ne leur dure encore. Et partant vous devez croire qu'ils auroient bien du suject d'estimer que leur vie, qu'ils ont perduë au service de leur Prince, & pour la deffense de leur pays, auroit esté mal employée, & de se plaindre à bon droit de nostre ingratitude, si nous permettions devant nos yeux qu'on touchast à leur reputation sans en tesmoigner du ressentiment. En vain, ils auroient triomphé de la plus belle partie de l'univers, & porté leurs armes victorieuses où le nom de la France n'estoit pas encores parvenu : En vain ils auroient resserré la violence des Estrangers dans les bornes que la Nature

3-4. Fms Gms : vos cruautés & — 6. Fms Gms : & pour — 8. Gms : rapportassiez — 13. Gms : de porter — 14. Ne doutez pas, Monsieur, — 19-20. Fms Gms : qu'ils ont employée — 21. Gms : de leur patrie — 24. En vain, certes, ils auroient triomphé — 26. Fms Gms : En vain, certes, ils auroient resserré

leur a prescrites : & en vain de nostre memoire ils auroient conservé l'Estat & la Religion, lors que ceux de vostre party travailloient diversement à la ruine de l'un & de l'autre, Si on souffroit aujourd'huy que vous fissiez des comparaisons avec eux, & si la possession de la gloire, en laquelle ils ont toujours esté, leur estoit injustement debatue. Mais le mal que je voy en cette affaire, c'est que nous n'avons rien que le bon droict de nostre costé, & que toutes choses nous sont si contraires, qu'il sera bien mal aisé que la raison puisse seulement estre escoutée, à cause qu'elle nous favorise. C'est pourquoy je ne gaigne rien de disputer davantage contre un homme qui est au dessus des loix, & duquel on a donné au Roy de si advantageuses impressions, qu'il peut seurement exercer ses passions sous le pretexte de son authorité, & confondre ses inimitiez particulieres avecque les interests de la Republique. Je serois bien marry de dire que vous fussiez encore venu à cette extremité, & que de la vanité & de la presomption, qui sont deux imperfections purement humaines, vous eussiez si tost passé à la cruauté & à la tyrannie. Toutefois, si pouvant beaucoup sur l'esprit du Roy, comme vous pouvez, vous y faisiez naistre une desfiance generale de toutes choses, & taschiez de luy rendre ses meilleurs serviteurs suspects, afin de les rendre inutiles ; Si vous vouliez par des soupçons imaginaires destourner son inclination de la bonté à laquelle elle a tousjours esté si fort portée ; & si

4. Si on souffre aujourd'huy qu'un nouveau venu sorti de la lie du tiers estat & ennemy mortel de la noblesse face — Gms : ennemy de la noblesse face — 6. leur est — 7. Mais, Monsieur, le mal — Fms Gms : Mais le mal, Monsieur, — 12-13. qui s'est mis au-dessus de toute équité, — 14. qu'il peut aujourd'huy seurement — 16-17. les interests de son service ; — 20. Fms Gms : vous eussiez aussi tost — 21. Toutefois, Monsieur,

mesme vous l'empeschiez d'user avecque liberté de la douceur de son naturel à l'endroit de celle qui l'a mis au monde : Ne pensez-vous pas que lors on commenceroit à dire que ce n'est pas la vanité seule qui vous a gasté, & que ce seroient les souhaits de tout le monde, que les maximes desquelles vous vous serviriez, fussent un peu plus Chrestiennes, & moins contraires aux commandemens de Dieu ? Je sçay bien que nous avons un Prince si parfaict, que le Ciel mesmes n'y sçauroit rien adjouster que l'experience : On n'en vit jamais un sage de si bonne heure ; Toutes ses inclinations sont entierement portées au bien, & la vertu luy est si naturelle que je croy certes qu'il auroit bien de la peine à mal-faire ; Mais vous n'ignorez pas qu'il n'y a personne à qui il soit si aisé de donner du poison qu'à celuy qui pense en le prenant que ce soit un remede qu'on luy donne, & que les mauvais conseils n'ont jamais tant de force sur nostre esprit que lors que nous les recevons sans desfiance. Certainement, le dernier de tous les maux est celuy duquel on n'a ny de connoissance ny d'apprehension, & il n'y a point de faute plus dangereuse que quand on se sert de la raison mesme pour faillir. Je n'ay point dessein d'offenser personne par mes paroles, & vous prie de croire que je treuve fort bon que vous vous serviez de tous les moyens que vous jugez utiles pour rendre l'authorité du Roy plus redoutable, & la tranquillité publique mieux asseurée : Ce sont deux choses si delicates qu'elles ne peuvent estre touchées sans danger, ny

14-15. Gms : auquel il soit — 19. Certainement, Monsieur, — 20-22. duquel on n'a point ni cognoissance ni apprehension, & il n'y a point de presage plus asseuré de la prochaine ruine d'un Estat que quand auprès de la personne d'un bon Prince on void un meschant homme qui a une reputation toute contraire. Je n'ay

conservées avec trop de soin. Neantmoins, vous me pardonnerez si je vous dy que vous devez bien prendre garde qu'en pensant affermir cette authorité, vous n'en abusiez au prejudice de vostre conscience, & considerer quelquefois qu'une paix ne sçauroit estre de longue durée si elle n'est pas agreable à Dieu, qui n'a jamais permis sans s'en ressentir, que les loix de la Nature fussent violées. Ces loix, que les Barbares mesmes reconnoissent, n'ont pas esté establies par la force ou par la necessité, comme les autres ; La premiere chose que nous sçavons faire, c'est de les suivre, & l'obeïssance que nous leur rendons ne sçauroit estre ny plus douce, ny plus aisée : Elles ne sont pas gravées dans les marbres, mais elles sont nées avecque nous : Elles ne sont pas particulieres à un peuple ou à un pays, mais elles sont communes à tous les hommes : Elles n'ont point ordonné de peine contre ceux qui ne les observeroient pas, mais il n'y avoit point d'apparence qu'il s'en pût trouver, qui fussent si ennemys d'eux-mesmes, que de se porter à une telle extremité : Enfin elles n'ont pas esté faictes pour les petits, & pour le vulgaire ; mais elles regardent tout le monde, & ceux-là y sont le plus estroitement obligez, qui doivent le plus à leur naissance. Cela estant, comme vous n'en pouvez pas douter, le Ciel ne seroit-il pas offensé, les choses divines & humaines ne seroient-elles pas ouvertement mesprisées, la Nature ne crieroit-elle pas vengeance contre vous, si vous taschiez par vos artifices & vos desguisemens d'animer un jeune Prince contre la personne du monde qui luy doit estre

1. Neantmoins, Monsieur, — 10-11. que nous sçavons faire est — 15. Gms : particulieres à un pays, — 16. Gms : avec tous les hommes — 20. Gms : n'ont point — 21. Gms : les petits & pour le vulgaire seulement ; — 23. Cela estant, Monsieur,

la plus chere, & d'effacer de son ame Royale par des craintes serviles & mal fondées, ses premieres & ses plus innocentes affections ? Je ne veux pas croire pour mon contentement, & pour l'honeur de nostre siecle, que ce malheur puisse arriver, mais je suis fort en peine de sçavoir que c'est qui faict aujourd'huy souspirer tous les gens de bien, qui nous empesche de sentir purement la felicité de la paix, & qui donne de la compassion aux estrangers les moins interessez en nos affaires. *********** Auriez-vous bien l'ame si sauvage que vous eussiez peur de la plus belle chose du monde ? Et seriez-vous si lasche que vous peussiez redouter une personne affligée ? Vous pourriez-vous imaginer que la bonté mesme fit du mal, & que la Cour ne sçeust voir sans danger ce qu'autresfois elle a veu avec tant de contentement ? Pour moy, si cela est, je treuve qu'il n'y a point de difference d'un Estat perdu à un qui se conserve de cette façon, & qu'il faut que les maux que vous apprehendez soient bien violents, pour l'estre davantage que vos remedes. Helas ! si nous avons oublié que nous sommes Chrestiens, ne nous souviendrons-nous point que nous sommes hommes ? Si nous sommes en effect insensibles jusques à la brutalité, ne donnerons-nous point à tout le moins quelque chose à l'apparence ? Contentez-vous d'estre en l'estime & aux bonnes graces du Roy, gouvernez, si vous pouvez, tout seul ses affaires, administrez la justice sans compagnon, ayez entre vos mains toute son authorité ; mais permettez que sa Mere le voye [1], permettez qu'il ne luy refuse pas une faveur,

6. Gms : ce qui fait — 10. Et quoy, Monsieur, auriez-vous — 13. Gms : si affligée — 25. Contentez-vous, Monsieur,

1. Marie de Médicis n'avait vu son fils qu'une fois depuis l'assassinat du maréchal d'Ancre, au moment de son départ pour Blois, encore

de laquelle il ne sçauroit empescher que quelquefois ses ennemis ne joüissent. Donnez, puisqu'il vous est possible, ce contentement à toute la France, appaisez de bonne heure les plaintes publiques qui se vont eslever contre vous, & relaschant un peu de la rigueur de vos conseils, adjoutez le seul poinct qui manque à la felicité de ce regne. Si vous pouvez procurer une chose si saincte, & si agreable à Dieu & aux hommes, cette grande reputation de probité, que vous avez fort hazardée, reviendra avec plus d'esclat & de lustre qu'elle n'en eust jamais. Nous ne croirons pas nos propres yeux, s'ils nous veulent tesmoigner quelque chose qui luy soit contraire. Nous nous imaginerons que c'est un autre qui a voulu preceder les D. & P. & qu'il n'y a point d'apparence qu'un homme, en qui l'aage a deu achever ce que l'estude de la sagesse y avoit peut-estre laissé d'imparfaict, soit encores subject à faire des fautes. Mais si au contraire vous continuez d'abuser de la facilité de nostre bon Prince, & de travailler inutilement son esprit de desfiances perpetuelles, si vous luy desguisez toutes choses, afin qu'il ne les puisse voir que telles que vous desirez, ny reconnoistre le mal estant caché sous

7. Si vous pouvez, Monsieur, procurer — 8. aux hommes, assurez vous que cette grande reputation — 9. hasardée par vostre imprudence — Fms Gms : par vostre impudence — 11. Fms Gms : Et nous — 14. les Ducs & Pairs — 15. Gms : un homme, à qui

---

toutes les phrases qu'ils échangèrent furent-elles réglées d'avance. « On les mit par ecrit » et elles furent examinées par le Conseil. A Blois, il lui fut défendu de s'éloigner de la ville, « l'on lui assigna le lieu & le terme de ses promenades. On ne pouvait la voir ni lui parler sans permission de la Cour. Ceux qui la demandoient devenoient suspects. » (Griffet, *Hre de Louis XIII*, t. I, pp. 198 et 229). On trouve dans le *Mercure*, t. V, p. 165 et suiv., une lettre de Marie au garde des sceaux, avec la réponse de Du Vair, où il se défend d'avoir jamais rien fait pour lui attirer l'inimitié du roi.

l'apparence de son contraire ; Ne vous persuadez pas, que Dieu permette long-temps que la verité soit ignorée, Ne croyez pas que les choses ne retournent bien-tost aux termes où la Nature les a mises, & que le Roy mesme ayant descouvert les mauvais desseins de ses favoris, ne soit fort aise d'estonner encore une fois le monde par un second exemple de sa Justice, & de satisfaire aux plaintes de son peuple, en les abandonnant à sa vengeance. Et lors vous vous souviendrez trop tard de la vanité des choses du monde : Vous considererez, que quand nous vous estimions heureux, vous estiez en un lieu d'où il n'y a personne qui ne soit tombé, & que la fortune envieuse de vostre bien vous avoit tiré de la vie douce & paisible que vous aviez commencée, de peur que vous y pussiez conserver vostre vertu, ou y esviter vostre ruyne.

5. vos mauvais desseins, — F^{ms} G^{ms} : vos desseins pernicieux & des naturez, — 6-7. d'estonner, encore une fois les meschans = 8-9. en vous abandonnant à sa vengeance. Et lors, Monsieur, — 10-11. Vous considererez, si vous en avez le loisir, que — 12. G^{ms} : dont il n'y a — 14 : que vous aviez commencée aux Bernardins [1], — 15. F^{ms} G^{ms} : n'y pussiez

---

1. Du Vair s'était retiré au monastère des Bernardins lorsque les sceaux lui avaient été enlevés en novembre 1616.

LETTRE XIX

[A MONSIEUR DE MALHERBE[1]]

MONSIEUR,

Apres vous avoir dit combien me sont cheres les marques que j'ay receuës de vostre souvenir, je ne puis moins faire que de vous remercier de la bonne justice que vous m'avez renduë. S'il se treuvoit une pareille integrité parmy ceux qui ont entre leurs mains la vie & la fortune des hommes, je prendrois plaisir d'avoir des procez, & par la mesme raison que les loix punissent ceux qui font mal, je penserois devoir estre recompensé. Peut-estre que je me flate, mais il me semble que mon interest est celuy de tous les honnestes gens, & qu'ils ne peuvent plus vivre en seureté, puis qu'on m'attaque pour la vertu que j'estime en eux. Certes si le monde souffre que la mesdisance vienne jusqu'à nos ouvrages, il est à croire qu'elle ne pardonnera pas à ceux des autres, & qu'à l'advenir il n'y aura rien de si beau qui ne soit hay, ny de si sainct que quelque Lysandre ne viole. Il ne faut donc pas laisser faire de ces mauvais exemples, ny permettre à un particulier de quitter la foy du peuple, pour s'arrester à son propre sens, & si ce desordre continuë, les artisans & les villageois vou-

7-8. Fms Gms : autant d'integrité — 9. P : je ne craindrois pas d'avoir — Fms Gms : je ne craindrois point d'avoir — 12. P Gms : Peut estre que je me trompe moy-mesme — 15. Gms : par la vertu — 16. Fms Gms : jusqu'à mes ouvrages, — 19. P : que quelque Crosilles — Fms Gms : Croisilles — 20. Gms : pas faire — 23. P Gms : continuë, à la fin les Escossois de la garde du Roy nous disputeront à vous & à moy la gloire de bien parler François. Je ne

1. Tirage à part : *Lettre* || *du Sieur de* || *Balzac* || *A Monsieur de* || *Malherbe* || *A Paris* || *1625* (Bib. Maz. Impr. 25166) Nous désignerons cette pièce par P. La réponse de Malherbe a paru dans le Recueil Faret (t. I, p. 93 de l'éd. de 1634).

dront à la fin reformer l'Estat. Je ne pretens pas par là de faire plus petite qu'elle n'est, la faveur que j'ay receuë de vous ; au contraire je suis si aysé à obliger que je pense que mes amys me donnent tout ce qu'ils ne m'ostent pas : vous m'advoüerez seulement, que soustenant mon party, vous combattez en quelque façon pour vostre cause, & que si on dict aujourd'huy que mon stile n'est pas bon, on dira demain que vos rymes sont mauvaises. Mais il est temps qu'apres vous avoir remercié je vous querelle, & que je me plaigne d'avoir esté

1. F ms : l'Estat. Et les Escossois de la garde du Roy nous disputeront à vous & à moy la gloire de bien parler François. Je ne — 7-10. P G ms : vostre cause & qu'un homme qui auroit leu Plutarque vous pourroit dire que Cesar asseura ses statues en relevant celles de Pompée. Mais il est temps — P : Pompée, Pour le petit docteur qui paroist tous les jours sur tant de theatres, & qui porte aussi peu de respect au jugement du Cardinal de Richelieu qu'à la memoire du Cardinal du Perron, il est trop presomptueux s'il s'imagine que ses fautes soient dignes de mon ressentiment, & que je trouble jamais le repos de ma solitude, pour songer à une si basse vengeance que celle que je pourrois prendre de luy. Je ne le considere pas comme un juste ennemy, mais comme un esclave revolté, & s'il luy reste encore un peu de sens, je sçay bien que quand il est de la mauvaise opinion, il parle plus contre sa conscience, que contre moy. Toutesfois il a beau faire, il n'est pas digne de la mort qu'il cherche ; je suis resolu de le conserver quelque dessein qu'il ayt de se perdre, & je luy donne une generale impunité pour toutes les sottises qu'il voudra dire. Mais à la verité le public, & non pas moy, estant offensé en celles qu'il a escrites, je ne puis pas empescher que les imprimeurs qu'il a ruinez ne l'appellent en justice, & que tous ceux qui savent lire ne le condamnent. Je m'estonne pourtant que le secretaire du Soleil & de l'Aurore [1] ne puisse parler de Phœbus sans qu'on le trouve mauvais, & qu'on ne voye que c'est à dessein qu'il laisse aux pauvres hommes le langage raisonnable, avec lequel il y a apparence que les Dieux ne s'expliqueroient pas comme ils voudroient. Quant à moy, je le declare encore une fois, qu'il m'attaque tant qu'il luy plaira, ou je ne suis pas, & qu'il me tuë s'il veut en mon absence, il n'a rien à craindre pourveu qu'il en demeure là, & qu'il ne se mesle que des amours de Jupiter, et de ses enfans : veritablement s'il luy prenoit envie de venir faire son

1. Après la publication par Croisilles de ses *Épitres* imitées d'Ovide, « ses envieux l'appelloient par moquerie le *Secretaire de l'Aurore* » (Lettre-Préface d'Ogier en tête des *Epistres Heroïdes d'Ovide*, de la traduction de M. de Marolles, Paris, 1661).

offensé en la personne de M. de Racan, à qui vous reprochez une maladie, dont je suis mort il y a dix ans [1]. Je ne doute point que cette partie, par laquelle nous sommes hommes, aussi bien que par la raison, ne vous ayt autresfois acquis de l'honeur, & que l'histoire ne doive rendre un tesmoignage glorieux à vostre vertu passée : Mais aujourd'huy que vous ne pouvez plus estre heureux que par la memoire, & que vostre courage auroit besoin de la force de vostre fils, il me semble que vous n'avez pas bonne grace de vous mocquer de nostre impuissance, & en tout cas nous accusant de n'avoir pas esté jeunes si long-temps que vous, vous nous blasmez seulement d'estre arrivez au port [2] plustost que vous n'avez faict. Il n'y a que M. F. [3] qui puisse

mestier en terre, & s'il se proposait d'autre chasteté à corrompre que celle de Clytie, & de Danaé, je voy d'icy un grand orage qui menasse sa petite teste, & quantité de maris, de peres & de freres qui me vengeront en despit de moy. Mais c'est trop perdre de temps sur un si mauvais sujet, il faut que je responde à votre lettre, & que je me plaigne
14. P. Monsieur d'Erville

---

1. V. lettre de Malherbe à Racan, du 18 janvier 1625, t. IV, p. 13 de l'éd. Lalanne. Dans une lettre à Balzac, s. l. n. d., mais évidemment postérieure à celle de Balzac à Malherbe, Racan gouaille : « Au reste je ne m'estonne point si N. [Croisilles] a esté si osé que de censurer vostre Eloquence, puis que Monsieur de Malherbe a eu l'effronterie de m'accuser de froideur, luy qui n'est plus que de glace, & de qui la derniere Maistresse est morte de vieillesse, l'année du grand Hyver... »

2. Racan, toujours dans la même lettre, ne s'accommode point de cette façon de voir : « Pour vous, il me semble que vous ne devez point tirer d'avantage, d'estre arrivé de bonne heure au port : car si vous appellés le temps que nous sommes en ce monde une navigation, je voudrois bien que nous pussions faire en sorte de ne retourner jamais à la terre. » (Rec. Faret, t. II, p. 298, éd. 1634).

3. Fm• ajoute en note : Faret. Gm• écrit & biffe « M. de Vaugelas », puis « M. d'Erville », enfin il met « M. Faret ». La lettre IV, XXII (p. 95) ferait pourtant préférer Vaugelas, mais on ne peut guère rejeter la leçon de P. Se pourrait-il que Vaugelas & d'Erville ne fussent qu'une seule et même personne ? Colomiès, dans sa *Clef des œuvres de*

rire de la foiblesse des autres, & chercher de bons mots à nos despens : Mais il a droict de le faire, puisque son merite est generalement reconnu, & qu'il n'est gueres moins vaillant que cét ancien Heros qui dompta les monstres, & qui en une seule nuict fut cinquante fois gendre d'un de ses hostes. J'estime infiniment les qualitez eminentes qui sont en luy, & treuve qu'il n'a rien qui ne soit parfaictement agreable ; Mais quand je considere qu'il est capable de nous faire mespriser de tout un sexe, & de nous rendre ridicules à la plus belle moitié du monde, j'ay bien de la peine à m'empescher de luy vouloir mal, & quelque part que je prenne à la gloire qu'on luy donne, il me fasche fort que nostre eloquence ne soit aussi masle que la sienne, &c.

Le 15. Aoust, 1625.

7. P Fms Gms : qui sont en luy, je ne me lasse jamais de louër la douceur & la force de son esprit & trouve — Gms : & je trouve — 14. P Fms Gms : Si j'en disois davantage je ne parlerois plus qu'à ma confusion, c'est pourquoy il vaut mieux que je finisse tout ensemble mes plaintes & mes remerciemens, & que ne pouvant vous tesmoigner comme je voudrois le ressentiment que j'ay de vos bons offices, je me contente de vous asseurer que je suis, Monsieur, Vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur. B.

Balzac, écrit : « C'est ou Monsieur Faret, ou M. Favre de Vaugelas, de qui la douceur et la bonne mine étaient très capables de plaire aux femmes les plus délicates. »

LETTRE XX

[A MONSIEUR DE VAUGELAS [1]]

MONSIEUR,

Sans la lettre que vous m'avez escrite j'aurois besoin de toute ma Philosophie pour me consoler de la perte que j'ay faicte : Mais puisque vous m'avez envoyé une image de cette divine compagnie que j'ay laissée à Paris, & que j'ay quelque chose qui me represente ma bonne fortune passée, ne treuvez pas mauvais si je commence à sentir moins que je ne faisois le desplaisir que j'ay d'estre esloigné de vous, & si je vous dis que vous m'avez rendu vostre absence douce, qui sans cela m'eust esté insupportable. Lucidor [2] m'oblige trop de se souvenir de moy, & de me desirer en son Palais enchanté [3]. Je vous

1. La table manuscrite de Fms dit : « à Faret ou à Vaugelas ».

2. Fms : M. Deslandes Payen en sa maison de Ruel. Gms : M. Payen des Landes à Ruel. Il s'agit de Pierre Payen, sieur des Landes, conseiller au Parlement de Paris, lequel à cette époque frayait avec les libertins et menait joyeuse vie. Passé plus tard au service de la Reine-mère exilée et devenu secrétaire de ses commandements (1631-1632), il fut condamné au bannissement perpétuel et à la confiscation de ses biens. Il rentra en France après la mort de Richelieu, redevint conseiller à la Grand'Chambre, et prit parti pour la Fronde (v. Magne : *Le plaisant abbé de Boisrobert*, p. 72, et *Mém. de Richelieu*, éd. S.H.F., t. VIII, pp. 274-5 note).

3. « Sa belle maison de Ruël que Moisset luy avoit leguée » et que La Vieuville avait convoitée (*Mercure*, t. X, p. 674). Moisset était un partisan, « le Montauron de ce temps-là », dit Tallemant ; il avait bâti cette maison sous Henri IV. (*Historiettes*, 3e éd. Monmerqué et Paris, t. I, p. 319. Note des éditeurs). C'est le « preudhomme Moisset » du *Contadin Provençal*, familier des trois Luynes et s'entendant avec eux « pour voler les deniers du Royaume » (*Recueil des pieces... faites sous le règne du Connestable M. de Luynes*). Il avait fait de Deslandes son principal légataire. Cette belle propriété de Ruel, confisquée comme les autres biens de Payen, fut acquise par Richelieu en 1633. Le château fut payé 105.800 livres (v. Alfred Cramail, *Le Château de Ruel & ses jardins...* Fontainebleau, Bourges, 1888). Nous devons à l'obligeance de M. R. Héron de Villefosse d'avoir pu consulter ce livre devenu très rare.

prie de luy dire que je n'oublieray jamais l'heureuse journée que nous y passasmes, & que je ne pense pas qu'au Royaume mesmes des Romans il y ayt une si parfaicte maison, fust-elle bastie des propres mains du Tasse ou de l'Arioste. En verité mon esprit y demeura lors que j'en partis ; Il se promene encore dans ses allées, il s'esgare dans ses bois, & resve au bord de la fonteine des Fées, dont il ne faut que boire une goutte pour devenir Poëte. Cette infinité de beautez differentes qui se descouvrirent à nos yeux si tost que la porte fust ouverte, me fit hayr en un instant Rome, Paris, & toutes les villes, & j'appellay le Duc de Venize malheureux, de ce qu'il est condamné à ne sortir jamais du lieu où il est, & par consequent à ne voir jamais ce que je voyois [1]. Le Courrier qui vous doit porter cette lettre, me presse si fort qu'elle seroit en danger de demeurer icy, si je la voulois faire plus longue. C'est tout-ensemble mon malheur & vostre bonne fortune, car comme je suis contraint de me priver du contentement que j'ay à vous entretenir, cela vous espargnera force mauvaises choses que peut-estre je vous eusse encore dictes.

Le 4. Aoust. 1625.

3. Gme Ms : qu'au païs mesme — 15. Gme Mais le courrier

1. Cf. les variantes de la lettre IV, xvi, aux pages 64-65.

LETTRE XXI

[A MONSIEUR DE VAUGELAS]

MONSIEUR,

Je ne puis plus vivre sans sçavoir de vos nouvelles, & apprendre de vous mesme le succez de vostre voyage [1]. Mon frere m'a bien escrit qu'on vous avoit faict quelque sorte de justice, & que vous aviez eu du contentement, mais si ce contentement n'est entier, je ne pretens pas de m'en resjoüir, & je condamne desja l'Estat & tous ceux qui le gouvernent. C'est une honte de voir les bienfaicts des Princes entre les mains de personnes qui ne leur peuvent estre ny utiles, ny agreables, & qu'il faille que les honnestes gens se contentent tousjours du tesmoignage de leur conscience, & de la satisfaction qu'il y a à bien faire. Pour moy, je ne me plaindray point de la fortune, pourveu que vous ayez suject de vous en loüer, & si les Ministres sçavoient mon secret, & qu'il n'en faut obliger qu'un pour en payer deux, s'acquittant de ce qu'ils vous doivent, ils espargneroient aisément ce qu'ils m'ont promis. Nous venons de recevoir nouvelle de la desfaicte de l'armée navale des ennemis : mais ayant perdu un de mes proches dans le combat, je ne puis

5. F^{ms} G^{ms} : voyage de Fontainebleau. — 6. F^{ms} : Le libraire du Bray m'a — G^{ms} : Mon libraire m'a — 8. F^{ms} G^{ms} : si vostre pension n'est augmentée de plus de la moitié, je — 11. F^{ms} G^{ms} : du Roy — 12. F^{ms} G^{ms} : ne luy peuvent — 12. G^{ms} : estre utiles & qui ne luy doivent pas estre agreables — 12. G^{ms} : qu'il faut — 15. G^{ms} : je vous jure solennellement que je ne me plaindray jamais de — 18. G^{ms} : qu'obliger un — 20. F^{ms} G^{ms} : Que je sçache donc bien tost, s'il vous plaist, le favorable traittement que vous avez receu d'eux, afin que je leur pardonne toutes les fautes qu'ils ont faites durant six mois, & que cette bonne œuvre efface mille pechez mortels que je remarque en la conduite de nos affaires. — 21-22. G^{ms} : y ayant perdu dans le combat un de mes proches, — F^{ms} G^{ms} : qui estoit capitaine au régiment de Champagne & qui valoit la moitié des Huguenots,

1. A la Cour, pour obtenir le paiement de sa pension.

m'empescher d'estre mauvais François jusques à demain, & de pleurer la victoire, dont tout le monde se réjoüit [1]. D'ailleurs [2] estant d'un mestier, qui ne s'exerce qu'à l'ombre & dans le repos, je vous advoüe que le bruit des Canons commence à m'importuner, & que de toutes les guerres il n'y a plus que celle d'Allemaigne que j'ayme, à cause que j'en suis esloigné de trente journées. Nos Docteurs n'en disent pas moins que moy : Les plus zelez d'entr'eux souspirent apres une plus douce saison, & craignent la ruyne des Huguenots pour l'interest de leurs argumens & de leur science. Et en effect je ne sçay pas

1. Les huguenots, se plaignant que le traité de Montpellier n'eût pas été fidèlement exécuté, avaient recommencé la guerre au printemps de 1625. Soubise s'était saisi de l'île de Ré. « Il court toutes les rives depuis le Croisy jusqu'à Blaye, & rend toute cette mer sans trafic », dit le *Mercure* (t. XIII, p. 116). Il s'était emparé, dans le Port-Louis, des six grands vaisseaux du roi et du duc de Nevers. Les 15, 16 et 17 septembre, il fut défait par le duc de Montmorency, commandant la flotte du Roi, tandis que des troupes sous les ordres de La Rochefoucauld, Saint-Luc et Toiras occupaient l'île de Ré. Soubise se réfugia en Angleterre. On chanta le Te Deum à Paris le 23 septembre. — Quant au parent dont Balzac déplore la perte quatre jours après cette victoire : il n'y a qu'un capitaine au régiment de Champagne sur la mort duquel dans l'île de Ré tout le monde soit d'accord (Bernard, d'Andilly, Jean de Serres, le *Mercure*, etc.), c'est Reals, deux ou trois fois mentionné dans la *Vie du duc d'Epernon*. Aucun lien de parenté entre lui & Balzac. Mais plusieurs récits parlent — sans dire à quel régiment il appartenait — d'un baron de Coze, Cause ou Causé, blessé « de plusieurs coups dont il est mort depuis », dit d'Andilly. Balzac a compté parmi ses proches Louis Belcier, baron de Cozes en Saintonge, son cousin germain par alliance. Il avait épousé Marie de Nesmond, dame de la Tranchade, veuve de Jean de Rochechouart, baron de Mortemar, et fille unique de François II de Nesmond, seigneur de Marilhac et de Vilhonneur, le beau-frère de Guillaume Guez (Bull. Arch. Charente, 1846, p. 97). Nous ne savons pas la date de son mariage, mais c'est presque certainement lui qui périt dans ce combat. « Le baron de Cause qui y fit merveilles, s'estoit relevé cinq fois apres avoir été terrassé », dit Scipion Dupleix (*Hist. de Fr.*, t. VI, p. 263). Michel Baudier rapporte que « le baron de Causé fut tout couvert de playes, on conta sur son corps trente coups d'espée ou de pique. On pouvoit dire de luy qu'il sortoit de ses blessures plus de gloire que de sang » (*Hre du Mareschal de Toiras*, 1644, p. 40).

2. Gms : biffe le passage qui suit, depuis : *D'ailleurs*, jusqu'à : *de l'hérésie*. (Page 93.)

ce qu'ils feroient de leurs controverses, s'il n'y avoit plus personne contre qui les employer, ny que deviendroient tant de gros livres, qu'ils n'auroient composez que pour instruire des morts, & pour faire le procez à la memoire de l'heresie [1]. Je vous escris cecy au bord de la plus belle riviere du monde, & au pays des delices & des charmes. Mais estant esloigné de vous, je gouste toutes sortes de plaisirs imparfaitement, & quand mon parent seroit resuscité, ne vous voyant pas, il me resteroit toujours une affliction, dont il n'y a que vostre presence qui soit capable de me consoler. Sans faire le Poëte je vous puis asseurer que j'ay appris vostre nom à tous les rochers de mon desert, & qu'il est escrit sur toutes les escorces de nos arbres. Mais vous ne m'avez point d'obligation de ce que je vous ayme parfaictement : C'est une action qui ne despend plus de ma volonté, ny de la liberté de mon franc arbitre ; Elle m'est aujourd'huy aussi necessaire que toutes les autres, sans lesquelles je ne sçaurois vivre, & il faut bien que je me laisse emporter à la force de mon inclination, qu'un autre appelleroit sa destinée. Soyez donc quand il vous plaira mon ennemy, vous estes asseuré que je ne seray jamais que

Vostre tres-humble &
tres-fidelle serviteur,

BALZAC.

Le 21. Septembre, 1625.

6-7. Gms : & en un lieu où je ne trouve point à dire les melons & les muscats d'Italie. — 9. Gms : resuscité, il me resteroit — 15-16. Gms : ayme & honore passionnément — 20-21. Gms : à la force de ma destinée. — 26. Gms : **** (indiquant un postcriptum retranché).

1. Cf. les variantes de la Lettre XXII, t. I. Encore un passage supprimé, puis réutilisé ailleurs.

LETTRE XXII

[A MONSIEUR DE VAUGELAS]

Monsieur,

Un homme de pied qui eust esté boiteux, auroit faict plus de diligence que le Courrier qui m'a rendu vos deux lettres, quinze jours apres que la derniere a esté escrite : Mais il n'a pas laissé pour cela d'estre le tres-bien venu, & si c'eust esté Lysandre luy-mesme, m'apportant de vos nouvelles, il eust esté inviolable à tous nos lacquais, & je l'eusse receu comme mon amy. Il est certain que je n'ay point de desplaisir qui ne se perde dans la joye que j'ay d'estre aymé de vous, & si un si petit mal que celuy qu'on m'a faict, estoit capable de m'offenser, je trouverois en vos bonnes graces le remede que les autres cherchent en la vengeance. J'ay leu aussi tranquillement que je vous escris cette lettre, la Satyre qui a esté faicte contre moy [1], & me suis plaint seulement de ma fortune, qui me choisit tousjours pour ennemis les plus infames de tous les hommes. Vous ne sçauriez croire

8. Gms : Croisilles luy-mesme — 9. Gms : il auroit esté — 10-12. Fms Gms : Veritablement la passion avec laquelle je vous ayme a consommé en moy toutes les autres, & si — 16-17. Gms : celle qui a esté imprimée contre moy, — 17. Fms Gms : mais je me suis plaint de — 18-19. Fms Gms : qui apres m'avoir baillé pour ennemy le dernier de tous les hommes [2], me suscite encore aujourd'huy le (*sic*) moins raisonnable de toutes les bestes

1. La *Lettre du Sr de Crosilles contre Mr de Balzac, écrite à Mr le Comte de Cramail*, de Fontainebleau, le 15 ou 25 septembre 1625. Cette lettre a été donnée in extenso par Tamizey de Larroque. (*Annales du Midi*, 1893, pp. 161-4) Il s'en trouve une copie à la Bib. Nat., s. l. n. d. (ms. fr. 19574, f° 75); et deux exemplaires imprimés dans le recueil 25166 de la Bib. Maz. Elle a dû être particulièrement désagréable à Balzac, Croisilles s'y moquant de son « grand ouvrage », de ce « Jugement » tant de fois annoncé et qui n'arrivait pas à paraitre. — V. note de la lettre IV, xvi.

2. Garasse.

la honte que j'ay de cette malheureuse adventure, & le tort que je pense recevoir, quand on me donne l'advantage en une comparaison où Lysandre ne peut entrer sans avoir gaigné. Toutesfois, Monsieur, je suis resolu de prendre patience, pourveu que la guerre que vous me faictes, soit feinte, & que vous ne parliez pas serieusement : car certes je bruslerois tous mes papiers, s'ils estoient coupables d'un seul mot qui vous fust desagreable, & mon esprit se seroit bien esloigné de mon intention, si j'avois rien faict contre vostre goust. A tout hazard, je vous demande pardon de la faute dont vous m'accusez, quoy que je ne pense pas vous avoir rendu aupres des Dames de si mauvais offices qu'il semble que vous vouliez me persuader : Au contraire si mon tesmoignage est suivy de leur creance, il n'y en aura point à l'advenir qui ne vous regarde comme sa derniere felicité, & qui ne vende toutes ses perles pour acheter une de vos nuicts. Les Reynes viendront des extremitez du monde pour essayer le plaisir qu'il y a en vostre conversation, & vous serez le troisiesme apres Salomon & Alexandre, qui les aurez faict venir au bruict de vostre vertu. Pour les devots, je ne croy pas qu'ils veüillent mettre la force & la santé au nombre des vices, car par cette raison il faudroit qu'ils declarassent Saincts tous ceux que la Cour de Parlement declare impuissants, & qu'ils remplissent le Ciel de malades. A la verité je ne sçaurois nier que je n'aye donné l'alarme à quelques marys, & que vos visites ne puissent estre suspectes à

3. F^{ms} G^{ms} : Croisille ne peut — G^{ms} : estre — 6-8. F^{ms} G^{ms} : aussi feinte que j'estime veritables les louanges que j'ay données à vostre partie intellectuelle, mais certes je serois au desespoir & je bruslerois (G^{ms} : toutes) mes lettres si elles — 11. G^{ms} : mille fois pardon — 19-20. F^{ms} G^{ms} : qu'il y a de coucher avec M. de Vaugelas, & vous serez — 24. F^{ms} G^{ms} : canonisassent

ceux qui ne vous connoissent pas : Mais quand ils sçauront ce que je veux publier par tout, que vous aymeriez mieux mourir que de violer d'une seule pensée les loix de la veritable amitié, & que vostre fidelité est sans reproche, au lieu de vous fuyr comme un object de scandale, ils vous proposeront à leurs femmes pour un exemple de continence. Je pourrois alleguer beaucoup d'autres choses pour ma justification, mais si vous pensez que j'aye failly, je n'ay garde de croire que je sois innocent, & plustost que de vous contredire, je signeray l'arrest de ma mort de ma propre main.

Le 9. Octobre, 1625.

2. Fms Gms : par tout, que vous estes fidelle jusques à la superstition & que vous aymeriez — 4-5. Fms Gms : amitié, au lieu — 9. Gms : de m'imaginer — 10. Fms Gms : & je n'appelleray jamais de vostre jugement à mon opinion. Je vous supplie donc tres-humblement encore une fois de me vouloir pardonner, et de croire que pour estre impudent (*sic*) je ne suis pas moins, Monsieur, Fms : vostre serviteur très obeïssant & tres passionné, Gms : vostre très-humble, tres obeissant & tres-passionné serviteur, B. — 13. Gms : * * * * (indiquant un post-scriptum retranché).

LETTRE XXIII

[A MONSIEUR DE VAUGELAS]

Monsieur,

Il n'y a point moyen d'encherir sur ce que vous m'avez escrit, ny de respondre aux honnestetez de vostre lettre qu'en vous rendant toutes vos paroles. Je ne sçay pas comme vous l'entendez, mais de prendre pour vostre bien-facteur le plus inutile de vos amys, & de me remercier du mal que je vous fais, c'est abuser estrangement de la propriété des mots pour un homme qui sçait parfaictement nostre langue : Ou certes il faut que vous souffriez mes persecutions de la mesme sorte que les gens de bien reçoivent les afflictions que Dieu leur envoye. Comme les pertes & les maladies sont des presens & des faveurs en termes de devotion, vous donnez ainsi de beaux noms aux mauvaises choses, & vous faictes accroire de tirer de l'advantage de mon amitié, quoy que vous n'en ayez que de la charge, & qu'elle ne produise que des espines. Et de faict que sont autre chose les peines & les affaires que je vous baille continuellement, & quelle difference y a-t'il entre la hayne d'un ennemy, & une affection si fascheuse que la mienne ? C'est moy qui trouble vostre repos, qui usurpe vostre liberté, qui ne veux pas que vous ayez du loisir, bien que ce soit la vraye possession de ceux qui sont sages. Il ne tient pas à moy que je ne change toute vostre douceur en bile, & que je ne face un plaideur & un quereleux de l'esprit le plus moderé que la Philosophie ait jamais receu de la Nature. Je vous dresse des

4. Gms : Il n'y a pas — 16. Gms : aux choses desagreables — 19-20. Gms : En effect que sont-ce autre chose — 23. Gms : & qui usurpe — 25. Gms : encore que ce soit

embusches à Paris, à Fontainebleau, & à Sainct-Germain, & si pour fuyr mon importunité vous pensiez vous sauver au bout du monde, elle feroit le voyage de Magellan pour vous y aller chercher. Neantmoins vous treuvez tout cela bon, & je reçoy des remerciemens au lieu que j'attendois des injures : Le soin que vous avez de m'obliger va au devant de tout ce que je desire ; les bons offices me viennent en foule, quand ils me viennent de vostre part, & ce sont des actions dont il semble que vous preniez plaisir de faire des habitudes. Sans entrer dans l'infiny, de fraische memoire ne doy-je pas à vostre tesmoignage toute l'opinion que vostre excellent amy peut avoir de moy, & s'il s'imagine que je vaux quelque chose, n'est-ce pas vous qui donnez du prix à mes deffaux, & qui avez aydé à le tromper ? Mais de quelque façon que vous m'ayez gaigné ses bonnes graces, soit qu'en cela vous ayez faict un larcin ou une acquisition, je suis fort heureux d'estre aymé d'un homme qui n'est pas en reputation d'aymer les choses mauvaises, & à qui il suffit de plaire pour estre du nombre des honnestes gens. Le jour devant que je partisse de la Cour, j'eus loisir de le considerer chez Monsieur le Mareschal de Schomberg [1] ; Mais je vous avoüe que je ne remarquay rien de petit, ny en ses paroles, ny en son visage, & quoy que j'aye accoustumé de me desfier tousjours de ma premiere opinion, & de ne juger jamais sans delibe-

12. Fms Gms : que Monsieur de l'Avriliere [2], — Fms : secretaire d'Estat, — Fms Gms : vostre excellent amy — 21. Fms Gms : de devant que je partisse de Fontainebleau — 23. Fms Gms : Schomberg, avec qui il estoit en conversation ; — 23. Gms : Mais il faut que je vous

1. Le comte de Schomberg avait été fait maréchal en 1625.
2. Louis Phelipeaux, marquis, puis duc de la Vrillière ; secrétaire ordinaire de Marie de Médicis en 1619, puis d'Anne d'Autriche (jusqu'en 1631). Sa sœur Anne, demoiselle de Villesavin, épousa Léon Bouthillier.

rer long-temps, je pechay contre mes propres reigles, & n'eus point honte de dire qu'un esprit de vingt ans avoit estonné le mien. Mais voila la cloche du sermon qui m'apelle, & me tire par force d'avecques vous. C'est pourquoy il faut que mon contentement cede à mon devoir, & que je finisse apres vous avoir demandé des nouvelles d'une femme à qui j'ay de tres-grandes & de tres-particulieres obligations ; d'une femme, dis-je, qui vaut plus que tous nos livres, & dans la conversation de laquelle il y a dequoy se rendre honneste homme sans l'ayde des Grecs, ny des Romains. Quelque vieux Courtisan que vous soyez, vous n'entendez pas le François, si vous n'entendez par-là Madame Desloges [1].

Le jour de Noël, 1625.

1-13. Fms Gms : reigles & dis tout d'un coup qu'en cet esprit la sagesse avoit prévenu l'experience. Veritablement c'est une excellente matiere pour faire un serviteur digne d'un si grand maistre que le nostre, & si en l'une & l'autre profession il y avoit quantité de gens de mesme espece, nous serions asseurés de n'avoir jamais de paix deshoneste, ni de guerre malheureuse. Mon dessein estoit de vous en dire davantage, mais M. le duc d'Haluin [2] veut que je finisse & que j'aille au sermon avec luy. C'est pour ouyr un homme qui vous donne la gloire de tout ce qu'il dit de bon, & qui recognoist franchement que vous l'avez guery des vices de son pays ; en son nom de guerre il s'appelle D. Jacques de St Denys, & vous baise tres-humblement les mains. Pour moy vous scavez bien que je suis bien glorieux de l'estime que M. le Marquis de Vardes [3] a de moy, mais je ne doute pas qu'il n'en juge sur vostre rapport, & que je ne vous aye encor ceste obligation. Conservez-moy donc je vous prie le bien que vous m'avez acquis, & asseurez-le, s'il vous plaist, que je l'honore avec toute sorte de passion, & que je me rendis à la gloire de ses paroles des le premier jour que j'eus l'honneur de parler à luy. Je voy que tous nos amis l'admirent & j'espere qu'en peu de temps toute la France verra des marques de ma Religion.

---

1. La célèbre Marie Bruneau, dame des Loges, à laquelle Tallemant consacre une Historiette. Balzac lui a adressé un très grand nombre de lettres.
2. Charles duc d'Halluin, fils aîné du comte de Schomberg, et plus tard maréchal, lui aussi.
3. René du Bec, père du courtisan de Louis XIV.

LETTRE XXIV

[A MONSIEUR DE VAUGELAS]

Monsieur,

J'espere de suivre bien tost ces quatre lignes, & de vous aller faire desormais ma Cour avec autant d'assiduité & de sujection que si vous deviez faire ma fortune. Je n'ay point d'autre affaire à Paris que celle-là, & je prens bien divers pretextes de mon voyage, mais je vous jure en conscience que vous en estes la seule cause. Ma melancolie est devenuë si noire despuis quelque temps, & j'ay l'esprit si plein de nuages, qu'il faut de necessité que je vous voye pour les dissiper. On a beau dire du bien de moy au lieu où vous estes, on ne m'en faict pas pour cela : C'est donner de l'encens à un mort, & jetter des fleurs sur sa sepulture, mais ce n'est pas le resusciter. Je ne reçoy point non plus de soulagement des nouvelles que vous me mandez, & je suis asseuré de la constance de mon malheur, quelque changement qui se face dans le monde. Reste donc, Monsieur, de chercher ma consolation sur vostre visage, & de verser tous mes desplaisirs en vostre sein. Ce que je feray au premier rayon de Soleil qui paroistra, vous suppliant de croire, que comme au milieu de la felicité j'aurois besoin de vous pour estre heureux, qu'aussi ayant un amy tel que vous estes, je ne m'estimeray jamais entierement miserable. Adieu.

Le 20. Janvier, 1626.

LETTRE XXV

A HYDASPE

C'est la lettre XIV du tome I.

LETTRE XXVI

[A MONSIEUR DE L'ESTANG
ADVOCAT AU PRIVÉ CONSEIL DU ROY]

MONSIEUR,

La lettre qu'on me vient de rendre de vostre part n'a que trois moys & demy. C'est un âge auquel les hommes sont encore jeunes : Toutesfois il y a eu des Papes qui n'ont pas regné si long temps, & en l'estat où l'on a veu souvent les affaires de l'Eglise, vous m'eussiez escrit de Rome au commencement d'un Pontificat, & j'eusse receu vostre lettre à la fin d'un autre. Quoy que c'en soit, je ne sçaurois mieux employer ma patience qu'à attendre ma bonne fortune : & comme il falloit estre convié un an devant aux festins des Sybarites, il est raisonnable que vous me faciez esperer avecques longueur la plus parfaicte joye que j'aye en ce monde. Je ne doute point que S. S. [1] ne recherche toutes les occasions de me faire de mauvais offices, & que mon absence ne luy donne de l'advantage pour me nuire : Mais de l'autre costé je ne pense pas qu'on croye plustost aux parolles de mon ennemy qu'à mes actions, ny qu'il suffise d'accuser un homme de bien, pour le rendre tout d'un coup meschant. Il est bien vray ce qu'il dit, que je ne suis pas fort utile au service d'Adamante [2] ; & je cederay tousjours cette qualité aux chevaux qui tirent son carrosse, & aux mulets qui portent ses coffres : Mais aussi j'ay trop de connoissance de la generosité de ce Seigneur, pour m'imaginer qu'il estime davantage le corps que l'es-

5. Fms : vient de me — 17. Gms, H : que T. T.

1. Croisilles.
2. D'Épernon.

prit, & qu'un fermier luy soit en plus grande consideration qu'un honneste homme. Quelque confession de foy que face R.[1] je ne sçaurois me figurer qu'il puisse jamais estre bon Huguenot. J'ayme mieux croire pour mon contentement & pour son honeur que c'est un voyage qu'il est allé faire au pays de l'heresie, afin de nous en apporter des nouvelles, & nous rendre conte de ce qui se passe à Charenton. Et certes, je ne pense pas luy faire tant de tort de le tenir pour espion parmy des ennemys, que si je l'apellois deserteur de son party, & fugitif de l'Eglise, à laquelle au moins il a cette obligation, s'il n'en veut avoüer d'autre, que c'est elle qui l'a fait Chrestien. Vous me ferez plaisir de m'esclaircir du subjet qu'il a eu de nous quiter, & de se despartir des maximes qu'il m'a si souvent preschées, *Que le sage meurt en la religion de sa mere*, *Qu'il ne change jamais d'opinion*, *Qu'il ne se repent point de sa vie passée*, *Que tout ce qui est nouveau luy est suspect*[2] * * * * * * * * * * * * * *
Il y a long-temps que je sçay qu'il ne peut y avoir de mauvaise cause entre les mains de Monsieur d'Andilly[3], & qu'il change en mieux tout ce qu'il ayme. Il s'interessa en ma protection dés le premier jour qu'il vit mes ouvrages, & ainsi ce n'est plus moy aujourd'huy qu'il loüe, mais c'est son jugement qu'il est obligé de deffendre. Je ne laisse pas pourtant de luy avoir de l'obligation, & si je pense qu'on me fait grace toutes les fois qu'on me rend justice, vous pouvez croire que j'ay des sentimens

1. Nous ignorons quel personnage cette initiale représente.
2. Goulu ne trouva pas peu à redire à ce passage, sous l rapport de l'orthodoxie. Balzac se défendit dans les *Dissertations Chrestiennes & morales*. *Œuvres*, 1665, t. II, p. 313.
3. Balzac et d'Andilly avaient plusieurs amis communs; Sébastien Bouthillier les aura mis en rapport, ou Balzac a pu le rencontrer chez Schomberg ou chez Saint-Cyran.

tres-particuliers & tres-delicats pour les courtoisies que je reçoy. Mais principalement elles me sont cheres, me venant d'un homme que j'estime à l'esgal de celuy-cy, & duquel j'aurois encore beaucoup à dire, apres avoir dict que parmy la corruption de ce siecle, & dans l'authorité que le vice s'y est acquise, il a la hardiesse d'estre homme de bien, & ne rougit point des vertus Chrestiennes, ny ne faict vanité des Morales. J'espere de le voir en peu de jours, & d'aller prendre possession d'un petit coin de sa maison de Pomponne, qu'il m'a promis pour respirer à mon ayse, & mettre quelquefois mon esprit en liberté. Cependant il faut que vous sçachiez à quoy je m'amuse, & que je vous die que je gouverne un fou, dans lequel je treuve tous les personnages de la Comedie, & toutes les sortes d'extravagances, qui peuvent tomber en l'esprit des hommes. Apres que mes livres m'ont entretenu tout le matin, & que je suis las de leur compagnie, je m'en vais passer une partie de l'apresdisnée avecque luy, pour m'esloigner un peu des choses serieuses, qui nourrissent ma melancolie. Despuis que je suis au monde, je me suis perpetuellement ennuyé ; j'ay treuvé toutes les heures de ma vie longues ; je n'ay jamais rien faict tout le jour que chercher la nuict. C'est pourquoy, si je veux estre joyeux, il faut necessairement que je me trompe moy-mesme, & ma felicité despend tellement des choses de dehors, que sans la Peinture, la Musique, & quantité d'autres divertissemens, quelque grand resveur que je sois, je n'ay pas assez dequoy m'occuper, ny dequoy me plaire. Ne vous imaginez donc pas que mon fou, ny que mes livres me suffisent pour establir mon contentement ; Au contraire, si vous en avez quelque soin, & si vous voulez que je n'aye pas loisir d'estre triste, faites-moy part de toutes

les nouveautez qui naissent au lieu où vous estes, Que je voye toute la Cour par vos yeux, Que j'assiste à tous les sermons par vos oreilles, Rendez-moi conte des bons & des mauvais mots qui se diront cet hyver, & qu'il ne revienne point de courrier qui ne soit chargé d'une Gazete de vostre style, comme il n'en partira point d'icy qui ne vous porte quelque vision de ma solitude.

Il court un bruit en ce pays que l'on a tué Monsieur de Boudeville. Mais pource qu'il n'y a gueres de chose dans le monde plus difficile à faire que celle-là, c'est une trop grande mort pour estre cruë à la premiere nouvelle [1].

Le 1. Novembre, 1625.

1. Faut-il lire Boutteville ? ou serait-ce ce Boudeville, fils de Centurion de Pardieu, sieur de Boudeville en Caux, dont parle Tallemant (3ᵉ éd., t. VII, p. 340) « un grand duelliste & un grand estourdy » finalement tué dans un duel « aussi sanglant qu'aucun autre de notre temps » ? Nous n'avons aucune date qui permette de se prononcer. Ce Boudeville doit cependant avoir été de la même génération que Balzac, d'après quelques détails donnés par Tallemant.

LETTRE XXVII

[A MONSIEUR D'AVAUX
MAISTRE DES REQUESTES DE L'HOSTEL DU ROY ET AMBASSADEUR POUR SA MAJESTÉ A VENIZE]

Monsieur,

Si je n'estois prisonnier de mon lit, je serois moymesme le solliciteur de l'affaire que je vous ay recommandée, & ne souffrirois pas que vous m'obligeassiez en mon absence : Mais puis qu'il m'est impossible de partir d'icy, & que je suis contraint de jouyr d'un fort mauvais repos, & qui me donne beaucoup plus de peine que ne feroit l'agitation, je vous supplie tres-humblement d'avoir agreable que ces lignes vous aillent treuver pour moy, & vous facent souvenir de la priere que je vous ay faicte. Je suis resolu, Monsieur, de ne tenir que de vous l'heureux succez que nous promet la bonté de nostre cause, & quand vostre integrité en seroit offensée, je veux devoir tout à vostre faveur. Outre que vous estes nay parfaictement genereux, je ne doute point que le commerce que vous avez avec les bons livres, & particulierement avecques Seneque, ne vous ayt appris *l'art de faire du bien aux hommes* : Mais afin que l'obligation que je desire vous avoir, soit toute mienne, au lieu de la referer à l'estude de la Morale, ou à vostre inclination bien-faisante, ou à la justice de ma Requeste, j'ayme mieux m'imaginer que je seray la seule cause de cét effect, & que vous agirez sans plus pour l'amour de moy, qui suis avec passion,

Monsieur,

Vostre tres-humble & tres-fidelle serviteur,

Balzac.

A Paris le 2. May 1627.

23. Gms : la rapporter

LETTRE XXVIII

[A MONSIEUR BOURBON
PROFESSEUR DU ROY AUX LETTRES GRECQUES]

Monsieur,

G. XV. a resolu de laisser les choses du monde en l'estat auquel il les a treuvées, & ses grands soins qui devaient s'estendre sur les parties les plus esloignées de la Chrestienté, n'ont point encore passé les bornes de sa maison. Il conserve sa vieillesse, & allonge sa vie par tous les artifices dont il se peut adviser [1] ; Mais on croit pourtant qu'il ne fera pas long-temps attendre son sucesseur, & que sa mort sera une des premieres nouvelles de la Gazete. Les Medecins & les Astrologues sont d'accord de ce point-là, & ont conclu qu'il ne verra pas la fin de l'Automne. Pour moy, je n'ay jamais fait grande difference entre un mort & un homme qui est inutile, & si les choses moins parfaictes doivent estre sousmises à celles qui le sont davantage, c'est se mocquer que de choisir des malades pour les faire adorer de ceux qui se

5. G : G.XX.

---

1. Deux ans plus tard, au moment de la mort de Grégoire XV, on lit dans le *Mercure* : « Le cardinal Ludovisi... n'oublioit de sa part aucune diligence ny industrie, pour faire paroistre que le Pape son oncle estoit vigoureux, se servant mesme des predictions de quelques Astrologues qui predisoient un long Pontificat..... Ce Cardinal prenoit aussi un grand soing pour tascher à conserver la vie à son oncle le plus longtemps qu'il luy seroit possible : & pour ce, il l'entretenoit tousjours de choses joyeuses, & ne luy faisoit rien entendre qui luy peust apporter quelque ennuy. Il luy faisoit aussi donner des viandes de grande substance, sans s'estre apperceu que les viandes que l'on n'a pas accoustumé de manger alterent la nature, ainsi que le frequent usage des medicaments haste & accelere la mort aux corps humains, & que Sa Sainteté estant personne fort delicate on ne luy devoit donner ny faire user d'aucuns remedes pour legers qu'il sceussent estre. » (*Mercure*, t. IX, année 1623, pp. 603-604.)

portent bien, & mettre entre leurs mains la puissance souveraine afin qu'ils la puissent seulement laisser à un autre. Mais ce n'est pas à moy à reformer tout ce qui ne me plaist pas dans le monde, & je serois un ingrat si je blasmois une forme de gouvernement, de laquelle je me treuve fort bien. En effect, Monsieur, ne me parlez point du Septentrion ny de ses voisins ; Je me declare pour Rome contre Paris, & jamais Regulus ny Caton n'aymerent leur patrie davantage que je l'ayme. Je ne sçaurois plus m'imaginer comme on peut vivre soubs vostre Ciel, où l'Hyver emporte neuf mois de l'année, & apres cela le Soleil parroist seulement pour faire la peste, & tout foible qu'il est ne laisse pas de tuer les hommes. Il n'y a que Rome où la vie soit agreable ; où le corps treuve ses plaisirs, & l'esprit les siens ; où l'on est à la source des belles choses. Rome est cause que vous n'estes plus ny Barbares, ny Payens, car elle vous a appris la civilité & la Religion : Elle vous a donné les loix qui vous empeschent de faillir, & les exemples, à qui vous devez les bonnes actions que vous faictes. C'est d'icy que vous sont venuës les inventions & les arts, & que vous avez receu la science de la paix & de la guerre. La Peinture, la Musique, & la Comedie sont estrangeres en France, & naturelles en Italie. Ceste grande vertu mesmes que vous admirez en vostre Cour, n'est-elle pas Romaine ? Ceste Marquise, de laquelle vous m'avez conté tant de merveilles [1], n'est-elle pas du pays de la

3. Gms : de reformer — 8-10. G. contre Paris, & ne sçaurois — 26-27. Gms : on conte

1. Mme de Rambouillet. Balzac n'a guère connu la marquise que par ouï-dire, selon le supplément du *Menagiana*, ms. fr. 3253, f° 26 v° : « Il n'a presque jamais veu madame de Rambouillet qu'une fois, quoy qu'il en parle souvent ».

mere des Gracches, & de la femme de Brutus ? & pour estre aussi parfaicte que tout le monde la reconnoist, ne falloit-il pas qu'elle nasquit en un lieu où le Ciel verse toutes ses graces ? Il est certain que je ne monte jamais au mont Palatin, ny au Capitole, que je n'y change d'esprit, & qu'il ne m'y vienne d'autres pensées que les miennes ordinaires : Cét air m'inspire quelque chose de grand & de genereux que je n'avois point auparavant, & si je resve deux heures au bord du Tybre, je suis aussi sçavant que si j'avois estudié huict jours. Cela estant, je ne pense pas que personne me blasme d'avoir choisi Rome pour le lieu de ma demeure, ny de preferer des fleurs & des fruicts à des neiges & à de la glace. Si on faict des Papes de soixante dix ans, & non pas de vingt cinq, les jours n'en sont pour cela ny plus tristes ny plus courts ; Et d'ailleurs nous ne devons pas nous plaindre de la foiblesse de nos Maistres, puis que c'est à elle, à qui nous sommes obligez de nostre repos.

A Rome, le 25. Mars 1621.

10-11. H J : huit jours : & c'est un de mes estonnemens qu'en estant si esloigné vous faciez de si beaux vers & si proches de la majesté de ceux de Virgile. Je ne pense donc pas — 14. Gms : soixante & dix

LETTRE XXIX

[A MONSIEUR DE BOIS-ROBERT]

MONSIEUR,

Ce n'est pas pour respondre à vostre belle lettre que je vous escris celle-cy, mais seulement pour vous dire que vous m'avez si entierement acquis à vostre service, que je n'ay pas la liberté de faire ce qu'il me plaist, quand il est question de faire ce qui vous est agreable. Puis donc que vous & vos Imprimeurs avez conjuré contre mon repos, & que vous voulez rendre mes maladies aussi publiques que si vous me meniez à l'Hospital, ou aux portes des Eglises, je suis content de vous obeïr les yeux fermez, & de mettre ma reputation au hazard, pour ne sembler pas vous refuser une chose que vous m'avez demandée. Mr le Prieur de Chives [1], à qui je communique mes plus secretes pensées, & en la personne duquel vous verrez que je sçay faire de bonnes eslections, vous rendant ceste lettre, vous la pourra achever, & vous dire la puissance que j'ay donnée à Mr de Bois-Robert sur toutes mes volontez. Il est certain qu'elle n'a pour bornes que les choses impossibles ; Car quant à celles qui sont seulement injustes, je croy que je ne ferois point de difficulté de violer les loix pour l'amour de vous, & de vous tesmoigner que la vertu mesme ne m'est pas plus chere que vostre amitié.

C'est

Vostre tres-humble & tres-affectionné serviteur,

BALZAC.

Le 14. Janvier, 1624.

19. G : que je vous ay donnée.

1. Claude Girard.

LETTRE XXX

[A MONSIEUR LE PRIEUR DE CHIVES[1]]

MONSIEUR,

Estant tout prest de changer de vie, & de partir d'icy pour m'en aller à la Cour, j'ay creu estre obligé de vous advertir que je fais ce que je ne veux point faire, & qu'on m'arrache d'une terre, où je pensois avoir pris racine. Il me fasche fort de quitter la compagnie de mes arbres, & de m'esloigner de ceste agreable solitude, que ma bonne fortune m'avoit choisie devant ma naissance : Mais puis que tout le monde m'en chasse, & que ce que je nomme repos mes amys l'appellent lascheté, il faut se laisser emporter à la foule, & faillir avecques les autres, puis qu'on ne veut pas que je face bien tout seul. En conscience, Monsieur, ce n'est point de mon ambition que je suis ambitieux, c'est de celle de mon Pere[2] ; & si les gens

1. La date de cette lettre paraîtrait sujette à contestation ; la fameuse phrase sur les *petits Moines, qui sont dans les maisons religieuses comme les rats & les autres animaux imparfais estoient dedans l'Arche*, désigne cette fois bien clairement les Feuillants, c'est à dire Frère André et ses amis, dont on a généralement placé les critiques hostiles plus tard que 1624. La lettre n'ayant paru qu'après la 3e édition de 1626, — nous la trouvons pour la première fois dans celle de 1627 — on serait bien tenté d'y voir une prophétie postérieure aux malheurs prédits. Après la date, 28 octobre 1624, Gme écrit : *Fausse date, car elle a esté escrite 1626 ou 1627 après la conformité veuë ou mesme après l'Apologie publiée.* Mais Sébastien Bouthillier est encore en vie (l. 12, p. 113), et il mourut en janvier 1625. Il faut donc admettre que le corps de la lettre tout au moins est bien de 1624. Elle a pu être retouchée, pour aiguiser quelques traits contre les adversaires de 1627, comme plusieurs des lettres précédentes ; ou, ce qui paraît au moins aussi probable, la *Conformité* circulait dès cet automne-là (on sait qu'elle ne fut imprimée que lorsqu'Ogier la mit dans son *Apologie*) et Balzac savait par Boisrobert quelle guerre l'attendait, et d'où viendraient les coups.

2. « Celle de mon Pere, qui tient une opinion commune avec les vieilles gens, mais non avec les gens sages, » c'est ainsi que Goulu cite ce passage. La lettre aurait-elle paru sous une forme un peu différente dans la 4e ou dans la 5e édition ? ou dans cette mystérieuse « édition supprimée » ? L'auteur de l'*Anti-Phyllarque*, p. 154, déclare n'avoir trouvé ces paroles dans aucune édition ni aucune autre lettre.

de son âge ne mesuroient les choses par les succez, & ne croyoient que ceux qui ne sont pas heureux ne sont pas sages, je n'aurois garde de chercher à Paris ce que je devois avoir treuvé en moy-mesme. Mais certes j'ay tant d'obligation à un si bon Pere, & les soins qu'il a pris à cultiver les semences qu'il m'avoit données, & à m'achever apres m'avoir faict, ont esté si grands & si passionnez, qu'il n'est pas raisonnable que je suive mon inclination en resistant à sa volonté. Je m'en vais donc vivre, puis qu'il luy plaist, parmy des bestes farouches, & m'exposer à la hayne & à la calomnie, comme si la fiévre & la sciatique ne me suffisoient pas pour me rendre miserable. D'abord les Grammairiens m'appelleront en justice, parce que je ne dis point *une mensonge*, & ne croy pas que la jurisdiction qu'ils ont sur les mots, puisse faire changer de sexe à celuy-cy. Ceux qui n'ont point encore escrit, essayeront leur plume en escrivant contre moy, & le Pont-Neuf ne retentira que de mon nom, & de leurs injures : J'auray le desplaisir d'ouyr dire que je suis Auteur, & que je fais d'assez bonnes pieces : Les esprits mediocres seront faschez de ce que j'ay mis l'Eloquence à trop haut prix, & ne pouvant me suivre, ils me jetteront des pierres pour m'arrester : La verité que je n'ay point dissimulée, offensera en mesme temps les Huguenots, & les mauvais Prestres : Les desbauchez ne me pardonneront jamais les ♀ ♀ qu'ils auront veus dans mon livre, & les Hypocrites me voudront mal, à cause que j'attaque le vice jusques dans le Sanctuaire. Voilà, Monsieur, la persecution qui se prepare contre moy, & de quelles gens est composée l'armée ennemye. Apparemment il n'y a point de si grande valeur qui puisse surmonter un si grand nombre, & je ferois beaucoup mieux de jouyr de la paix de mon village, & de manger

des melons en seureté, que de m'aller jetter dans cette troupe irritée, & m'engager à une guerre eternelle. Toutesfois puis que tous les Grammairiens ne valent pas un Philosophe, & que la meilleure partie a souvent de l'advantage sur la plus grande, j'espere que l'autorité & la raison estant de mon costé, je viendray aysément à bout de la multitude, & de l'injustice. Me blasmer au temps où nous sommes, c'est donner un desmenty à son Maistre, & condanner l'opinion du premier homme de nostre temps. Ceux qui gouvernent à Paris & à Rome [1] font leurs delices de ce que je fais, & quand ils se deschargent du faix de toute la Terre, c'est pour se venir deslasser dans mes ouvrages. Que si quelques petits Moines, qui sont dans les maisons religieuses comme les rats & les autres animaux imparfais estoient dedans l'Arche [2], veulent deschirer ma reputation, Monsieur de Nantes [3] & Monsieur de Berulle me la conservent : Et vous sçavez que ce sont deux hommes que l'Eglise regarde en cét aage comme deux Saincts desensevelis de la memoire de ses Annales, & deux de ces premiers Peres, qui avoient l'ame toute pleine de Jesus Christ, & qui ont estably la verité tant par leur sang que par leur parolle. J'ay encore pour opposer à mes Calomniateurs un des parfaits Religieux qui soit aujourd'huy au monde ; je veux dire le Pere Joseph, dont le grand zele est conduit par une grande science, & qui a les mesmes passions pour le bien general de la Chrestienté qu'ont les

13-14. G : quelques mauvais Moines

1. C'est-à-dire Richelieu et La Valette. Autre preuve en faveur de la date de 1624 : en 1626 ou 27, La Valette n'était plus à Rome.
2. Passage défendu par Balzac. *Relation à Ménandre*, *Œuvres*, 1665, t. II, p. 357.
3. Cospéan.

Courtisans pour leur interest particulier. Ce tesmoin irreprochable sçait que je revere en autruy la pieté qui n'est pas en moy, & que si je ne fais toutes les actions d'un homme parfaictement vertueux, j'en ay pour le moins tous les sentimens & tous les desirs. Monsieur l'Abbé de S. Cyran, qui n'ignore rien de ce qui peut tomber sous la connoissance des hommes, outre les dons & les lumieres qui luy viennent de plus haut, & qui dans une doctrine tres-profonde a encore une plus profonde humilité, respondra pour moy de la mesme chose : Et quand toutes ces forces estrangeres me manqueroient, n'en ay-je pas assez ayant la protection de Mr d'Ayre, & de Mr Bouthilier[1], qui m'ayment tous deux comme si j'avois l'honeur d'estre leur frere, & qui sont si sages, si judicieux, & si intelligens en toutes sortes de choses, qu'il n'y a point d'apparence qu'ils ayent commencé à faillir par la bonne opinion qu'ils ont euë de moy ? Je pense, Monsieur, que là dessus je puis me hazarder d'aller à la Cour, & qu'avec une si puissante assistance il n'y a point d'ennemys que je doive craindre. Je vous dis pourtant encore une fois, & vous supplie de le croire, que je ne partirois point d'icy, s'il m'estoit permis d'y demeurer, & qu'il me fasche fort de perdre de veuë mon canal & mes allées, dans lesquelles je me promenois sans estre obligé de me botter, & sans apprehender les carrosses.

A Balzac, le 28 Octobre, 1624.

17-18. Gms : Je pense que

1. Les deux frères, Sébastien et Claude Bouthillier.

LETTRES

DE GUEZ DE BALZAC

Écrites de 1618 à 1627.

A MONSIEUR COËFFETEAU

EVESQUE DE DARDANIE[1]

MONSEIGNEUR,

Dépuis que vous estes party de Metz[2], il ne s'y est rien passé qui soit digne de l'histoire que je vous ay promise, sinon que Cesar[3], à ce qu'on m'a dit, a donné aux beaux esprits des divertissemens fort nouveaux, & leur a laissé une grande opinion de sa science. De faire marcher les personnages d'une tapisserie, & paroistre doubles tous les visages d'une Assemblée ; De susciter une riviere dans une sale, & apres l'avoir écoulée sans moüiller personne, d'y faire danser un balet par une troupe de fantômes, ce sont des jeux qui luy sont vulgaires, & pour user des termes de nostre ami, ce ne sont que les dehors de sa secrete Philosophie. Le Seigneur Mercurio Cardano[3] jure qu'il a veu tout cela, et encore davantage. Il a de quoy vous en entretenir pour plusieurs séances, & si vous luy ordonnez de mettre la main à la plume, il sera le Philostrate de cet Apollonius. Il m'a asseuré de sa part que le Ciel menace la France d'une

1. Cette lettre a paru pour la première fois dans les *Lettres de Monsieur de Balzac, Seconde Partie*, 1636, in-8, p. 367.

2. Urbain suppose que Coëffeteau était alors à Vic-sur-Seille, chef-lieu du temporel de l'évêché de Metz. (Ch. Urbain, *Nicolas Coëffeteau*, 1893, p. 96.)

3. Nous n'avons rien pu trouver sur Mercurio Cardano. Pour César, v. URBAIN, *Un Magicien du XVIIe siècle*, *Bull. du Bibliophile*, 1899, qui renvoie au *Mercure françois*, t. IV, p. 47, où il est question de « ce renommé affronteur César, qui a tiré de l'argent à tous les curieux de son temps, pour leur faire voir des diables, ou pour leur faire trouver des tresors... » Ce serait le César dont parlent Tallemant (3e éd., 1854-1860, t. I, p. 165-7) et les *Histoires Espouvantables de deux Magiciens*, reproduites dans les *Variétés Historiques & Littéraires* d'Ed. Fournier (1855, t. I, p. 23-31). C'est aussi le Perditor du *Roman Satyrique* de J. de Lannel (V. D'Artigny, *Nouveaux Mémoires*, 1749-1750, t. VI).

notable revolution & que la cheute de *** [1] n'a pas tant esté la fin que le changement de nos malheurs. Pour moy, qui sçay que Dieu ne communique pas ses desseins à un charlatan, & que la vertu du Roy corrige la malignité des estoiles, je me mocque de la vanité de ces presages, & n'attens rien que de tres-heureux de l'Ascendant & de la fortune d'un si grand Prince. Mais pour changer de discours & de charlatan, j'ay veu cet homme [2], Monseigneur, qui est tout armé de pointes ; qui poursuit une proposition jusques sur les dernieres bornes de la Logique ; qui dans les plus paisibles conversations ne veut rien debiter, ny rien recevoir qui ne soit dilemme, ou syllogisme [3]. Pour vous dire franchement ce que j'en pense, s'il avoit moins de raison, il me plairoit beaucoup d'avantage ; & cette eloquence querelleuse m'estonne plus qu'elle ne me persuade. Ceux qui sont d'ordinaire aupres de luy, courent à mon advis la mesme fortune que ceux qui sont proches des emboucheures du Nil. Il n'est point de débordement pareil à celuy de ses paroles. On ne luy donne point audience impunément, & un mal de teste de trois jours est le mieux qui puisse arriver à quiconque l'écoute une apres-disnée.

13-14. *Le Barbon* : Pour vous dire ce que j'en pense — 17. *Le Barbon* : courent la mesme fortune

1. Du Maréchal d'Ancre.
2. Le passage : *j'ay veu cet homme*... jusqu'à la fin de la lettre, se retrouve à la suite du *Barbon* (1648) avec quelques variantes.
3. François Guyet (1575-1655), précepteur de Louis de la Valette vers 1609-10, et toujours attaché à sa personne en 1618. La Valette l'emmena avec lui lorsqu'il se rendit en Italie en 1623. Balzac écrit plus tard : « Je l'ai veu disputer jusqu'à la fureur contre son bon maître le cardinal de La Valette. » (*Lettres inédites de Balzac à Chapelain*, éd. T. de L. *Coll. des doc. inéd.*, 1873, pp. 797-798.) Cf. Ch. Drouhet, *Les Originaux du Barbon*, *Rev. Hist. Litt.*, 1908, et Uri, *François Guyet*, Paris, 1886.

Le Gentil-homme qui vous rendra cette Lettre, a charge de tout le public de vous prier, Monseigneur, de ne nous pas abandonner en une si importante occasion, & de venir délivrer nos compagnies d'un des grands fleaux qui ayt affligé il y a long-temps la societé civile. Vous estes le seul en qui ce Sophiste ayt de la creance, & par consequent il n'y a que vous qui puissiez le reduire au droict commun, & assujettir son esprit à l'usage & à la coûtume. Vous luy representerez, s'il vous plaist, qu'un honneste homme propose toûjours ses opinions de la mesme sorte que ses doutes, & n'esleve jamais le ton de sa voix pour prendre avantage sur ceux qui ne parlent pas si haut; Qu'il n'y a rien de si odieux qu'un Predicateur de chambre, qui annonce sa propre parole, & dogmatise sans mission; Qu'il faut fuir les gestes qui paroissent des menaces, & les termes qui sentent le stile des Edicts; qu'il ne faut, dis-je, ny accompagner son discours de trop d'action, ny rien dire de trop affirmatif. Finalement que la conversation a plus de rapport à l'Estat populaire qu'au gouvernement d'un seul, & que chacun y a droit de suffrage, & y jouyt de la liberté. Vous sçavez, Monseigneur, qu'il y en a qui pour ne pas observer assez religieusement ces petites regles, tombent en de gra ds inconveniens, & vous souvenez de celuy qui renversa le disné de la Reine Marguerite, appuyant un argument sur sa table avec un peu trop de violence. Ces gens-là gâtent les meilleures causes, les voulant gaigner, non tant parce qu'elles sont bonnes, que parce qu'ils en sont les Advocats. La raison mesme semble avoir tort quand elle est de leur costé. Pour le moins

2. *Le Barbon* : de toute la Republique. — 8. *Le Barbon* : qui puissiez assujettir — 17. *Le Barbon* : C'est-à-dire qu'il ne faut ni

elle n'y est pas en sa place, ny sous sa forme ordinaire. Ils la déguisent d'une si estrange façon qu'elle n'est reconnoissable à personne, & luy ostent son authorité & sa force, luy donnant les marques & les apparences de la folie. Ce sera particulierement sur ces chefs que vous prendrez la peine d'exorciser ***, & je vous asseure de mille benedictions, si vous pouvez chasser de son corps cet esprit de dispute & de tempeste, qui a commencé à nous tourmenter. Nous vous attendons sur la fin de la semaine, & je demeure,

MONSEIGNEUR

Vostre etc.

A Metz, le 15. aoust 1618.

8-9. *Le Barbon* : qui nous tourmente il y a dix jours.

A LOUIS DE LA VALETTE
(ALORS ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE) [1]

MONSEIGNEUR,

Estant sur le point de vous aller trouver pour vous rendre le tres-humble service que je vous doy, j'ay eu advis d'un de mes amis de la Court que je n'y serois pas en seureté, & que celuy qu'on dit que j'ay offensé pour complaire à Monseigneur vostre pere, n'avoit pas perdu le souvenir des choses passées [2]. Je suis bien fasché que mon malheur me bannisse du plus beau lieu de la France, & m'esloigne de la personne du monde que j'ayme le plus ; mais il faut obeyr au temps & à la necessité ; & je croy, Monseigneur, que je vaux bien la peine de me conserver puisque vous auriez du regret de m'avoir perdu. Ce que j'ay resolu de faire en attendant que le temps se change, c'est de chercher quelque repos sous la protection de nostre Saint-Pere & d'aller resver à mon ayse dans les ruynes de la vieille Rome. Je me promets que mon dessein vous sera agreable, & que vous trouverez bon que je prenne le soin de vous faire tenir

1. Cette lettre a été publiée par Tamizey de Larroque dans le *Bulletin du Bouquiniste*, mars 1867, d'après l'autographe qui se trouve à la Bib. Nat. (Fonds fr. 6644, f° 61). Elle avait déjà été reproduite, sans indication d'origine, par MM. Monmerqué et Paris, dans la 3e éd. des *Historiettes* de Tallemant des Réaux, tome IX, p. 453. Elle est datée seulement du 28 avril, sans millésime. D'après sa place dans le recueil, où les manuscrits sont disposés par ordre chronologique, & les allusions qu'elle contient, cette lettre appartient à l'année 1620. Louis de la Valette, en avril, était à Paris. Bentivoglio (*Nunziatura di Francia*, IV, 210) parle d'une visite que lui a rendue « Tolosa ».

2. MM. Monmerqué et Paris ont cru qu'il s'agissait de Richelieu et des lettres écrites pour le duc d'Épernon. Mais on ne voit pas pourquoi Richelieu, partisan de la Reine-Mère, en aurait voulu à Balzac d'avoir mis sa plume au service du duc. C'est certainement Du Vair dont le jeune pamphlétaire craint le ressentiment. Sur la sévérité des ministres à l'égard des libellistes, en 1620, cf. Lachèvre, dans *le Procès de Théophile de Viau* (t. I, p. 51 et p. 54).

la Gazete, ne vous pouvant rendre de service de plus grande consequence. Cependant je ne veux pas achever ma lettre sans me mettre en belle humeur, & essayer de vous faire rire, car puisque j'ay l'honneur de vous entretenir, ou je ne me souviens plus que je suis malade, ou je sens que ma fievre diminuë. Sans mentir il est bien mal aisé de cognoistre les hommes & d'en faire de veritables jugemens. On s'estonne à la Court que Rochefort soit grand Seigneur, & vous sçavez bien que jamais homme ne fit fortune avecque plus de patience [1]. On dit que Monsieur de Mayene est un prince fort ambitieux, mais si cela estoit, il n'eut pas fuÿ la faveur de cent lieuës loin [2]. Tout le monde croit [3] que Monsieur de Bouillon soit remuant & le pauvre homme ne bouge du lit [4]; le pere Guron dit qu'il faut esteindre l'heresie,

1. C'est sans doute Louis d'Aloigny, le favori du Prince de Condé qualifié par le *Mercure* (t. VI, p. 23) de « Baron de Rochefort, Bailly de Berry, Chambellan de Monsieur le Prince, & Lieutenant de sa Compagnie de chevaux-legers ». Il avait été créé chevalier du Saint-Esprit le 1[er] janvier de cette même année. On lit dans le *Qu'as-tu-veu de la Cour :*

I'ay veu ce que iamais on n'avoit veu encore
Faire des Chevaliers de tous aages et façons,
Sans regarder la race, & l'astre des Maisons,
Ny ceux que la vertu journellement décore.

I'ay veu des Chevaliers de l'impression telle
Privez d'entendement, & de sens, & d'esprit,
Porter dans les bordels la croix du Saint Esprit.
Marigny, Rochefort, en savent la nouvelle.

(*Recueil des pieces les plus curieuses qui ont esté faites pendant le regne du Connestable M. de Luynes*, 4[e] éd., 1632, p. 45). Cf. *Hist. des Princes de Condé*, par le duc d'Aumale, 1886, t. III, p. 21 ; Tallemant, *Historiette* d'Henri de Bourbon ; Richelieu, *Mémoires*.

2. La faveur, c'est-à-dire les favoris. Le duc de Mayenne était brusquement parti pour son gouvernement de Guyenne, sans prendre congé du roi, quittant Paris le 29 mars, de grand matin, « dit qu'il avoit eu advis en plusieurs endroictz que l'on le vouloit arrester. » (*Journal d'Andilly.*)

3. Monmerqué et Paris ont lu : *craint.*

4. Le duc de Bouillon, Henri de la Tour (1555-1623), était retiré à

mais si c'est une si mauvaise chose il vaut bien mieux la laisser brusler[1]. Voilà à quoy j'employe l'intermission de mes douleurs, & le peu de bonnes heures qu'elles me laissent. Si j'ay un jour de la santé, je pourray m'adonner à quelque meilleure occupation, & vous rendre des preuves du desir que j'ay de demeurer toute ma vie,

MONSEIGNEUR,

Vostre tres-humble, tres-obeissant
& obligé serviteur,

Le 28 d'avril [1620]

Sedan. Dès 1618, il s'était déclaré « trop vieux & incommodé » pour venir au secours de la Reine-Mère. En janvier 1621, intercédant auprès du roi en faveur des Réformés, il s'excusa d'être obligé d'emprunter la main de son fils aîné pour signer, tant la goutte le tourmentait. (*Mercure.*)

1. Jean de Rechignevoisin, seigneur de Guron (1595 ?-1635). En 1621, il est conseiller d'Etat; en 1627 gouverneur de la ville et du château de Marans. Une des lettres de Richelieu — qui lui écrit souvent et le tutoie parfois — porte la suscription : *Au Révérend Père Guron, gouverneur de Maran.* Ailleurs il lui dit : « M. de Guron, qui se rend Père en temps de paix pour prescher la foy, se rend Mars en temps de guerre pour desfaire les ennemis d'icelle. » — « Converti devenu convertisseur », dit Avenel qui voit là l'origine de ce surnom — (Avenel, *Lettres & Papiers d'Etat du Cardinal de Richelieu*, t. II, pp. 460 et 695.)

A MONSEIGNEUR LE CARDINAL DE LA VALETTE[1]

M[ONSEIGNEUR,]

A ce que je voy le Grand Turc est vengé des entreprises de la milice Chrestiene, & ce qui sera difficile à veoir en un autre siecle, l'interest de l'esglise est joint avec le sien. Pour moy, sans sçavoir les circonstances de cete affaire, ni chercher la difference qu'il y a entre un soufflet & un coup de poing, je suis du costé du Cardinal de Guyse & ne veux pas croire qu'estant né d'un prince dont j'aime les portraits & honore la memoire, il puisse rien faire qui soit lasche. Il est vray que l'autre a de plus grands desseins que n'estoient ceux d'Alexandre & que jamais homme ne fit de plus beaux sohais (*sic*) que luy. Mais si pour estre capitaine il ne faloit que resver genereusement, je ne voudrois pas ceder cete qualité, & j'usurpe en me promenant autant de royaumes pour le moins qu'il en sçauroit desirer. Laissons à part

1. Lettre imprimée par Tamizey de Larroque dans le *Bulletin du Bouquiniste*, mars 1867, d'après l'autographe (B. N. fonds fr. 6644, f° 63). — Datée seulement : ce 22 avril. Tamizey de Larroque note qu'il s'agit de la querelle qui eut lieu entre le duc de Nevers et le cardinal de Guise, le 26 mars 1621. On en trouve le récit dans le *Journal* d'Andilly, les *Mémoires* de Richelieu, les *Mémoires* de Marolles, etc. Vittorio Siri, *Memorie Recondite*, t. V, p. 262, donne plus de détails. Ce fut le cardinal qui souffleta le duc, le duc riposta par un coup de poing. Selon d'Andilly, la Valette était du côté de Guise.

Charles I[er] de Gonzague de Clèves, duc de Nevers, plus tard duc de Mantoue, voulait se faire empereur d'Orient, prétendant descendre d'une fille des Paléologue. En 1618, il avait fondé, avec l'Italien Gianbattista Patrignani et l'Allemand Adolphe Attau, l'ordre de la milice chrétienne, ayant pour objet la défense de la foi et la répression des corsaires qui infestaient la Méditerranée. (Cf. Bentivoglio, *Nunziatura*, III, p. 58.) La *Voix publique au Roy*, libelle dirigé contre la Vieuville, dit ironiquement de ce dernier : « Quelques-uns soutiennent qu'il est copieux en belles conceptions, & que le duc de Nevers & luy seroient les plus grands personnages de l'Europe, s'ils avoient la capacité de mettre leurs entreprises en exécution. » V. aussi Hanotaux, *Le Cardinal de Richelieu*, t. II, pp. 19-20, note.

les secrez de l'avenir & la toute-puissance de Dieu ; je sçay bien que ses mains ne sont pas plus petites qu'elles estoient autrefois ; mais je sçay bien aussy qu'il ne fait pas des miracles tous les jours, ny pour tout le monde. Si les Astres promettent quelque chose de grand pour ce petit homme ils le peuvent pour un autre. Le pere Joseph[1] en dira ce qu'il luy plairra ; Mais au moins jusques icy il n'a rien rapporté de ces conquestes que quelque bonnet à la polonoise, & de tous les peuples qu'il a subjugués nous n'avons rien veu qu'un cocher fait d'une autre façon que les autres. Toutefois il ne laisse pas de meriter qu'on face un Connestable pour accorder la querelle puisque la division commence à se mestre parmy lès Princes. Il est necessaire que cete charge soit remplye, & quant à moy, je suis d'advis que M. d'Esdiguieres la prene afin de la laisser bientost à un successeur[2]. Je vous diray pourtant que les choses du monde sont fort incertaines. Encore qu'il semble que la vie d'un vieillard doive estre bien courte, la faveur d'un courtizan est quelquefois de moindre durée.

Je suis,

M[ONSEIGNEUR]

Vostre tres-humble, tres-obeïssant
& tres-obligé serviteur.

Ce 22 Avril. [1621]

1. Le P. Joseph avait travaillé avec Nevers à l'établissement de la milice chrétienne. « Un temps il ne faisait que prêcher la guerre sainte. M. de Mantoue, M. de Brèves, Mme de Rohan & lui prenaient fort souvent tout l'État du Turc. » (Tallemant, *Historiette* du P. Joseph.)

2. Balzac n'avait saisi qu'à demi la manœuvre. Les intrigues de Luynes pour faire rétablir la charge de Connétable, la faire offrir à Lesdiguières et la faire refuser par celui-ci en sa faveur, avaient déjà réussi : on s'étonne que Balzac ne l'ait pas su plus tôt. Luynes avait reçu l'épée le 2 avril. Le 22, le jour même où Balzac écrivait sa lettre, avait lieu au Parlement l'enregistrement de ses lettres de connétable.

A MONSIEUR DE LA NAUVE, CONSEILLER DU ROY EN LA GRAND'CHAMBRE [1]

MONSIEUR,

J'apprens avecque joye que vous vous enquerez de mes nouvelles, & que sans qu'il faille exciter vostre memoire, vous vous souvenez quelquefois de moy. Cette pensée m'est d'autant plus chere, qu'elle vient d'un esprit qui n'en a point de vaines ni de fortuites, & qui sçait choisir les objets ausquels il se porte, & les images qu'il veut recevoir. C'est estre remarquable que d'estre consideré de vous ; Ce doit estre l'ambition des gens bien-faits, & il manque quelque chose à la vertu, que vous n'avez pas encore approuvée. Si j'ay donc cette marque, j'ay le sceau & la confirmation du vray bien ; J'ay la bonne fortune de la vertu, & de vostre grace je suis pour le moins en cela semblable à un honneste homme. Le hazard en a eslevé au dessus de vous, de qui je ne parlerois pas de la sorte. On peut mettre leur blâme & leur estime en mesme degré d'indifference, & on ne les doit suivre en leurs opinions, que quand ils contraignent, ou qu'ils payent, pour estre suivis. Toute leur grandeur est dans leurs tiltres. A peine en paroist-il un petit rayon sur eux aux jours de ceremonie, & s'ils veulent que nous les respections, il faut qu'un Heraud nous en advertisse. Pour vous, MONSIEUR, ce n'est pas seulement dans le Tribunal que le monde vous revere. Vostre authorité vous suit par tout. Elle descend jusques

1. Parue dans les *Lettres*, *Seconde Partie*, livre I, lettre XIV (*Œuvres de 1665*, t. I, p. 166). *Les Lettres*, *Seconde Partie*, donnent la date du 15 janvier 1622. Mais nous savons qu'alors Balzac était à Rome ; d'autre part, Coëffeteau mourut le 21 avril 1623. Manifestement Balzac écrit de France, et Coëffeteau est encore en vie.

dans la plus libre conversation. Vous ne sçauriez si bien vous desguiser, que je ne vous prenne tousjours pour mon juge : Et cette bonne mine qui change en arrest tout ce que vous dites, & donne mesme quelque dignité à vostre silence, nous verifie assez le paradoxe des Stoïques, Que le Sage n'est jamais personne privée, & que la Nature l'a fait Magistrat. Monsieur Coëffeteau & moy avons souvent eu là-dessus de longs entretiens, & il ne tient pas à nostre destination, & à nos souhaits, que nous ne regardions au faiste un merite qu'on laisse sur les degrez. C'est le destin des meilleures choses. Ou elles sont negligées, ou elles ne sont qu'à demy connues ; Et j'ay veu en mesme lieu un marmouzet planté sur la pointe d'une Pyramide, & un chef-d'œuvre de Phidias, qui n'avoit qu'une base mediocre. La satisfaction de vostre conscience, & le témoignage de la Renommée, vous doivent consoler de tout cela. Il y a des vies illustres de plusieurs façons. Mais celles qui comme la vostre jettent une lumiere douce & supportable, me plaisent bien d'avantage que celles qui tonnent & qui esblouïssent. Ce n'est pas le bruit & les éclairs qui font les belles journées, c'est le calme & la serenité ; et une conduite tranquille & judicieuse, qui est un ouvrage de la raison, est préferable à la moitié des grands succez que le monde admire, qui sont des extravagances de la Fortune. Voilà le dogme d'un Philosophe de Village, & matiere de meditation pour une de nos promenades d'Yssy. A dire vray j'ay grande envie de vous y aller un jour surprendre, & d'intervenir subitement en quelqu'une de vos conferences. Mais ce sera, s'il vous plaist, avec dessein de m'en retourner apres vous avoir veu, & sans voir Paris : afin de vous montrer que je fais plus aysément cent lieues pour un homme que j'honore, que

quatre pas pour le miracle de l'Univers. Une semblable galanterie seroit bien hardie, & bien sujette à interpretation. Je suis pourtant asseuré que ceux qui sont gueris de l'opinion & de la coustume ne la trouveroient pas mauvaise, & il m'importe peu que le peuple me condamne, si vous me justifiez avec ces gens-là, et me croyez,

Monsieur,

Vostre...

A Balzac

Le 15. Janvier, 1622.

A MONSIEUR DE RACAN [1]

MONSIEUR,

Vous ne vous contentez pas d'estre sçavant sans estudier, vous voulez encore estre Eloquent sans meditation & me persuader que ce que je tirerai du fond de l'estomach & du derriere de la teste ne vous couste rien que la peine de l'escrire [2]. Apres avoir remonstré à Monsieur G. [3] que le Latin & le Grec sont inutiles en France, c'est faire voir à la nature mesme qui demande du temps pour achever le moindre de ses ouvrages, que vous n'en avez pas besoin. Si cela est je ne veux à l'avenir vous apeller que le faiseur de miracles, & quoy que dise Monsieur Malherbe, je m'asseure que j'auray toutes les femmes de mon costé. Je pense bien que vos vers sont plus dangereus que vous, & qu'estans capables de faire autant de cocus que le feu Roy, vous ne pouvez pas sans presomption promettre cela de vous-mesme. Mais aussi n'estes vous point reduit à ce point-là qu'il faut parler de vostre braguette, comme d'une affaire déplorée, & qu'il ne vous reste encore assez de jeunesse pour donner de la jalousie à quelque mari. C'est moy veritablement qui devrai vous prier de faire mon Epitaphe, & sur les chausses de qui on pourroit mettre, *Cy git*, aussi justement que sur un tombeau. En effet, je ne

1. Cette lettre n'est connue que par Goulu (*Lett. Phyll.*, t. I, p. 45), d'où Gms l'a tirée pour la recopier tout au long dans son exemplaire. Balzac l'a désavouée avec sa désinvolture habituelle, laissant même entendre que Phyllarque l'a fabriquée de toutes pièces : « Il m'attribuë le Monstre dont peut-estre il est le Pere... » (*Œuvres*, 1665, t. II, p. 327. V. aussi *Epistolae Selectae*, A Voiture, p. 68). Cf. la lettre IV, XVII.

2. Racan avait écrit : Adieu Monsieur, je vous escris a mon ordinaire, c'est-à-dire sans soin, & sans meditation... Cf. p. 66, note 1.

3. Gaulmin ? Voir lettre IV, XVI, p. 56, note 1.

demande plus de santé, car j'ay besoin de la resurrection. Et si je suis plus jeune que vous de dix ans [1], je suis plus vieus de dix-huict maladies. J'ai sçeu au reste de Monsieur de V[augelas] la bataille que vous avez gaignée contre C[rosilles] ; mais puis que j'ai esté l'occasion de cette victoire, & de la justice de vostre cause, je pretens que c'est à vous de me remercier, & que vous m'avez toute l'obligation qu'il semble que je vous aie. Quand j'aurai receu cette belle Ode que vous me faites attendre, & qui est aujourd'huy une de mes meilleures esperances, vous verrez en ce temps-là, que je ne suis pas ingrat & qu'apres avoir payé mes debtes, j'ay encores de quoy faire des presens à ceux que j'ayme. Mais pour la defaite d'un si petit ennemi que C[rosilles], n'esperez jamais d'estre loüé d'un homme fait comme moy. Et contentez-vous si vous voulez de la satisfaction de vostre conscience. Je vous donne le bon soir, & suis passionément vostre serviteur,

NARCISSE.

Ce 21. Aoust, 1625.

1. Racan étant né le 5 février 1589, Balzac, dont la naissance se place au plus tard en 1697, n'avait pas dix ans de moins que lui. On a plusieurs fois eu l'occasion de le constater, ses calculs en ce qui concerne l'âge des autres aussi bien que le sien, sont fort sujets à erreur.

A MONSIEUR BOUTHILLIER[1]
CONSEILLER DU ROY EN SON PARLEMENT ET EN SES CONSEILS

Monsieur,

Je ne sçay si je doy croire que vous me parliez tout de bon dans vostre Lettre, & que l'homme du monde, qui a le plus de subjet d'estre satisfait de soy-mesme, puisse avoir besoin de l'ayde d'autruy pour se desennuyer. Cela s'appelle faire le desgouté dans l'abondance de toutes choses, & estre ingrat envers votre bonne fortune, puisqu'au milieu des faveurs que vous en recevez, & à la veille de celles qu'elle vous prepare, vous cherchez encore des voluptez estrangeres, & estes sensible aux petites joyes parmy les grandes felicitez. Mes escrits ne sont des objects que pour les yeux des malades & des tristes ; & encore de ceux-là qui ne veulent ny guerir, ny se consoler. Ils peuvent flatter la melancolie, & donner à un desesperé du poison qui ne luy sera pas desagreable : Mais de contribuer quelque chose à la satisfaction d'un esprit content, & de se mesler dans les plaisirs de sa vie, sans en corrompre toute la douceur, c'est ce que j'ay bien de la peine à me persuader, & je m'imagine que vous avez plutost eu dessein de me mander une bonne nouvelle, que de m'escrire une histoire veritable. A l'aage de...... vous estes assis sur les Fleurs de lys, & pouvez vous coucher dans les roses : Vous estes sage, & n'avez point acquis vostre sagesse par la perte de vos plus belles années ; Vous estes né ce que nous taschons de devenir. De quelque

25. Fms : à l'âge de vingt-trois ans,

1. Cette lettre paraît pour la première fois dans l'édition de 1628.

costé que vous jettez les yeux, vous trouvez des biens presens, ou des esperances certaines : & quand il n'y auroit point de Louvre, ny de Palais pour vous promettre des dignitez & des charges, la maison où vous estes peut toute seule vous faire heureux. C'est là dedans que la vertu n'a point subject de se plaindre de l'injustice de la Fortune, & qu'elle est logée plus commodément qu'elle n'estoit chez les Philosophes. Sans sortir de là vous avez ce que nous desirons en nos souhaits, & ce que nous nous imaginons en nos songes : Les jours qui me durent tant, & dont je compte toutes les minutes, passent trop tost à Villesavin, & les richesses ne vous peuvent pas estre ennuyeuses en une compagnie qui seroit capable de vous rendre douce la pauvreté. Quelle apparence y a-t-il donc que cela estant vous soyez de l'opinion de vostre lettre, & que vous ne vous puissiez passer de moy ? Il me suffit, Monsieur, que vous vous en souveniez quelquefois, comme ceux qui sont au Ciel regardent ce qu'ils ont laissé sur la Terre, & que vous receviez les vœux & les prieres que je vous adresseray à l'avenir, apres la protestation solennelle que je m'en vais vous faire d'estre toute ma vie,

MONSIEUR,

Vostre tres-humble, &
tres-fidelle serviteur,
BALZAC.

A Paris. Le 15. Septembre, 1627.

A MONSIEUR LE COMTE D'AVAUX[1]

AMBASSADEUR POUR SA MAJESTÉ A VENIZE

Monsieur,

Si la persecution continuë, je seray contraint de faire place à l'envie, & d'aller attendre au lieu où vous estes le changement d'un temps qui m'est si contraire en ce royaume. C'est bien le dessein de mon adversaire de me rendre ennemies toutes sortes de puissances, & de ne permettre que je respire en liberté, ni sous l'Empire d'un seul, ni sous la domination de plusieurs, ni dans le gouvernement populaire. Vous avez veü ses Manifestes imprimez, qui ont volé au delà des Alpes : Vous sçavez les artifices dont il se sert pour attirer sur moy la haine publique, & me mettre mal avec les alliez du Roy aussi bien qu'avec ses sujets. Il a entrepris de me bannir de tous les Estats : Il veut me fermer tous les lieux qui sont ouverts à ceux qui s'enfuyent, & ne laisser à mon innocence un seul coin de la terre où elle puisse trouver de la seureté. Toutesfois, Monsieur, quoy qu'il face, & quoy qu'il entreprene, vous m'avoüerez bien si je dis qu'il ne sçauroit m'empécher l'entrée de vostre cœur, ny m'ôter cét agreable refuge. Outre que les maisons des Ambassadeurs jouïssent de la franchise des anciens Asyles & qu'il n'y a point de justice ny de violence qui ne les respecte, je m'asseure que vostre affection s'interessera

1. Parue pour la première fois dans les *Lettres de M. de Balzac, suite de la Seconde Partie*, IV, xxxv. Serait-ce une des lettres dont parle Peiresc, à propos d'un certain du Plessis arrêté à Aix, « qui passoit en poste masqué » : « Il s'en allait à Venize trouver M. de Candalle & Mme de Rohan & pour remettre des lettres qu'il avoit pour l'un & pour l'autre... Il avait une lettre de Balzac du plus haut style à un nommé Scillon [Silhon] & quelques autres. » (Lettre à M. du Puy, Aix, 12 février 1628.) A cette époque la « persécution » de Phyllarque bat son plein.

dans mon salut sans autre consideration politique, & que vous me defendrez comme une chose qui vous est chere quand la deffense d'un affligé ne seroit pas de la dignité de l'Ambassade. Par tout où vous aurez pouvoir de parler j'auray une assez forte protection, estant asseuré d'avoir celle de vostre bien dire ; & cette eloquente bouche, qui persuade les Sages, & par laquelle le Juste s'explique, donnera sans doute bonne opinion de ma cause en l'entreprenant, & me rendra favorables les seuls juges que je reconnois. J'attends cét effet de vostre Rhetorique toute puissante, & me promets, Monsieur, qu'en ces fascheuses rencontres vous me redoublerez vostre bonne volonté & vos bons offices. Quand je serois plus mal-traité du monde & de la Fortune que je ne suis, & n'aurois devant les yeux que des succez & des presages funestes, vous vous souviendriez que Caton fût ferme sur des ruines & tint bon dans un party que les Dieux avoient abandonné. Je ne pense pas que le mien soit reduit à cette derniere extremité. Il a encore de la subsistance & du fondement, & comme il n'est pas si mauvais qu'un homme de bien ne le puisse tenir en conscience, il n'est pas si foible qu'un esprit mediocrement courageux n'y doive entrer sans apprehension. Le Gentilhomme qui vous rendra cette lettre, m'a promis de vous entretenir plus particulierement, & de vous faire toute mon histoire. Je vous supplie de luy vouloir donner audiance, en attendant que je vous l'aille demander moymesme, & que je vous asseure dans vostre Palais, avec vos autres courtisans, que je suis tres-veritablement,

MONSIEUR,

Vostre...

A Paris, le 20. Decembre, 1627.

APPENDICES

APPENDICE I

NOTICES BIOGRAPHIQUES SUR LES CORRESPONDANTS DE BALZAC[1].

AVAUX

(*Livre IV*, XXVII, *et Lettre p.* 133.)

Claude de Mesme, comte D'AVAUX (1595?-1650), était le second fils de Jean-Jacques de Mesme, sieur de Roissy, doyen du Conseil d'État qui, en 1605, avait été choisi pour accompagner le duc d'Épernon en Limousin « pour la repression des troubles »[2].

Claude fut successivement maître des requêtes, ambassadeur à Venise (1627), à Rome, à Mantoue, à Florence, à Turin ; puis au Danemark, en Suède, en Pologne, à Hambourg ; conseiller d'État à partir de 1653, et surintendant des finances (avec Nicolas le Bailleul) à partir de 1643. En 1644 il fut envoyé à Munster en qualité de plénipotentiaire. Habile diplomate — « dans le Septentrion il passoit pour un fort grand personnage »[3] — Claude de Mesme avait aussi la réputation d'être un des meilleurs épistoliers de son temps :

« Nous autres favoris d'Apollon », lui écrit Voiture, « sommes estonnez qu'un homme qui a passé sa vie à faire des traitez, fasse de si belles lettres, & voudrions que vous autres gens d'affaires ne vous meslassiez pas de nostre métier[4]. »

Il est à regretter que ses lettres à Balzac ne nous soient pas parvenues, et qu'il ne nous reste que peu de chose de sa correspondance avec Voiture, qui avait été son condisciple au collège de Boncour et avec lequel il est toujours resté très lié. Selon le jeune Brienne :

1. Voir au tome I les Notices sur le Cal de Richelieu, Schomberg, le Cal de La Valette, Louis de La Valette, Boisrobert.
2. Girard : *Vie du duc d'Espernon*, 1663, t. II, p. 122.
3. Tallemant, IV, p. 143.
4. Voiture : *Œuvres*, 1665, p. 268.

« Il ne sortoit rien de ses mains qui ne fût dans la dernière perfection. Ses lettres latines sont aussi pures que celles de Ciceron, & ses despesches en françois sont aussi travaillées & aussi eloquentes que les plus belles & les plus travaillées de Voiture et de Balzac [1]. »

Au dire de François Ogier, qui en qualité d'aumônier l'accompagna à Munster, ses lettres familières renfermaient « un tresor de galanteries & de gentillesses inimitables ». Balzac, dans une lettre adressée au comte d'Avaux en 1643, laisse entendre que celui-ci l'avait défendu à Venise et à Rome contre les attaques de Goulu [2].

François Ogier : *Éloge de M. d'Avaux*, en tête de ses *Actions publiques*, 1652. — Tallemant, IV, pp. 413-418. — E. Magne : *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, 1929-1930, *passim*. — Amédée Roux : *Lettres du comte d'Avaux à Voiture*, etc. Paris, 1858. Ne contient que quatre lettres du comte, toutes datées de Munster, 1644-1647.

BERNIÈRES

(*IV*, XIV.)

Charles II Maignart de BERNIÈRES (1593-1632), conseiller (1614), maître des requêtes (1621), puis la même année, président du Parlement de Normandie, eut pour fils ce Charles Maignart de Bernières auquel le Nécrologe de Port-Royal accorde le titre de « père des pauvres pour la charité & la tendresse qu'il avoit à les secourir ». C'est probablement par l'entremise de Boisrobert que Balzac, qui semble avoir fait un voyage en Normandie en 1627, aura fait la connaissance du Président de Bernières.

On trouvera des renseignements détaillés sur cette famille dans deux ouvrages d'Alex. Féron : *Un Rouennais meconnu : Charles Maignart de Bernières*, Rouen, 1924, et *La Vie et les Œuvres de Charles Maignart de Bernières*, Rouen, 1930 ; mais il y a peu à y glaner sur le Président.

1. *Mémoires du jeune Brienne*, éd. S. H. F., p. 368.
2. Balzac : *Œuvres*, 1665, t. I, p. 607.

BOURBON

(*IV*, XXVIII.)

Nicolas BOURBON (1574-1644). Ce poète latin — un des meilleurs de son temps — fut successivement professeur aux Collèges de Calvi, des Grassins, d'Harcourt, puis professeur en éloquence grecque au Collège Royal, où il resta jusqu'en 1625. Entré en 1620 à l'Oratoire, dès lors, malgré la petitesse de sa chambre où il n'y avait place que pour quatre personnes, il tenait chez lui une espèce de salon. Il entra à l'Académie en 1637. Balzac a dû faire sa connaissance vers 1615, car dans les *Passages défendus* il écrit :

« Pour le Latin, la sçavante conversation de M. Bourbon m'avoit piqué d'estrange sorte, & me l'avoit fait voir tout autre qu'on ne me l'avoit monstré au College. Ce fut luy qui me refit & me reforma l'esprit. Il m'annonça le premier la grandeur & la majesté de Rome, que je ne connoissois point, & m en remplit l'imagination. J'appris de luy à juger du merite des Autheurs ; à distinguer les Stiles & les Characteres ; à faire difference entre le bien & l'apparence du bien. Et toutes les lumieres qui peuvent naistre d'une longue estude, accompagnée d'un grand jugement, pour ne s'esgarer pas dans les livres, cet incomparable Guide me les avoit descouvertes, avant que j'eusse dix-huict ans[1]. »

Il se vante également d'avoir eu Bourbon pour « maître en la langue grecque[2] ».

Devenu chanoine de Langres où il vivait retiré, Bourbon écrivit en 1628, sur les instances de Balzac, une longue lettre latine pour défendre son ancien élève contre Phyllarque, exigeant toutefois qu'elle ne serait vue que de quelques amis communs. Goulu étant fils et frère de professeurs, anciens titulaires de la même chaire que Bourbon, celui-ci n'avait guère envie de les offenser. Balzac fait imprimer cette lettre à la fin de ses *Œuvres* de 1630. Suit une rupture ouverte entre Bourbon et Balzac. Entre 1630 et 1636, Bourbon écrit trois lettres rassemblées sous

1. *Œuvres*, 1665, t. II, p. 368.
2. *Lettres de Balzac à Chapelain*, éd. Tamizey de Larroque, p. 583.

le titre général de *Apologeticæ Commentationes Phyllarcum*, où il reprend sévèrement Balzac de son mauvais procédé. Celui-ci de son côté, répondant à la seconde dans une lettre française adressée à Guyet, traite Bourbon de déserteur [1]. Plus tard Chapelain et Vaugelas les réconcilient et il y a échange de poésies latines de part et d'autre. Des vers latins de Bourbon sont placés sous le portrait de Balzac en tête du premier tirage des *Œuvres diverses* de 1644. La même année, Balzac écrit deux charmantes poésies latines à la mémoire de son ancien maître [2].

BOUTHILLIER

(*IV*, XXXI.)

Léon BOUTHILLIER, comte de Chavigny (1608-1652), fils unique de Claude Bouthillier, surintendant des finances, et neveu de Sébastien Bouthillier, évêque d'Aire. Jeune conseiller au Parlement de Paris, Léon épouse, le 20 mai 1627, Anne Phélypeaux, dame d'honneur de Marie de Médicis, fille et unique héritière de Jean Phélypeaux, secrétaire des commandements de la Reine Mère jusqu'en 1619, puis maître des comptes et conseiller d'Anne d'Autriche (1625-1631). Léon Bouthillier fut conseiller de Marie de Médicis de 1630 à 1631 et l'année suivante devint secrétaire d'État. Balzac semble avoir eu une grande admiration pour ce neveu de son ami de jeunesse, Sébastien Bouthillier. Plus tard il lui adressera deux poésies latines [3]. La fille aînée de Léon, Louise-Françoise, épousera en 1654 Philippe de Clérambault, baron et comte de Palluau, qui sera également un ami et correspondant de Balzac.

La famille Bouthillier était originaire d'Angoulême. Un Sébastien Bouthillier, arrière-grand-père de Léon, y fut échevin en 1569-1570. Son grand-père, Denis Bouthillier, y exerça la charge de conseiller de 1589 à 1606 :

1. *Œuvres*, 1665, t. I, p. 366.
2. *Ibid.*, t. II, *Carmina*, pp. 25 et 33.
3. *Ibid.*, 1665, t. II, *Carmina*, pp. 8 et 9.

« Quoi qu'il quitta sa patrie pour exercer sa profession d'avocat à Paris, » dit Vigier de la Pile, parlant de celui-ci, « il conserva sa place dans le corps de la ville, preuve certaine de l'estime qu'on faisoit de lui et de l'affection qu'il avoit pour son pays... Angoulême se glorifiera toujours d'avoir donné naissance à une famille qui a si bien répondu à la main qui l'a soutenue[1]. »

COEFFETEAU

(*IV*, XI, *et Lettre p.* 117.)

Nicolas COEFFETEAU (1574-1623), fils d'un aubergiste du Maine, entra à l'âge de quatorze ans au couvent des dominicains du Mans. En 1590 il fut envoyé à Paris où il acheva ses études dans le grand couvent de Saint-Jacques. En 1595 il y devint professeur de philosophie et docteur à 25 ans. Comme professeur et comme prédicateur, Coëffeteau ne tarda pas à obtenir de grands succès. On goûtait tellement ses sermons que Marguerite de Valois l'attacha à sa maison en qualité d'aumônier. Prieur de Saint-Jacques en 1602, et deux ans plus tard vicaire général, il fit en 1608, pour les affaires de sa compagnie, un voyage à Rome, où il fut invité à prêcher dans l'église de Saint-Louis des Français. A la fin de cette même année, Du Perron fit nommer Coëffeteau prédicateur ordinaire du Roi. Entre 1609 et 1617, il se montra de temps à autre à la cour, fréquenta l'hôtel de la reine Marguerite, et fut probablement un des premiers habitués du salon de Mme de Rambouillet. C'est à cette époque qu'il entra en relations avec Malherbe, François Guyet et les frères Du Puy. Le 2 juin 1617 il fut nommé évêque de Dardanie *in partibus* et donné comme suffragant au jeune marquis de Verneuil, évêque de Metz. Il quitte Paris pour la Lorraine vers le commencement de 1618. Le duc d'Épernon se retire à Metz quelques mois plus tard, et Coëffeteau établit aussitôt d'excellentes relations avec lui et avec son protégé Balzac, dont il encourage les ambitions littéraires et qui, à partir de cette date,

1. Vigier de la Pile : *Histoire de l'Angoumois*, éd. Michon, Paris, 1846.

entretiendra « un grand commerce de lettres avec luy »[1]. L'évêque de Dardanie se donne même la peine, lors d'un voyage à Paris, de faire voir au cardinal du Perron quelques-uns des premiers écrits de son jeune ami. S'il faut en croire La Motte Aigron (ou plutôt Balzac lui-même), Coëffeteau « fut estonné de ses commencemens, & confessa que c'estoit avec regret que la seule chose qu'il pensoit posseder du consentement de tous luy fust ostée par un homme qui n'avoit pas encore vingt ans[2] ».

Nommé à l'évêché de Marseille, le 22 août 1621, Coëffeteau quitte Metz vers la fin de l'année suivante, et vient à Paris attendre ses bulles. Dans sa chambre dépendant du couvent des Jacobins, il réunit toutes les semaines une espèce d'Académie où on rencontre Malherbe, Racan, Vaugelas, Théophile, Sirmond, l'abbé de Croisilles, Faret et Marolles. Aux deux dernières de ces réunions — ce fut en avril 1623 — Coëffeteau fit lecture de son abrégé en français du roman d'*Argenis*, publié plus tard par Peiresc. Trois jours après il était mort[3].

On sait que les contemporains de Louis XIII ont regardé Du Perron, Coëffeteau et Du Vair comme le triumvirat de l'éloquence française :

« Le second, » écrit Camus, « a pour sa gloire particulière, & s'il faut ainsi dire son aureole, la douceur, la pureté, la fluidité, la netteté, la clairté, la chasteté du stile, une politesse esgale, une beauté délicate & tendre, ennemie des figures, des élévations & des enfleures, toujours gracieux, toujours coulant, & pareil à un grand fleuve qui porte soavement & sans murmure à l'Ocean le vaste tribut de ses eaux[4]. »

Faret, Marolles et surtout Vaugelas, « ce constant & perpétuel admirateur de F. N. C.[5] » et « qui croit que comme il n'y a pas de salut hors de l'Église romaine, il n'y a point de français hors de l'*Histoire Romaine*[6] », tous les trois et d'autres encore, se

1. Balzac : *Œuvres*, II, p. 605.
2. *Préface* de La Motte Aigron.
3. Marolles : *Mémoires*, 1654, in-f°, pp. 34-35.
4. Camus : *Le Voyageur inconnu*, 1630, pp. 75-76.
5. Balzac : *Œuvres*, 1665, I, p. 503.
6. *Ibid.*, p. 682.

sont formés par l'étude de ses ouvrages. Balzac même avoue, une fois, « avoir fait son cours en langue française sous Messire Nicolas Coëffeteau [1]. »

Néanmoins, irrité de la persistance d'une réputation qu'il avait espéré éclipser, Balzac refuse le plus souvent son admiration à la langue et au style de son premier protecteur littéraire, et, une fois au moins, hélas ! à sa personne :

« Tout ce qu'il sçavoit de nostre langue & des autres belles connoissances, il l'avoit appris à Bagnolet [chez Du Perron]. C'estoit d'ailleurs un esprit assez commun, & après l'avoir espluché avec soin — je parle de sa personne aussi bien que de ses escrits — je n'ay rien pu trouver en luy qui fust digne de la reputation qu'on luy a donnée [2]. »

En dépit de Balzac on continue de louer Coëffeteau. Aussi, lorsque l'Académie française, en 1638, dressera une liste d'auteurs à dépouiller pour son Dictionnaire, le nom de Coëffeteau mort y figurera, tandis que celui de Balzac, auteur encore vivant, y fera défaut.

Charles Urbain : *Nicolas Coëffeteau, un des fondateurs de la prose française*, Paris, 1893.

COSPEAN

(*IV*, XVIII.)

Philippe COSPEAN ou COSPEAU (1571-1646), Flamand de naissance, élève de Juste Lipse à Louvain, après avoir été successivement chanoine à Mons et à Cambrai, s'était fait recevoir en 1604 docteur en théologie à l'université de Paris. Selon Amelot de la Houssaye, vers cette époque Cospéan aurait été placé par Montchal, précepteur du second fils du duc d'Épernon, alors étudiant au Collège de Navarre, auprès de celui-ci « pour luy porter ses livres & son escritoire » [3]. Guillaume Girard, certai-

1. Balzac : *Œuvres*, II, p. 368.
2. *Ibid.*, I, p. 1056.
3. *Mémoires hist., polit., crit. et lit.*, 1737, t. II, pp. 440-441.

nement mieux renseigné, déclare au contraire que ce fut le remarquable cours de théologie qu'il donna au collège de Lisieux, qui lui valut la protection du duc. Du Plessis, domestique dévoué de celui-ci, enchanté par les leçons de Cospéan, en aurait fait l'éloge à son maître qui, allant l'entendre. devint dès ce jour son auditeur assidu. Quoi qu'il en soit, à partir de ses premières années à Paris, Cospéan avait trouvé un protecteur en d'Épernon. Vers la même époque il avait été, un moment, l'hôte du marquis de Rambouillet qui appréciait fort son éloquence, puis il avait passé à la Sorbonne, ne la quittant que pour l'évêché d'Aire en 1607.

« Le duc d'Espernon, ne se contentant pas d'avoir favorisé la reputation d'un homme qui l'avoit si bien merité, voulut encore rehausser par ses bienfaits une vertu qu'il avoit le premier tirée de l'obscurité. L'évêché d'Aire avoit vaqué par la mort de François, Monsieur de Foix & de Candalle ; cette dignité ayant esté laissée à sa disposition, il prefera de bon cœur le merite de cet ami à la consideration & au respect de plusieurs personnes de condition qui luy touchoient d'alliance... Ce bon prelat m'a souvent raconté cette partie de son histoire, car personne ne temoigna plus de gratitude d'un bienfait qu'il en fit paroistre toute sa vie. S'il se louoit hautement de la liberalité du Duc, le Duc ne se louoit pas moins de sa bonne fortune de luy avoir fait rencontrer un si digne sujet pour placer heureusement ses bienfaits : nous ayant souvent dit qu'il avoit reçu plus d'assistance de luy en ses affaires, plus de douceur & de contentement en sa conversation, & plus de consolation en ses desplaisirs, que de tous les autres advantages qu'il avoit retirez de la fortune durant tout le cours de sa vie [1]. »

A partir de 1614, Cospéan administre également l'archevêché de Toulouse, le titulaire, Louis de la Valette, troisième fils du duc d'Épernon, étant encore trop jeune pour exercer ses fonctions.

Bien que sa correspondance avec Cospéan s'ouvre par une lettre dans laquelle il lui envoie « un péché de jeunesse », Balzac a certainement dû le connaître dès son enfance. Il parle à

1. Girard : *Histoire de la Vie du Duc d'Espernon*, Paris, 1663, t. II, pp. 211-212.

plusieurs reprises de l'affection paternelle que l'évêque lui témoigne, et lui-même s'appelle « son cher fils ».

Nommé à Nantes en 1621, Cospéan ne prend possession de son évêché que l'année suivante. Son successeur à Aire est le grand ami de Balzac, Sébastien Bouthillier, qui écrit de Rome le 10 juillet 1621 :

« Aussitost que j'auray mes Bulles, j'escriray à Mons. le duc d'Espernon, afin qu'il ne me croie moins son serviteur & dependant de luy que M. de Nantes [1]. »

L'évêque de Nantes se faisait voir plus souvent à Paris que dans son diocèse, et Balzac, qui plus tard l'entretiendra plusieurs fois chez lui en Angoumois, a pu le retrouver chaque fois qu'il se rendait à la capitale. On sait que, lors des attaques de Phyllarque, Narcisse se faisait fort de l'approbation de M. de Nantes. C'est lui également qui, en 1624, obtint pour Balzac les brevets de conseiller d'état et d'historiographe du roi, avec 4.000 livres de pension [2].

Bon, charitable, défendant volontiers la cause de l'opprimé, Cospéan a même témoigné de la bienveillance à Théophile et à Saint-Amant — en 1624 ce dernier abjure le protestantisme entre ses mains — et tous deux ont célébré sa bonté, l'un en prose, l'autre en vers.

C'est Richelieu (son ancien élève en théologie, selon Tallemant) qui appellera Cospéan à l'évêché de Lisieux. Jusqu'à la mort du Cardinal il ne quittera Paris qu'à de rares intervalles, et sera mêlé à la plupart des grands événements du temps. On le voit en particulier, au moment de la querelle Épernon-Sourdis, défendre de son mieux la cause du premier, allant jusqu'à dire « que si le Diable se pouvoit soumettre à Dieu au point que faisoit le duc, il obtiendroit le pardon de ses fautes [3]. » Cospéan entretient de bonnes relations avec les beaux esprits de Paris. Voiture surtout a une grande vénération pour lui, et il deviendra

1. Aff. étr., *Corr. pol.*, t. XXVII, f° 95 v°.
2. Bibl. de l'Institut. *Coll. Godefroy* 216 f° 171.
3. *Œuvres*, 1665, t. I, 1042.

— le mot est de Balzac — « un des saints domestiques de l'hôtel de Rambouillet[1] ». Il y encouragera par ses conseils le jeune Bossuet qui lui dédie sa première thèse de philosophie. Jusqu'à la fin Balzac restera en relations d'amitié avec « ce bon M. de Lisieux ». Une dizaine de lettres françaises et deux latines qu'il lui adresse s'espacent entre 1630 et 1640. Puis en 1643, Mazarin devenu ministre, et Cospéan, « devot, grand prédicateur, & libre à dire la verité[2] », renvoyé dans son diocèse comme les autres évêques, Balzac écrira à Chapelain :

« Vous estes bien asseuré que la Reine ne me fera pas un si grand present [pour le récompenser de son *Discours à la Reyne Régente*], & neantmoins, avec beaucoup d'apparence, j'aurois droit d'esperer beaucoup si le pauvre M. de Lisieux estoit encore auprès d'elle[3]. »

Cospéan mourra dans les fonctions de sa charge, ayant longtemps connu, au dire de son biographe Le Mée, « le secret de vivre dans le monde sans estre du monde. »

René Le Mée : *Le Prelat accomply, représenté en la personne de Philippe Cospéan*, Saumur, 1646, in-4. — Ch. Livet : *Philippe Cospéan, Sa vie et ses Œuvres*, Paris, 1854, — Tallemant, IV, pp. 171-174.

DU POUZET

(*IV*, XII.)

Angoumoisin, paraît-il, et peut-être au service du duc d'Épernon ou d'un de ses fils. C'était aussi une connaissance de Boisrobert qui, à son arrivée d'Angleterre en 1626, remet aux bons soins de M. du Pouzet une lettre qu'il écrit à Balzac pour lui rendre compte « des aventures de son voyage ». (Recueil Faret, 1634, t. I, p. 289.)

1. Girard : *op. cit.*, t. III, p. 260.
2. *Mémoires de Madame de Motteville*, Année 1643.
3. Lettres de Balzac à Chapelain, éd. T. de L., pp. 456-457.

DU VAIR

(*IV*, XVIII.)

Guillaume Du Vair (1556-1621), fils d'un avocat connu de Clermont, après avoir fait le classique voyage d'Italie pour compléter son éducation, exerce pendant quelques années la profession du barreau, puis à l'âge de 21 ans entre au service du duc d'Alençon. Conseiller au Parlement de Paris depuis 1584, en 1587 il prend position dans le conflit de la Ligue en se rangeant dans le parti des Politiques : c'est ce que lui reproche Balzac. Après son entrée à Paris, Henri IV confie à Du Vair l'intendance de la justice à Marseille ; il s'y fait une réputation de grande capacité et de droiture à toute épreuve. En 1599 il est nommé premier président au Parlement de Provence qui siège à Aix, où il se lie d'amitié avec Malherbe et avec Peiresc. En 1616 il reçoit les sceaux, mais on ne tarde pas à les lui redemander. Sa disgrâce est de courte durée. Concini mort, on vient les lui rapporter le 25 avril au nom de Louis XIII, aux Bernardins où il vit retiré. Le 11 août de la même année, il est sacré évêque de Lisieux, mais il ne prend possession de son évêché que trois ans plus tard. « E vescovo e non è vescovo », dit le Nonce Bentivoglio [1], qui d'ailleurs ne goûte ni son gallicanisme ni son stoïcisme. Ayant suivi Louis XIII, pendant son expédition dans le Midi, il meurt de la peste à Tonneins le 3 août 1621.

Comme homme d'État il est jugé par Richelieu, entre autres, avec sévérité. Les *Mémoires* pour l'année 1616 rapportent :

« Ledit sieur de Villeroy, qui avoit une particulière connaissance de M. Du Vair, savoit qu'outre que c'estoit un esprit rude & moins poli que la vie de la cour & le grand rang qu'il y tiendroit ne pouvoient souffrir ; il estoit si presomptueux que, sans deferer à l'avis de personne, il voudroit usurper toute l'autorité du gouvernement [2]. »

La querelle Épernon-Du Vair, sur laquelle roule la lettre de Balzac, semblerait donner raison à Richelieu, si l'on ne savait

1. *Nunziatura di Francia*, t. II.
2. *Mémoires*, éd. S. H. F., t. II, p. 106.

que dans cette fameuse affaire, les torts ne furent pas tous d'un côté. La lettre en question, écrite certainement par le commandement du duc, ne fournit aucune preuve que Balzac ait connu personnellement le destinataire,

Comme prosateur, Du Vair est placé par ses contemporains sur le même rang que Coëffeteau et Du Perron. Il est *la terre* dans la phrase tant citée, attribuée à Richelieu, qui compare aux quatre éléments les quatre meilleurs écrivains de son temps : Du Perron, Du Vair, Coëffeteau et Bérulle — « la terre couverte de fleurs & de fruicts », ajoute Camus, après avoir déjà écrit : « Comme un taureau las... il plante fermement son pied, & se tient en une desmarche constante & asseurée [1]. »

Balzac lui reproche trop de mots vieillis et d'expressions de mauvais goût [2], mais il est moins sévère pour cet ancien ennemi que pour l'ancien ami Coëffeteau.

R. Radouant : *Guillaume Du Vair. L'homme et l'œuvre*, Paris, 1909. — Zanta : *La Renaissance du Stoïcisme au XV*e *siècle*, Paris, 1914.

FARET

(*IV*, IX.)

Nicolas FARET (1600 ?-1646). Fils d'un cordonnier de Bourg-en-Bresse, Faret fait en 1618-1619 un voyage à Lyon — peut-être y avait-il été envoyé pour ses études. C'est ici en tout cas qu'il devient l'inséparable ami de celui que Balzac appellera plus tard « le Démosthène de Dôle », Antoine Brun, qui, encore étudiant chez les jésuites, vient de terminer sa traduction des *Épîtres* de Juste Lipse. Vers la fin de 1619, Faret entraîne vers Paris, Brun et Philippe Chifflet, jeune frère de Jean-Jacques l'historien. La peste qui règne dans la capitale les arrête à Bourges, où, d'après une lettre de Brun à Jean-Jacques Chifflet, « le gentil triumvirat » passe son temps « en grand contente-

1. Camus : *Le Voyageur inconnu*, Paris, 1630, pp. 76 et 86.
2. *Œuvres*, 1665, t. II, pp. 633-634.

ment dans le calme des études [1] ». Après Pâques, les trois camarades quittent Bourges pour Paris. A la fin de l'année, Brun est rentré chez lui à Dôle, on ne sait ce qu'est devenu Philippe Chifflet, mais Faret a pris rang parmi les beaux esprits de Paris. Muni de bonnes lettres d'introduction — « il nous donnera une grande entrée aux compagnies » [2], avait écrit Brun en 1619 — Faret a eu vite fait d'entrer en relations avec Boisrobert qui le placera comme secrétaire chez le comte d'Harcourt, avec Vaugelas, Boissat, Molière d'Essertines, et ce Saint-Amant qui le premier trouva si commode de rimer Faret à *cabaret*. Des « anciens », Coëffeteau, à qui en 1621 il dédie sa traduction d'*Eutrope* et qui, selon Pellisson, « faisoit grande estime de luy pour la langue », le prend sous sa protection ; Malherbe suit cet exemple. Balzac fait la connaissance de ce dernier arrivé dès son voyage à Paris à la fin de 1624. Au mois d'octobre suivant, Faret le conjure d'y revenir, lui assurant « qu'on y peut rencontrer deux choses qui sont incompatibles : la solitude & la confusion ». Balzac, vers la même époque, loue en ce nouvel ami, serviable comme Boisrobert, « une bonté qui seroit du règne de Louis Douziesme » [3].

Tous ces amis, et d'autres encore, se trouvent réunis dans le *Recueil de Lettres nouvelles* que Faret, inspiré peut-être par le succès des premières Lettres de Balzac, fait paraître en 1627, et qui sera réimprimé avec des additions en 1634, recueil qui, selon le privilège, « peut grandement servir à l'illustration de la langue françoise ». La même année, au dire de Tallemant [4], Faret écrit pour les *Fragments du Prince* de Balzac une Préface. Mais il n'est « remercié que par injures », s'il faut en croire l'auteur du *Discours d'Aristarque à Calidoxe* (1628), n'ayant loué son vaniteux ami « qu'avec une honneste modestie » [5]. Faret et Balzac se sont-ils brouillés ? Les *Œuvres* de 1665 ne contiennent qu'une seule lettre — celle que nous imprimons — adressée à

1. J. Gauthier : *ouvr. cité* à la fin de la notice, p. 242.
2. *Ibid.*, p. 241.
3. Cf. Lettre LXXXIX du t. I de cette édition.
4. Tallemant, IV, p. 89.
5. *Ibid.*, p. 161.

celui qui sera plus tard son confrère à l'Académie, académicien beaucoup plus enthousiaste que lui :

« Nostre Academie fleurit à un haut point... », écrit Faret à son ami Brun au mois de mars 1635, « On s'assemble toutes les semaines, & à toutes les entrées chascun fait une harangue de demy heure sur tel sujet que l'on veut choisir. De ces harangues on fera un volume au bout de l'an, qui sera la plus belle chose qui se soit veue depuis les Anciens [1]. »

Dans la correspondance de Balzac avec Chapelain, qui a eu avec Faret des relations suivies, on ne relève qu'une seule fois le nom de celui-ci, encore le ton est-il légèrement ironique. Balzac a dû certainement connaître le chef-d'œuvre de Faret — son *Honneste Homme, ou l'Art de plaire à la Cour* (1630), qui eut l'honneur de six réimpressions avant 1660, — mais il n'en parle jamais. Ce silence donne à penser, d'autant plus qu'il ne ménage pas ses louanges à un autre traité sur « l'honnêteté » : *le Lycée* du sieur Bardin.

Jules Gauthier : *Le Diplomate Antoine Brun.* Bull. Hist. et Phil., 1903, pp. 229-255. — Pellisson et d'Olivet : *Hist. de l'Académie fr.*, éd. Livet, t. I. — Bernardin : *Hommes et Mœurs au XVIIe siècle*, Paris, 1900.

GARASSE

(*IV*, III.)

François GARASSE (1585-1631) était, dit-on, fils d'un ligueur d'Angoulême qui, ayant conspiré contre le duc d'Épernon, alors gouverneur de la ville pour Henri III, fut tué à la porte du château au moment où il y tentait une entrée [2]. Un grand-oncle et un oncle de Garasse avaient été successivement chanoines de l'église cathédrale d'Angoulême [3]. Un autre de ses oncles — Dom Bernard Garasse — était général des Chartreux.

1. J. Gauthier : *op. cit.*, p. 250.
2. Remy : *Défense pour Estienne Pasquier*, Paris, 1624, in-8, p. 36.
3. Nanglard : *Pouillé hist. du diocèse d'Angoulême*, t. I, p. 210.

François lui-même entra à quinze ans dans la Société de Jésus. Après avoir fait sa théologie, il professa la rhétorique, d'abord à Bordeaux, puis au Collège de Puygarreau à Poitiers. Là, entre 1608 et 1610, il eut pour élève Balzac qui, comme bien d'autres à cette époque, ne semble pas avoir gardé un trop bon souvenir de ses années de collège. Garasse débute dans les lettres en 1611, par un volume de poésies latines imprimé à Poitiers, et dont deux élégies sont employées à laver sa ville natale des reproches que la naissance de Ravaillac dans ses murs appelait alors sur elle. Ce recueil est suivi en 1616 par d'autres poésies latines et par une oraison funèbre [1] : celle d'André de Nesmond, président du Parlement de Bordeaux et cousin germain de la mère de Balzac. Ayant prononcé ses vœux en 1618, il obtient de ses supérieurs de quitter Poitiers, et se livre à la prédication dans les principales villes de France et de Lorraine. Déjà avant cette date Garasse avait commencé son rôle de polémiste acharné. Il attaque 1° certains ennemis de la Compagnie : Louis Servin (*Banquet des sept Sages*, 1617), et Étienne Pasquier (*Recherche des Recherches*, 1622) ; 2° les huguenots dans la personne du ministre du Moulin (*Le Rabelais reformé*, 1619) ; 3° les libertins (*La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1625). C'est à propos de ce dernier ouvrage que Balzac et son ami François Ogier fondent en même temps sur lui, le second avec sa *Censure et Jugement*, le premier avec sa *Lettre à Hydaspe*. On connaît la cinglante réponse faite par Garasse à son ancien élève, réponse où, sans doute, la part de la vérité était assez grande pour décider Balzac à se taire et à se laisser réconcilier avec celui qui jugeait si sévèrement et sa façon de faire et sa façon d'écrire. Les phrases du jésuite : « Pendant longtemps il y a eu entre nous un peu de froid... Voilà sept ans qu'a cessé tout échange de lettres... », laissent soupçonner que ce n'est pas la première fois que Garasse avait critiqué le susceptible Balzac. Le commerce de lettres ne sera pas

1. Imprimée en tête des *Remonstrances, ouvertures de palais et arrêts prononcés par Messire André de Nesmond, seigneur de Chezac*, Poitiers, 1617, in-4.

repris, que nous sachions, et le nom de son ancien maître ne reviendra plus jamais sous la plume de Balzac. Garasse, relégué à Poitiers en 1626, après la condamnation par la Sorbonne de sa *Somme Théologique*, y est mort en 1631, victime de la charité dont il avait fait preuve en soignant de nombreux pestiférés.

Frédéric Lachèvre : *Le Procès du Poète Théophile de Viau*, 1909, donne toutes les pièces de la querelle et de la réconciliation de Balzac avec Garasse.

GIRARD

(*IV*, xxx.)

Claude GIRARD (1599-1663), frère cadet de Guillaume Girard. Chanoine et, vers 1637, official de l'église d'Angoulême, archidiacre et vicaire général à partir de 1651, Claude Girard est presque certainement le *Prieur de Chives* des premières Lettres. Dans un passage d'une lettre écrite vers 1640 par Voiture à Costar, qui se trouvait alors à Balzac, nous avons la preuve que le Prieur de Chives était frère de Guillaume Girard :

« J'oublierois bien plustost mille maistresses, que je n'oublierois Monsieur de Chives et Monsieur Girard, *par nobile fratrum*... Si vous avez quelque commerce avec eux, je vous supplie de me faire la faveur de les asseurer que je suis tousjours leur tres-humble serviteur [1]. »

Il est vrai que Guillaume avait un second frère, Michel, professeur au Collège d'Harcourt, plus tard précepteur du petit-fils du duc d'Épernon, et à partir de 1648 abbé de Verteuil, mais celui-ci n'a jamais été official et, à cette époque, n'habitait pas l'Angoumois. Chapelain, qui écrivait assez régulièrement à Claude Girard, l'appelle généralement, à partir de 1637, « M. l'Official ». Jusqu'en 1639, il écrit également à un « M. de Chives » demeurant à Angoulême et très lié avec Balzac. Dans

1. *Les Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar*, Paris, 1654, in-4, p. 297.

deux lettres adressées à ce dernier — celles du 7 avril 1638 et du 18 février 1639 — parlant clairement d'une seule et même personne, il l'appelle tantôt M. l'Official, tantôt M. de Chives. Il semble donc acquis, qu'avant d'être official, Claude Girard a été prieur de Chives. Il l'est resté probablement jusqu'au moment de devenir archidiacre. Le 4 septembre 1651 Balzac écrit à Chapelain :

« M. l'Official, depuis peu, s'est érigé en M. l'Archidiacre par la permutation d'un Prieuré qu'il avoit. Ce nouveau Benefice est noble & seigneurial, comme ils disent, & luy vaudra trois mille livres de rente [1]. »

Connu par ses amis de Paris comme M. de Chives, ils lui auront conservé assez longtemps ce premier titre.

Comme son frère Guillaume, Claude a été pour Balzac un ami de toute la vie. Vers 1651, celui-ci vante en « ce parfait ami », « une affection & fidelité de quarante ans » [2], ce qui reporte les commencements de leur amitié aux environs de 1610. De tous les amis de jeunesse qui lui ont survécu, Claude Girard semble avoir été le plus intime et le plus fidèle, celui en lequel Balzac se fiait plus qu'en homme au monde : « M. le Prieur de Chives, à qui je communique mes plus secrètes pensées » — « M. l'Official qui a tout le secret de cette affaire » — et à qui, écrira-t-il plus tard à Chapelain, « de vostre consentement je monstre toutes vos lettres ». Inutile de multiplier les citations. On n'a qu'à parcourir la correspondance de Chapelain pour voir qu'à tout moment — qu'il s'agisse de trouver un mari pour la jolie Marie de Campagnole, ou d'obtenir pour Balzac le paiement de sa pension — c'est toujours Claude Girard qui se met en besogne. Balzac lui-même rendra témoignage du rôle d'« ambassadeur » que Girard a joué auprès de ses protecteurs et amis, rôle commencé dès 1627 lors de l'affaire Goulu :

« Ce n'est pas d'aujourd'huy, mon cher Monsieur, que je m'explique mieux par vostre bouche que par la mienne. Vous

1. *Œuvres*, 1665, t. I, p. 914.
2. *Ibid.*, t. II, p. 191.

avez esté plus d'une fois mon ambassadeur (je me sers de vos termes) soit auprès du Mareschal d'Effiat, soit auprès de Monsieur le Comte d'Avaux : Vous vous estes fait escouter chez ces bons seigneurs, & m'y avez fait valoir d'une estrange sorte... De ma confidence vous estes entré en celle de Monsieur l'Archevesque de Thoulouse, & de Monsieur l'Evesque de Lisieux. Vous leur promettiez de mes Lettres, pour m'obliger de leur en escrire... Avant qu'il se parlast de Jansenius & des Jansenistes, Monsieur l'abbé de Saint-Cyran vous appelloit *mon Aurore*. Il vous recevoit à bras ouverts, & vous avez tousjours esté bien traitté des autres Illustres de nostre Siecle [1]. »

Pendant les fréquentes maladies de Balzac, c'est à Claude Girard que s'adressent Chapelain, Conrart, Costar, Maynard pour avoir des nouvelles de leur ami. Si les *Œuvres* de 1665 renferment moins de lettres adressées à Claude qu'à Guillaume, c'est tout simplement que l'Official d'Angoulême ne s'absentait que rarement. Non moins fidèle au Balzac mort qu'au Balzac vivant, c'est lui, l'héritier de ses papiers, qui publiera avec des préfaces de sa façon les *Lettres familières à M. Chapelain* (1656), les *Entretiens* (1657), les *Lettres à M. Conrart* (1659); lui qui le défendra, pièces en main, contre les médisances de Costar, lui encore qui se mettra à écrire la vie de son illustre ami, dont personne, au dire de l'abbé Cassagne, « ne sçavoit tant de particularitez que luy » [2], particularités, hélas ! perdues pour la postérité avec les papiers de Claude Girard.

LAMARQUE

(*IV*, VII.)

« Gouverneur des enfants de M. des Essars », dit une note manuscrite insérée à la table de l'exemplaire annoté de l'édition de 1627. Ce correspondant de Balzac appartenait peut-être à la famille de Pierre de Marca dont une branche portait le nom de La Marque.

1. *Œuvres*, 1665, t. II, p. 199.
2. Dans sa Préface aux *Œuvres* de 1665.

LA NAUVE

(*Lettre p.* 126.)

Issu d'une famille résidant à Angoulême dont un « Maistre Rommain de la Nauve » avait été maire en 1567, Samuel de La Nauve fut reçu conseiller au Parlement de Paris en 1594. Les *Recueils* Rosset et La Serre contiennent trois lettres que lui adressa Coëffeteau, une sur la conversion de sa mère qui abjura le protestantisme dans sa quatre-vingt-dixième année, et deux pour le consoler de la mort de sa femme, Anne d'Ordez. En 1608, La Nauve acheta de Jean de Galard de Béarn, baron de la Rocheandry, la seigneurie de Gondeville en Angoumois. Il habitait à Paris rue des Mathurins, paroisse Saint-Benoît, mais il possédait aussi à Issy une belle maison de campagne où il réunissait ses amis, et où sans doute Balzac et Coëffeteau lui ont rendu visite. Il vivait encore en 1649, mais à cette époque il n'exerçait plus sa charge. Son fils Charles, conseiller au grand conseil, épousa en 1624 Claude Courtin qui appartenait à une importante famille parlementaire, et en 1655 vendit la terre de Gondeville. Parmi les nombreux correspondants de Balzac, deux autres, qu'il traite de cousins, portent le nom de La Nauve, l'un était d'épée (*Œuvres*, I, p. 238, 239, 240, 241, 471), l'autre conseiller en la première chambre des enquêtes (*ibid.*, p. 174, 268, 297, 634).

Ch. Urbain : *Coëffeteau*, Paris, 1893, pp. 247-248. — P. Lacroix : *Chroniques de l'Angoumois occidental*, Paris, 1876.

LA ROCHEFOUCAULD

(*IV*, II.)

Antoine III de La Rochefoucauld (1574-1634), fils d'Antoine, seigneur de Chaumont, et de Cécile de Montmirail ; évêque d'Angoulême de 1608 jusqu'à sa mort, appartient à cette maison qui, selon d'Hozier,

« est sans doute la plus illustre, la plus noble, la plus grande & la plus ancienne de la province de Saintonge & de l'Angoumois. Le nom qu'elle porte est un nom patronymique, c'est-à-dire un nom composé du nom de baptême du premier qui soit connu & du nom du lieu où il faisait sa demeure [1]. »

Antoine de la Rochefoucauld en effet avait le même trisaïeul que le cardinal François de la Rochefoucauld, évêque de Clermont, puis de Sens, et que François cinquième duc de ce nom, père de l'auteur des *Maximes*. Balzac et sa famille ont dû être en bonnes relations avec leur évêque, car c'est lui qui baptisa la petite Marie de Campagnole, et l'envoi des confitures « parfumées », sur lequel roule la lettre de Balzac, montre qu'il connaissait chez celui-ci ce goût des senteurs que Phyllarque reproche si amèrement à Narcisse.

Cet évêque, très ami des ordres religieux, favorisa l'établissement dans sa ville épiscopale : en 1611, des Capucins, chez qui Balzac se retirera dans les dernières années de sa vie ; en 1621, des Minimes ; en 1622, du Collège des Jésuites, dont la plupart des recteurs et des professeurs seront des amis de Balzac ; en 1628, des Ursulines, à qui André de Guez, son neveu, laissera sa maison. Quand Antoine de la Rochefoucauld mourut, au mois de décembre 1654, son oraison funèbre fut prononcée par Nicolas Senné, théologal de Saintes, qui prêchait l'avent à Angoulême cette année-là, et qui, lui aussi, était un ami et correspondant de Balzac. Parmi les parents de l'évêque, ses voisins de campagne, Balzac connaissait surtout le duc François V et son fils le prince de Marsillac. En 1639, il termine à la hâte une lettre à Chapelain pour se préparer à les recevoir chez lui :

« Vous m'advouërez, je m'asseure, que le bon esprit & le François de Monsieur le duc de la Rochefoucauld (disons les mesmes choses de Monsieur le Prince de Marsillac, son fils) sont des choses bien legitimes pour vous remettre à une autre fois [2]. »

1. Cité dans les *Œuvres de La Rochefoucauld*, éd. Gilbert, Gr. Ecr. Fr., t. I, p. II.
2. Balzac : *Œuvres*, t. I, p. 823.

et quelques semaines plus tard :

« Monsieur le duc de la Rochefoucauld... interrompit, pour quelques heures une belle pesche qu'il faisoit dans nostre belle rivière qui arrose cinq ou six de ses Terres, qui contiennent douze grandes lieues de païs [1]. »

Divers membres de cette famille faisaient à cette époque d'assez longs séjours dans leurs domaines où, à quelques lieues d'Angoulême, se dressaient leurs châteaux de Verteuil, de Marsillac, de Montignac-Charente, de la Rochefoucauld.

Nanglard : *Pouillé hist. du diocèse d'Angoulême*, t. I.

L'ESTANG

(*IV*, XXVI.)

DE L'ESTANG appartenait peut-être à la famille toulousaine de ce nom dont deux frères figurent dans les annales du midi de la France : François de Lestang, président à mortier du Parlement du Toulouse, mort en 1617, et Christophe, successivement évêque de Lodève, d'Alet et de Carcassonne, mort en 1621 après avoir assisté au siège de Montauban.

MALHERBE

(*IV*, XIX.)

François DE MALHERBE (1555-1628). Selon M. Guillaumie, qui semble se baser sur une certaine ressemblance entre l'*Ode à Marie de Médicis* (1614) et la *Harangue panégyrique à la Reyne sur sa Régence* (1615), « un premier contact bien fugitif s'établit entre Malherbe et Balzac vers 1610 [2] ». Toute question d'imitation à part, cela semble plus que probable : à Paris depuis 1605, Malherbe, protégé de Roger de Bellegarde, se trouvait tous les jours à la table du Grand Écuyer. Il serait surprenant que Bal-

1. *Œuvres*, t. I, p. 837.
2. *Op. cit.*, p. 48.

zac, étudiant au Collège de la Marche vers 1610-1613, n'eût eu ses entrées à l'Hôtel de Bellegarde : n'était-il pas, non seulement fils d'un ancien secrétaire de l'oncle du Grand Écuyer — Roger de S. Lary, maréchal de Bellegarde, — mais encore filleul de sa tante, Jeanne de S. Lary, mère du duc d'Épernon ? D'ailleurs Balzac lui-même déclare, qu'étant encore « tout petit garçon », il osa reprocher à Malherbe certains de ses procédés stylistiques :

« Bien que je l'appellasse mon Père, il fut impossible au fils de laisser passer à son père ni le *Royaume des fleurs de Lys*, ni l'*Empire du Croissant* [1]. »

Puis, rappelant une époque antérieure à son voyage en Italie, Balzac écrit : « Cet homme qui ne pardonneroit pas une incongruité à son pere, m'avoit fait jurer sur ses Dogmes & sur ses Maximes [2]... » Malgré tout manque de preuve à l'appui, on serait tenté de croire que Balzac, à un moment donné, partageait avec Racan « les leçons du bonhomme » à l'Hôtel de Bellegarde. Quoi qu'il en soit, il a certainement subi d'assez bonne heure l'influence de Malherbe, influence durable, et qu'il n'a jamais niée malgré les boutades du *Socrate Chrestien* ; boutades que, vu leur contexte, il ne faut pas prendre trop au sérieux, comme le remarque M. Brunot. Ailleurs il reste jusqu'au bout « l'incomparable Malherbe », « le premier Grammairien de France », « le bonhomme que je vous allegue si souvent », « le seul de nos Autheurs qui merite d'avoir de l'authorité », une divinité « pour laquelle il n'y a pas assez d'encens en Arabie » [3]. Dans une lettre latine à Silhon, Balzac en fait un éloge dans toutes les règles :

« Il ne put souffrir, après qu'il eut connu l'usage du bled, que nos François se nourrissent encore de gland. Il leur apprit ce que c'est que justesse & pureté dans le Stile. Il leur apprit

1. *Œuvres*, t. II, p. 570.
2. *Ibid.*, p. 368.
3. *Ibid.*, I, p. 802, 905 ; II, p. 368 ; *Lettres de Balzac à Chapelain*, éd. T. de L., p. 718.

que le choix des termes & des Pensées est la source de l'Eloquence ; & même que l'heureuse disposition des Choses & des Mots l'emporte le plus souvent sur les Choses & les Mots mêmes... Malherbe qui, ne se démentant jamais, est par tout semblable à lui-même, n'a pu faire sans raison ce qu'il a fait. Un coup d'œil sûr, un jugement exact, lui montrant à reprendre beaucoup en lui-même, un peu trop peut-être dans les autres, l'ont mis en état de former & de corriger avec un tel succès les esprits de ses compatriotes, que nous devons uniquement à ses leçons cette foule d'écrivains élégans qui font aujourd'hui tant d'honneur à la France. Il n'est donc personne, si l'on veut peser les mots & non pas les comter, à qui nos Lettres Françoises aient plus d'obligations [1]. »

On ne saurait mieux marquer ce que l'auteur de ces lignes doit lui-même à Malherbe.

De son côté, dès l'apparition des premières Lettres, et même peut-être avant, Malherbe semble avoir deviné que Balzac allait faire pour la prose française ce que lui-même avait fait pour les vers. On connaît son mot sur le Balzac de 1624 « futur restaurateur de la langue françoise » [2], mot devenu ennuyeusement traditionnel, et qui semble avoir dispensé tant d'écrivains de chercher autre chose dans « ce jeune homme qu'on appelle Balzac » [3] — l'appellation est encore de Malherbe.

La lettre que nous imprimons, dans laquelle Balzac remercie Malherbe d'avoir pris son parti dans une discussion sur ses mérites chez Mme Desloges ; la réponse de celui-ci, avec sa phrase caractéristique :

« Je ne donnay rien à nostre amitié, je ne donnay rien à la complaisance, je ne fis que ce qui est de mon inclination & de ma coustume, je prins le parti de la verité [4], »

voilà tout ce qui nous reste de la correspondance de ces deux « restaurateurs ». Il semble impossible d'ailleurs qu'elle ait pu être très copieuse, car pendant les trois dernières années

1. Traduction par Saint-Marc : *Poësies de Malherbe*, Paris, 1757, in-8, p. 413-414.
2. Segrais : *Œuvres diverses*, t. I, p. 6.
3. *Ibid.*, p. 123.
4. *Œuvres*, éd. Alleaume, t. IV, p. 89.

de la vie de Malherbe, Balzac était presque tout le temps à Paris, et à ce qu'il déclare, le voyait tous les jours. Plus tard il écrira à Conrart :

« Je l'ay connu & tres-particulierement ; & j'en sçay des particularitez qui sont ignorées de tout autre que de moy. J'ay encore icy un homme qui le vit mourir, & que je luy avois envoyé, ne pouvant moy-mesme l'aller voir, à cause de mon indisposition [1]. »

Brunot : *La Doctrine de Malherbe*, Paris, 1891. — Tallemant : *Historiettes*, t. I. — Balzac : *Dissertations critiques*, XXIV et XXVIII.

RACAN

(*IV*, XVII *et Lettre p.* 129.)

Honorat de Bueil, seigneur de RACAN, (1589-1670).

« Il n'y a rien, Monsieur, que je ne voulusse faire pour vous à qui j'ay une infinité d'obligations, » écrira Balzac à Racan en 1633 [2]. Il semble en effet que de bonne heure, il y ait eu échange de bons procédés. Ces deux disciples de Malherbe se sont sans doute connus d'assez bonne heure — à l'hôtel de Bellegarde, où Racan vivait chez sa cousine Anne de Bueil, femme du Grand Écuyer. Une phrase de la lettre de Racan, écrite en 1625, — « il y a assez longtemps que vous me connoissez pour sçavoir que la paresse est une maladie qui me dure depuis le berceau » — fait présumer que les deux hommes n'en sont pas à leurs premières relations. Ils se connaissent certainement dès 1623. A cette époque, Racan a promis d'écrire une ode en l'honneur de Balzac, ode qui semble être restée en panne. Il la lui envoie en 1625 avec deux ans de retard [3]. Entre temps — et ceci pose un problème bibliographique d'un certain intérêt — Balzac paraît avoir loué Racan dans un ouvrage imprimé ; mais on se demande lequel.

1. *Œuvres*, 1665, t. I, p. 900.
2. *Œuvres*, t. I, p. 409.
3. Racan, *Œuvres*, éd. Latour, t. I, p. 310.

Racan, refondant son ode, laisse entendre que cette plume éloquente lui a conféré l'immortalité qu'il espérait autrefois de ses muses :

> Luy seul dispose par ses mains
> De cet honneur dont les humains,
> Après la mort esperent vivre,
> Et quoy que vous m'ayez juré,
> Je n'en serois point asseuré,
> Si je ne l'avois dans son livre [1].

Remerciement pour une faveur reçue, semble-t-il, et non pour une faveur à venir, et c'est ainsi que l'entend M. Arnould. Mais laquelle ? Ni lettre ni allusion à Racan dans les trois premières éditions des Lettres de Balzac, rien avant celle de 1627 [2]. L'Ode de l'*Apologie* aurait peut-être figuré dans une édition inconnue, en 1625 ? Ou bien cette édition contenait-elle une lettre à Racan, ou des louanges à son égard ? Ce qui pourrait le faire croire, c'est un passage de la première *Dissertation critique*, de Balzac, où il cite en les louant certains vers tirés des *Bergeries* de Racan. « Vers un peu arrangés par Balzac », dit M. Arnould. Mais de cette Dissertation, tout le début se trouve à l'état embryonnaire dans une lettre inédite à Chapelain, du 21 mars 1639, que nous avons rencontré à l'Arsenal [3]. Et précisément il y manque le passage en question, lequel pourrait donc bien remonter à 1625, — ce serait un passage supprimé et plus tard réutilisé comme tant d'autres (cf. par exemple la lettre III du t. I, note de la page 17). Les vers cités représenteraient tout uniment un premier texte des *Bergeries*.

Quelque solution que l'on adopte, il reste que l'*Ode à M. de Balzac*, qui plus tard figurera en tête de toutes les impressions de

1. Racan : *Poésies*, éd. L. Arnould, t. I, p. 78.

2. En 1627, il parut deux versions différentes de cette ode : celle que nous citons se trouve dans le *Recueil des plus beaux vers*, etc., Paris, 1627, in-8 (Priv., 3 juin 1626) ; l'autre se lit en tête de la première édition de l'*Apologie pour M. de Balzac* (achevé d'imprimer, 8 avril 1627). Toutes les deux parurent donc avant la sixième édition des Lettres de Balzac, dont le privilège est du 12 juin 1627.

3. Ms. Conrart, n° 4119, p. 1049.

l'*Apologie de M. de Balzac*, sauf la seconde, est sûrement une des obligations que celui-ci reconnaît avoir à Racan. De plus, au cours de l'été de 1625, Racan assiste chez Mme Desloges à la fameuse séance où les lettres de Balzac sont mises sur le tapis, et dans l'affaire Crosilles qui en résulte, comme aussi, paraît-il, dans l'affaire Goulu, il se range du côté des *Balzaquistes*. Vers la fin de la même année, Racan invite Balzac à venir faire un séjour dans son château de la Roche en Touraine. Balzac, malade, remet sa visite à l'année suivante — à son retour de la cour. Nous ignorons si elle a eu lieu ; mais en 1633 il se promet de nouveau d'aller trouver son ami à la Roche. Racan, on le sait, avait coutume de partager son temps entre Paris et la Touraine, donnant une partie de l'été, l'automne, et une partie de l'hiver à la campagne, et le reste de l'année à la capitale. De 1625 à 1628, Balzac le retrouve donc chez Malherbe et chez Mme Desloges. A juger de leur correspondance par les bribes qui nous en sont parvenues, Balzac s'entretient volontiers avec Racan sur des sujets assez scabreux. Plus tard, quand il aura quitté les propos libertins pour les doctes entretiens, il regrettera plus d'une fois, amicalement, le peu d'instruction de Racan. A propos de l'élection à l'Académie, de Bourbon, dont « le style de Bardes & de Druïdes » lui faisait horreur, il écrit à Chapelain : « Après cette plaisante eslection, je suis d'avis qu'on employe nostre cher M. de Racan à la correction du Dictionnaire de Robert Estienne[1]. » Racan de son côté — et en 1625 déjà — trouve à redire aux habitudes studieuses de son ami :

« Encore que vous ayez esté capable de faire des loix en l'âge où les autres apprennent celles de la Grammaire, & qu'il semble que vous n'ayez faict qu'un pas de l'enfance à la vieillesse, je ne vous envie point cette gloire, puis qu'elle vous a cousté la perte de la plus belle saison de vostre vie. Achevez donc, si vous voulez, de consumer sur les livres le peu de vigueur qui vous reste, pour acquerir l'eternité, & renoncez aux delices d'une vie essentielle, pour une imaginaire, dont vous ne joüirez que par Procureur. Pour moy apres avoir dit en vers :

1. *Œuvres*, 1665, p. 916.

Que pour eux seulement, les Dieux ont fait la gloire,
Et pour eux les plaisirs.

je ne suis pas resolu de m'en desdire en prose [1]. »

Beaucoup plus tard, revenu de ses anciennes admirations, Racan, écrivant à Chapelain, décochera quelques bons crocs-en-jambe au style du grand épistolier [2].

Louis Arnould : *Un gentilhomme de Lettres au xviie siècle. Honorat de Bueil, seigneur de Racan*, Paris, 1901.

SAINT-CYRAN

(*IV*, vi.)

Jean du Vergier de Hauranne, abbé de Saint-Cyran (1582-1643). Le trait d'union entre Balzac et Saint-Cyran est sans doute « cet ami de tout le monde, » comme l'appelle Richelieu — Sébastien Bouthillier. Du Vergier, natif de Bayonne, après avoir passé en compagnie de Jansénius environ cinq ans à étudier saint Augustin et les Pères, dans la terre de Champré qui appartenait à sa famille, en 1616 suit l'évêque de Bayonne dans son nouveau diocèse de Tours. L'année suivante il se rend à Poitiers près de l'évêque Henri-Louis Chasteignier de la Rocheposay dont il devient l'ami, et qui, vers 1620, se démet en sa faveur de l'abbaye de Saint-Cyran. C'est à Poitiers qu'il fait la connaissance de Sébastien Bouthillier, alors abbé de la Cochère et, par son entremise, celle de Richelieu. Il ne tarde pas à se lier très particulièrement avec Bouthillier. Celui-ci lui procurera de nombreux amis, entre autres, au cours de l'année 1620, quand la cour passe à Poitiers, Robert Arnauld d'Andilly, à qui, dès leur première rencontre, « il sembloit qu'ils se fussent connus toute leur vie, » et qui, à partir de ce jour, lui vouera une amitié à toute épreuve. Avant ou un peu après le voyage de Rome, c'est Bouthillier également, croyons-nous, qui met Saint-Cyran en rela-

1. Faret : *Recueil de Lettres Nouvelles*, Paris, 1634, t. II, pp. 299-300.
2. Racan : *Œuvres*, éd. Latour, t. I, pp. 312-313.

tions avec son nouvel ami Balzac, relations qui ne semblent pas avoir survécu de beaucoup à la mort de l'évêque d'Aire.

Cette fois ce n'est pas Balzac qui a rompu. Dans sa correspondance avec Chapelain et avec Conrart, le nom de Saint-Cyran revient souvent sous sa plume. Il en parle toujours avec éloges, louant en lui l'homme, le théologien (jusqu'au jansénisme exclusivement), et le débiteur de belles pensées. Lancelot l'accuse même d'avoir incorporé quelques-unes de celles-ci dans ses propres lettres. Quant à Saint-Cyran, s'il faut en croire son biographe, généralement exact, il ne tarde pas à se lasser de Balzac. Cet homme austère qui, vers 1626, regrette chez son ami Arnauld d'Andilly des préoccupations littéraires et stylistiques qui lui semblent une pure perte de temps, n'est pas fait pour goûter longtemps celui qui ne songeait guère à autre chose. Vers cette époque il écrit à d'Andilly :

«... Je ne sais pas qui est ce M. de Vaugelas qui vous a escrit. Il me semble qu'il est de l'humeur de M. de Balzac, duquel je fais plus de cas que de sa lettre, *que j'ai dessein de lire dans trois jours*, pour ce que j'ai d'autres occupations & que je desire que, par mon exemple, vous apportiez quelque moderation à cette passion que vous avez aux paroles, dont la belle tissure est moins estimable que vous ne pensez[1]. »

Lancelot raconte deux anecdotes, qui nous font assister, pour ainsi dire, à l'impatience croissante de Saint-Cyran à l'égard de Balzac. Ayant écrit à l'abbé une longue et belle lettre — probablement celle que nous imprimons — restée plus d'un mois sans réponse, l'épistolier envoie un gentilhomme chez le destinataire en quérir des nouvelles. Saint-Cyran fait les excuses en tel cas requises, prend promptement sa plume, et rédige sur-le-champ une lettre de réponse « qui fut trouvée incomparablement plus belle & plus pleine d'esprit que celle que M. de Balzac avoit pris tant de peine à composer ». Lancelot dit tenir cette historiette de M. le Maistre, à qui Saint-Cyran est censé avoir ajouté :

« On ne pouvoit mieux confondre la vanité de M. de Balzac & le temps qu'il perd à faire ses lettres, qu'en lui en faisant une

1. Lettre citée par Sainte-Beuve, *Port-Royal*, 1901, t. II, p. 49.

au courant de la plume & en presence de son ami qui pouvoit le lui témoigner[1] ».

On se demande s'il s'agit là de la lettre dont Balzac parle à Chapelain en 1645, au moment de la publication d'une partie de la correspondance de Saint-Cyran :

« Le Macariste m'a escrit autresfois une lettre veritablement admirable, mais admirable en obscurité & en galimatias, & il faut que je la face chercher parmi mes papiers, affin de vous en faire part... Je ne doute point neanmoins que le volume imprimé ne soit admirable d'une aultre façon... J'ay veu, depuis la lettre escrite, d'aultres escrits du Macariste où son esprit me semble bien esclaircy & son style bien épuré[2]. »

Voici la seconde anecdote :

Un jour, comme M. de Saint-Cyran vint à toucher certaines verités, M. de Balzac s'écria : *Cela est merveilleux !* se contentant de les admirer sans se les appliquer ; et M. de Saint-Cyran lui dit :

« M. de Balzac est comme un homme qui seroit devant un beau miroir qui lui montreroit une tache sur le visage, & qui se contenteroit d'admirer la beauté du miroir sans ôter la tache qu'il lui auroit fait voir. Là dessus M. de Balzac s'écria encore plus fort : *Ah ! cela est encore plus merveilleux que tout le reste*, & ne s'en fit pas d'autre application. Ainsi M. de Saint-Cyran, voyant qu'il n'y avoit point de fruit à faire auprès de lui se défit tout à fait de sa conversation, car il n'aimoit pas ces sortes de visites. »

Cependant on n'a qu'à lire la lettre de 1626 pour se rendre compte que Balzac croyait au moins « s'appliquer les vérités » que Saint-Cyran débitait au cours de leurs conversations : « Je ne suis jamais entré dans vostre chambre si homme de bien que j'en suis sorti... » Il se peut que Saint-Cyran se soit laissé tromper par les apparences, mais on court risque d'en faire autant en prenant au pied de la lettre les déclarations de Balzac.

Lancelot : *Mémoires touchant la Vie de M. de Saint-Cyran*, Cologne, 2 tomes in-8, 1738. — Sainte-Beuve : *Port-Royal*, t. II, Paris, 1901, in-8.

1. Lancelot, *op. cit.*, II, p. 102.
2. *Lettres de Balzac à Chapelain*, éd. T. de L., pp. 650-651.

TISSANDIER

(*IV*, VIII.)

C'est peut-être le Bernardinus Textor à qui Balzac adresse une lettre latine au moment de sa réconciliation avec Frère André[1]. Les *Œuvres* de 1665 renferment trois autres lettres adressées à M. de Tissandier, toutes datées de 1628[2]. Dans la seconde de ces lettres, Balzac conjure son ami de ne pas abandonner l'éloquence pour les mathématiques, et de faire imprimer ses écrits.

VAUGELAS

(*IV*, XVI, XX-XXIV.)

Claude Favre, baron de Péroges, sieur de VAUGELAS (1585-1650), fait partie, avec Faret, Boisrobert, Racan, Payen-Deslandes, etc., de « cette divine compagnie » qu'en 1625, après son retour en Angoumois, Balzac regrette tant d'avoir quittée et avec laquelle il lui tarde de se retrouver.

Ce gentilhomme savoyard fait son entrée à la cour vers 1619 et y passera tout le reste de sa vie. Son père, le président Antoine Favre, ami d'Honoré d'Urfé, fondateur de l'Académie Florimontane d'Annecy, et depuis 1617 commandant général du duché de Savoie, obtient du roi pour son fils une pension de 2.000 écus, mais Vaugelas s'étant un peu après attaché au service du turbulent Gaston, se la voit bientôt supprimer. Plus tard, quand il se mettra au Dictionnaire de l'Académie, le Cardinal lui fera rétablir cette pension, mais on la lui servira fort irrégulièrement, et il restera toujours pauvre et criblé de dettes.

Dans les lettres que lui adresse Balzac en 1625-1626, comme dans celles qu'il écrit à Racan, le ton libertin est assez marqué. Cependant « l'unico eloquente » et « le greffier de l'usage » — l'épithète est de Sainte-Beuve — ont un autre sujet d'entre-

1. *Œuvres*, t. II, *Epist.*, p. 94.
2. *Œuvres*, I, pp. 360-363.

tien qui les passionne tous deux : la question de la langue et du style. Déjà à cette époque, Balzac voit dans le futur auteur du *Dictionnaire* et des *Remarques* « un homme qui sçait parfaitement nostre langue ». La seule chose qu'il lui reproche, c'est son incurable admiration pour la prose de Coëffeteau. A la différence de Balzac, Vaugelas était un homme d'une rare modestie qui « ne fascha jamais personne », qui « se desfioit de ses propres lumieres », et qui « ne faisoit jamais le maistre » [1]. Au moment des démêlés de Balzac avec Croisilles et avec Goulu, Vaugelas semble avoir rendu à son ami de fort bons offices. Cependant à partir de 1629 ils s'écrivent moins régulièrement. « Je ne peux plus vivre sans avoir de vos nouvelles », lui déclarait Balzac en 1625 ; en 1631, c'est :

« Je ne prétends pas vous rengager dans un commerce de paroles inutiles qui feroit tort à de necessaires occupations. C'est assez que je sois asseuré, comme je suis, de la parfaite affection que vous me portez, & je consens librement que vous reserviez vos complimens pour ceux que vous aimez moins que moy [2]. »

La lettre dont nous tirons ce passage est l'avant-dernière en date des lettres de Balzac à Vaugelas, imprimées dans les *Œuvres* de 1665. La dernière est de 1636 ou de 1637 et semble être une fusion de deux lettres plus ou moins factices. Voici ce qu'en dit Chapelain :

« Toutes ces nouvelles lettres [il s'agit du Recueil de 1637 à l'état de manuscrit] sont rares, surtout *celles que vous supposez avoir escrites à M. de Vaugelas*, où il est si bien parlé de M. de S. Nicolas & de Madame de Rambouillet [3]. »

Chapelain confesse avoir fait une petite modification à la seconde de ces lettres, puis continue :

« Dans cet ajustement, M. de Vaugelas l'a fait voir à cette

1. Bouhours, citant M[me] de Rambouillet dans ses *Doutes sur la langue française*, p. 263.
2. *Œuvres*, t. I, p. 376.
3. *Lettres de Chapelain*, t. I, p. 142.

rare personne, qui en a esté transportée & touchée autant que vous le sçauriez desirer. »

Désormais Balzac et Vaugelas semblent s'entretenir principalement par l'intermédiaire de leur commun ami Chapelain qui, dans presque toutes les lettres qu'il dépêche en Angoumois, rend compte des faits et gestes de Vaugelas. En 1639 celui-ci, assistant à une séance à l'Hôtel de Rambouillet où l'on fait lecture de la fameuse Lettre de Consolation au Cardinal de la Valette,

« se fait ouïr parmi les acclamateurs, autant que la douceur de son esprit & la foiblesse de sa voix le peut permettre, sans drapper sur les Participes ny sur les Gerondifs, ni coucher de sa Grammaire, ny de son Dictionnaire [1]. »

Chapelain tient peut-être à souligner l'attitude de Vaugelas en cette occasion, parce que quelques mois plus tôt, après une semblable lecture, Vaugelas s'était trouvé parmi les critiques de l'*Apologie* (les futures *Relations à Menandre*). Se serait-il permis encore d'autres observations à cette époque ? Tout ce qu'on peut dire, c'est que dans les lettres que Balzac adresse à Chapelain entre 1644 et 1646, il n'est plus « nostre cher M. de Vaugelas », mais « le grammairien Vaugelas », « l'adorateur de Coëffeteau », celui qui apprit à Mme Desloges « à faire des exclamations & des periodes de demi-lieue de pays que cet excellent grammairien appelle des periodes nombreuses » [2]. Puis en 1647 paraissent les *Remarques svr la langue françoise*. Dans une vingtaine de lettres qui nous restent, pour cette année-là, de la correspondance de Balzac avec Chapelain, pas une allusion à Vaugelas ni à son livre. Il est vrai que c'est l'année de la mort de son neveu bien-aimé, Bernard de Campagnole, année qui dans sa correspondance générale n'est représentée que par trois lettres, toutes de simple compliment. Mais ce silence persiste en 1650 ; ni dans ses nombreuses lettres à Conrart, ni dans celles qu'il adresse à d'autres correspondants,

1. *Lettres de Chapelain*, p. 462.
2. *Lettres de Balzac à Chapelain*, éd. T. de L., p. 586.

on ne relève la moindre allusion à Vaugelas, mort au mois de février. Nous n'avons donc aucune preuve que Balzac ait connu le livre des *Remarques* [1]. Il serait pourtant difficile de croire qu'il l'a ignoré. Pour peu qu'on lui fasse jouer le rôle de son caractère, on n'aura pas peine à deviner son état d'esprit en le lisant. Dès les premières pages il rencontre sans cesse le nom de Coëffeteau, — Coëffeteau cité comme exemple à suivre ! Les auteurs vivants ne sont jamais nommés, cependant çà et là Balzac reconnaît des citations tirées de ses propres ouvrages, mais elles sont trop souvent destinées à montrer que « cet excellent autheur », « un de nos meilleurs escrivains », « le Pere de l'Eloquence », pèche parfois contre les règles de la grammaire. Vaugelas, il est vrai, approuve quelques mots nouveaux dont Balzac est l'auteur — *sériosité* [2] et *féliciter* par exemple — et à propos de ce dernier, écrit quelques lignes qui ont dû chatouiller l'amour-propre de leur créateur :

« *Si ce mot n'est pas françois cette année, il le seroit l'année qui vient*, dit de bonne grace dans l'une de ses lettres celuy à qui nostre langue doit ses nouvelles richesses & ses plus beaux ornemens, & par qui l'éloquence Françoise est aujourd'huy rivale de la Grecque & de la Latine [3]. »

Mais quelques pages plus loin l'éternel Coëffeteau reprend de plus belle, et par intervalles Vaugelas continue à corriger la grammaire de Balzac. Enfin à mi-chemin, ou environ, celui-ci tombe sur le passage où son rival Voiture est traité aussi bien, sinon mieux que lui :

« En cette sorte de Lettres [les lettres galantes] la France peut se vanter d'avoir une personne à qui tout le monde le

1. On sait cependant par une lettre à Chapelain de la fin de septembre 1637 que même avant leur publication certaines « remarques » étaient connues de Balzac (cf. *Œuvres*, I, p. 836, avec les *Remarques*, éd. Chassang, t. II, p. 377). Celle qu'il cite à Chapelain est même une de celles qui ne furent imprimées que dans les *Nouvelles Remarques* de 1690.

2. En réalité, ce n'est pas Balzac qui a créé ce mot, Garasse s'en sert dans le *Rabelais réformé*. Mais Balzac a laissé dire.

3. Vaugelas : *Remarques*, éd. Chassang, t. I, p. 346.

cède. Athènes même ni Rome, si vous en ostez Ciceron, n'ont pas de quoy le luy disputer, & je le puis dire hardiment, puis qu'à peine paroist-il qu'un genre d'escrire si delicat leur ayt esté seulement connu. Aussi tous les gousts les plus exquis font leurs delices de ses lettres, aussi bien que de ses vers, & de sa conversation, où l'on ne trouve pas moins de charmes. Je tiendrois le public bien fondé à intenter action contre luy pour luy faire imprimer ses œuvres [1]. »

En fermant le livre, Balzac s'est peut-être rappelé, non sans complaisance, le jugement que huit ans plus tôt il avait porté sur Vaugelas et sur Voiture :

« Le jugement de M. de [Vaugelas], *pace tanti viri dixerim*, est tantost droit & tantost tortu. L'intelligence de M. [Voiture] a des bornes fort estroites ; & comme d'ordinaire le premier defere trop à soy-mesme, le second le plus souvent defere trop au premier..... Ils sont estrangers l'un & l'autre dans une contrée où je pense estre naturalisé, & le peu de connoissance qu'ils ont des Anciens est cause qu'ils equivoquent facilement sur le subjet des Modernes [2]. »

VOITURE

(*IV*, xv.)

Vincent Voiture (1598-1648).

Nous voici enfin arrivés au seul correspondant de Balzac avec lequel, en tant qu'épistolier, il a toujours eu, vivant et mort, à subir la comparaison. En matière épistolaire, comme en d'autres, *comparisons are odious*, et en ce cas elles suffiraient à elles seules à expliquer les relations tant soit peu aigres-douces qui ont existé entre Balzac et Voiture dès que celui-ci commença à se signaler et à recevoir des applaudissements sur le terrain privilégié du « grand épistolier de France ». « J'ay montré le chemin á beaucoup de gens..., » dira ce dernier, « M. de Voiture a esté de ces gens-là » [3] ; mais Balzac n'était pas de ceux

1. Vaugelas : *Remarques*, t. II, p. 210.
2. *Œuvres*, 1665, t. I, p. 789.
3. *Ibid.*, t. II, p. 604.

qui aiment qu'on dise que l'élève égale le maître, encore moins qu'il le surpasse.

Dans les premières années de leur amitié tout alla pour le mieux. Vers 1625 Balzac se fait un plaisir d'obtenir pour le fameux sonnet d'*Uranie* l'approbation de Malherbe. Une vingtaine d'années plus tard il se vantera d'avoir été la « sage-femme de ce bel enfant » :

« Uranie ne le vit qu'après moy, & tout chaud qu'il étoit je le portoy au bonhomme M. de Malherbe..... Pour moy je suivis ma coustume, & m'interessay avec chaleur en ce qui regardoit la gloire de mon ami [1]. »

De son côté Voiture, vers la même époque, se montre plein de « galanteries » pour Balzac. En 1640, écrivant à Voiture, Costar qui vient de faire un séjour à Balzac, en rappelle deux qu'il tient de son hôte lui-même :

« Il m'a parlé du cheval chargé de confitures seiches, que vous luy envoyastes un matin ; des quatre cens escus que vous luy prestates, & de la promesse que vous escrivites au dos de la sienne en la luy renvoyant. *Je confesse devoir à Monsieur de Balzac huit cens escus pour l'honneur qu'il m'a fait d'avoir agreable que je luy en prestasse quatre cens* [2]. »

Il est vrai que Costar, qui à ce moment a la plus grande admiration pour l'un et pour l'autre, donne l'impression dans sa correspondance avec eux de vouloir ranimer une amitié prête à s'éteindre. Il réussit jusqu'à un certain point, et pendant quelque temps Balzac entre en tiers dans les entretiens par écrit de Costar et de Voiture. C'est cette année même que celui-ci écrit :

« Sans mentir, il est un des deux hommes au monde avec qui j'aimerois le mieux passer le reste de ma vie... Il n'y a pas sous le ciel un meilleur amy, un meilleur homme, plus sociable, plus agreable ni plus genereux... L'amitié que nous conservons ensemble sans nous en rien escrire, & l'asseurance que nous avons l'un de l'autre est une chose rare & singulière ; mais

1. *Œuvres*, 1665, t. II, p. 582.
2. *Entretiens de M. de Voiture et de M. Costar*, Paris, 1654, p. 248.

surtout de tres bon exemple dans le monde, & sur laquelle beaucoup d'honnestes gens qui se tuent d'escrire de mauvaises lettres, devroient apprendre à se tenir en repos & à y laisser les autres [1]. »

En effet, la correspondance de Balzac ne renferme que sept lettres à Voiture — 5 françaises et 2 latines — dont la dernière en date est de 1634. Quant à Voiture, dans l'édition la plus complète de ses lettres — celle d'Ubicini qui en contient 305 — il n'y en a qu'une seule adressée à Balzac. C'est la réponse à la lettre de 1625, réponse dont les louanges railleuses n'en auraient guère fait accroire à un homme moins vaniteux que le destinataire. Le médecin Valant, parlant des lettres de Voiture et de leur obscurité pour ceux qui ne connaissaient ni les personnes à qui il écrivait, ni les choses dont il parlait, cite en exemple cette réponse à Balzac,

« qui ne sera pas estimée faute de savoir qu'il se moque de Balzac en luy escrivant de la mesme maniere que M. de Balzac escriroit, s'il estoit à la place de Voiture, c'est à-dire hyperboliquement. M. de Balzac a esté dix ans sans s'en apercevoir [2]. »

Cette veine moqueuse, assez marquée chez le maître du badinage, n'était pas pour plaire à Balzac, lequel aimait encore moins que d'autres qu'on s'égayât à ses dépens. Il avait peut-être d'autres griefs contre Voiture : Voiture lui avait pris Vaugelas, surtout Voiture lui avait pris le Cardinal de la Valette. Balzac excuse son ami bien souvent sur sa paresse à écrire, y acquiesce même :

« Je n'ay garde de vous escrire une lettre : Je suis trop religieux observateur de nostre coustume, & crains trop de donner de la peine à vostre civilité. Elle vous obligeroit peut-estre à une autre Lettre..... [3]. »

Une autre fois il va jusqu'à dire à Chapelain :

1. *Loc. cit.*, pp. 287-8.
2. Passage cité par M. Magne, *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, t. II, p. 289.
3. *Œuvres*, 1665, t. I, p. 853.

« Vous avez grand tort de desirer que M. de Voiture m'escrive. Il ne me feroit point de plaisir de vous exaucer ; quoy que ses lettres soient admirables, il faudroit que je respondisse à ses admirables lettres [1] ».

Et l'honnête Chapelain de répliquer un peu brutalement :

« S'il vous escrivoit neantmoins, vous n'auriez pas plus de peine à luy respondre qu'à M. Coustard, & je le trouverois bien aussi raisonnable [2]. »

Mais Balzac a beau faire l'indifférent, il sait que ce paresseux trouve moyen d'entretenir une correspondance régulière avec La Valette, et qu'au moment où lui, Balzac, n'arrive à écrire à celui-ci qu'une lettre de consolation vide de toute émotion réelle, l'autre, malgré sa santé précaire, a pris la route du Piémont pour l'aller consoler en personne.

Néanmoins jusqu'en 1645 Balzac garde toutes les apparences d'une amitié de bon aloi dans ses relations avec Voiture, et dans tout ce qu'il dit de lui. Au mois d'août de cette année il reçoit une lettre de Chapelain renfermant quelques lignes dictées par Voiture qui le mettent hors de lui :

« En verité ce M. de Voiture vous a dit d'estranges choses, & vous a prié encore de me les escrire... Ce n'est pas un article amer, c'est du poison que j'ai beu dans cet article, & j'en creverois, si aux lasches reproches qu'il me fait de m'avoir deffendu à la Cour, je ne luy respondois ce petit mot historique, *qu'en ce mesme pays de la Cour, je l'ay souvent empesché d'estre mal traitté, & une fois entre autres d'estre battu, jusqu'à m'estre mis à genoux devant un gentilhomme de mes amis qui alloit faire l'execution*, etc... [3]. »

Tout le long de cet automne et de l'hiver suivant Balzac se plaint de « la cruauté » de Voiture. De quoi s'agissait-il ? d'une bagatelle, ou d'un véritable acte d'inimitié ? Malheureusement les lettres de Chapelain, qui sans doute nous le diraient, manquent complètement pour cette époque. Toujours est-il que

1. *Œuvres*, 1665, t. I, p. 835.
2. *Lettres de Chapelain*, t. I, p. 695.
3. *Lettres de Balzac à Chapelain*, éd. T. de L., p. 685.

dès lors Voiture devient pour Balzac « l'audacieux », celui « qui se soucie si peu de fascher le monde », « la rime de Lanturlure », etc.

La mort de Voiture en 1648 n'inspirera à son ancien ami aucun regret ni en prose ni en vers, ni en français ni en latin. Par contre lorsque ses *Œuvres* paraissent en 1650, l'admiration sans réserve exprimée en sa présence par Montausier pour les lettres qu'elles renferment, suggère à Balzac la fâcheuse idée d'en demander une critique latine à son ami et cousin par alliance, le poète Paul Thomas, sieur de Girac. Celui-ci s'exécute, et la querelle littéraire qui s'ensuit sur les mérites respectifs des deux épistoliers se prolongera jusqu'en 1664. Malgré les efforts de Girac et de Claude Girard, elle ne fera que flétrir la réputation de Balzac, comme homme sinon comme écrivain.

Émile Magne : *Voiture et l'Hôtel de Rambouillet*, 2 tomes in-8, Paris, 1929 et 1930. — Sainte-Beuve : *Causeries du Lundi*, t. XII.

APPENDICE II

Table chronologique des lettres (tome I et tome II)

1618

S. l.	7 avril	Girard..........	I,	190
S. l.	print.-été	Du Vair.........	II,	70
Metz	15 août	Coeffeteau.......	II,	117
»	7 octobre	»	II,	53

1619

Metz	17 janvier	Au Roy..........	I,	72
Pont de Vichy	7 février	»	I,	79
S. l.	9 février	B. de La Valette..	I,	112
Angoulême	7 juin	Au Roy..........	I,	83

1620

Angoulême	s. d.	Clorinde.........	I,	197
»	15 avril	»	I,	198
»	25 avril	»	I,	200
[Angoumois]	28 avril	L. de La Valette.	II,	121
»	3 mai	Clorinde.........	I,	202
»	15 mai	Richelieu	I,	140
»	juillet	L. de La Valette...	I,	86
»	20 juillet	Marie de la Noue..	I,	168
»	30 juillet	Clorinde.........	I,	205
S. l.	2 septembre	L. de La Valette..	II,	48

1621

Rome	11 janvier	L. de La Valette..	I,	11
»	10 février	Du Planty.......	I,	180
»	27 février	L. de La Valette..	I,	218
»	11 mars	La Motte S. Surin.	I,	183
»	25 mars	N. Bourbon......	II,	106
»	10 avril	Richelieu	I,	31
»	22 avril	L. de La Valette..	II,	124

Rome	3 mai	Montigny........	I,	227
»	7 juin	D'Epernon.......	I,	7
»	15 juillet	L. de La Valette..	I,	92
»	1er août	La Magdelene.....	I,	215
Frascati	sept.-oct.	L. de La Valette..	I,	229
Rome	27 septembre	» ..	I,	164
»	10 décembre	» ..	I,	96
»	25 décembre	Ambleville.......	I,	193
»	29 décembre	L. de La Valette..	I,	15

1622

»	5 février	Crysolite.........	I,	207
»	s. d.	Lydie............	I,	209
[Angoumois]	4 juillet	S. Bouthillier.....	I,	116
»	5 août	D'Epernon.......	I,	138
Balzac	août-septembre	S. Bouthillier.....	I,	119
»	août-septembre	L. de La Valette..	I,	102
»	4 septembre	Richelieu........	I,	25
»	26 septembre	»	I,	28
»	fin septembre	La Motte Aigron..	I,	132
[Pougues]	25 octobre	S. Bouthillier.....	I,	224
S. l.	15 décembre	Du Plessis........	I,	221

1623

S. l.	7 janvier	L. de La Valette..	I,	106
S. l.	15 janvier	La Nauve........	II,	126
S. l.	7 janvier	Girard...........	I,	172
S. l.	fin janvier	S. Bouthillier.....	I,	122
S. l.	février-mars	S. Bouthillier.....	I,	128
S. l.	» »	»	I,	130
[Balzac]	10 avril	La Roche........	I,	210
»	vendredi saint	Girard...........	I,	171
»	3 juin	L. de La Valette..	I,	18
»	1er août	» ..	I,	22
»	4 août	Boisrobert.......	I,	42
»	12 septembre	»	I,	46

Balzac	20 septembre	S. Bouthillier.....	I,	34
»	28 septembre	Boisrobert........	I,	52
»	oct.-nov.	»	I,	55
»	18 novembre	D'Epernon.......	I,	65
»	fin novembre	Boisrobert........	I,	143
»	10 décembre	L. de La Valette..	I,	109
»	décembre?	F. de Roussines...	I,	58
»	décembre?	Girard...........	I,	168

1624

[Balzac]	1er janvier	F. de Roussines...	I,	156
[Angoumois]	14 janvier	Boisrobert........	II,	109
»	25 février	»	I,	151
»	10 mars	Richelieu.........	I,	177
»	mars	F. de Roussines...	I,	212
»	25 mai	Schomberg.......	I,	253
»	15 juillet	L. de La Valette..	II,	32
»	20 août	Schomberg.......	II,	22
»	30 août	Mlle de Gournay..	I,	249
Balzac	28 octobre	Cl. Girard.......	II,	110

1625

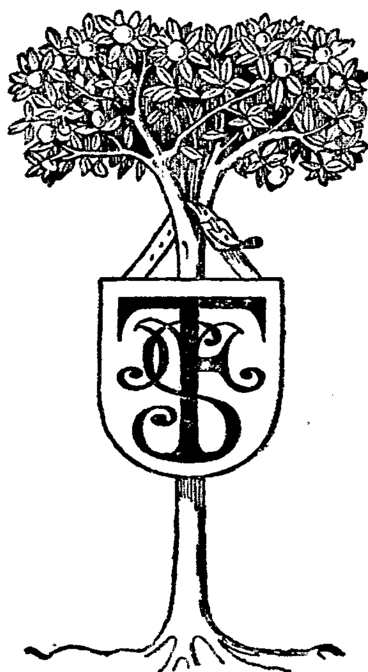
S. l.	mars	Garasse..........	II,	27
S. l.	14 avril	Du Pouzet.......	II,	55
[Angoumois]	4 août	Vaugelas.........	II,	89
»	5 août	La Marque.......	II,	43
»	5 août	Tissandier	II,	45
»	15 août	Malherbe	II,	85
[Balzac]	21 août	Racan...........	II,	129
»	21 septembre	Vaugelas.........	II,	91
»	7 octobre	Voiture..........	II,	56
»	9 octobre	Vaugelas.........	II,	94
»	10 octobre	»	II,	62
»	1er novembre	L'Estang.........	II,	101
»	20 novembre	Racan...........	II,	66

APPENDICE III

Index des Noms de Personnes

TABLE

Achevé d'imprimer
par Protat frères, à Mâcon,
le 6 mars 1934.



SOCIÉTÉ
DES
TEXTES FRANÇAIS MODERNES

La Société des Textes français modernes a pour but de réimprimer des textes publiés dans les quatre derniers siècles, et d'imprimer des textes inédits appartenant à ces mêmes siècles.

Les membres de la Société paient une cotisation annuelle de *quarante francs* dont ils peuvent se libérer par un versement de *six cents francs*.

Moyennant une cotisation annuelle de *quatre-vingts francs*, ou un versement de *douze cents francs*, ils peuvent recevoir les publications tirées sur papier de Hollande.

Les exemplaires sur papier de Hollande ne sont pas mis dans le commerce.

Les sociétaires ont droit à toutes les publications de la Société, à partir de l'année de leur adhésion.

Ils ont droit à une remise de 20 % sur le prix de chacun des volumes publiés antérieurement.

La Librairie E. Droz, à qui a été confié le soin de recevoir les cotisations, se charge également de transmettre à la Société les adhésions nouvelles.

PUBLICATIONS

DES VINGT-CINQ PREMIERS EXERCICES

(1905-1932)

EN VENTE A LA LIBRAIRIE E. DROZ

Maistre Pierre Pathelin (E. Picot), 2e tirage....... 12 fr.
HERBERAY DES ESSARTS. Traduction d'*Amadis de Gaule*,
livre I (H. Vaganay), 2 vol.................. 50 »
MAURICE SCÈVE. *Délie* (E. Parturier), 2e tirage..... 40 »
DU BELLAY. *Œuvres Poétiques* (H. Chamard),
Tome I, 2e tirage.......................... 15 »
Tome II, 2e tirage......................... 25 »
Tome III, 2e tirage........................ 20 »
Tome IV.................................... 20 »
Tome V..................................... 40 »
Tome VI, 2 vol............................. 50 »
RONSARD. *Œuvres complètes* (P. Laumonier),
Tomes I et II, 2e tirage................... 40 »
Tome III................................... 20 »
Tome IV.................................... 25 »
Tome V..................................... 30 »
Tome VI.................................... 30 »
AMYOT. *Demosthenes et Ciceron* (J. Normand)...... 10 »
DES MASURES. *Tragédies saintes* (Ch. Comte)...... 20 »
AGRIPPA D'AUBIGNÉ. *Les Tragiques* (A. Garnier et
J. Plattard)............................... 30 »
Tome I..................................... 30 »
Tome II.................................... 30 »
J. DE SCHELANDRE. *Tyr et Sidon* (J. Haraszti)...... 30 »
J. DE LINGENDES. *Œuvres Poétiques* (E.-T. Griffiths). 30 »
CH. SOREL. *Histoire comique de Francion* (E. Roy),
4 vol...................................... 100 »
ANGOT DE L'ÉPERONNIÈRE. *Les Exercices de ce temps*
(Fr. Lachèvre)............................. 20 »
RACAN. *Œuvres complètes* (L. Arnould), t. I...... 40 »
TRISTAN. *La Mariane* (J. Madeleine)............. 15 »
TRISTAN. *La Mort de Sénèque* (J. Madeleine)....... 15 »

BOIS-ROBERT. *Epistres en vers* (M. Cauchie), tome I. 20 fr.
Tome II .... 40 »
BOILEAU. *Satires* (A. Cahen) .... 30 »
Correspondance de J.-B. Rousseau et de Brossette (P. Bonnefon), 2 vol .... 40 »
MONTESQUIEU. *Les Lettres persanes* (H. Barckhausen), 2e tirage, 2 vol .... 32 »
VOLTAIRE. *Lettres Philosophiques* (G. Lanson), 4e tirage, 2 vol .... 40 »
VOLTAIRE. *Zadig* (G. Ascoli), 2 vol .... 40 »
VOLTAIRE. *Candide* (A. Morize), 2e tirage .... 40 »
SENANCOUR. *Obermann* (G. Michaut), 2 vol., 2e tirage .... 40 »
LAMARTINE. *Saül* (J. des Cognets) .... 15 »
Le Conservateur littéraire (J. Marsan), t. I et II ..... 40 »
La Muse Française (J. Marsan), 2 vol .... 40 »
MICHELET. *Jeanne d'Arc* (G. Rudler).
Tome I .... 5 »
Tome II .... 10 »
VIGNY. *Poèmes Antiques et Modernes* (E. Estève), 2e tirage .... 30 »
VIGNY. *Les Destinées* (E. Estève), 2e tirage .... 15 »
THÉOPHILE GAUTIER. *Émaux et Camées* (J. Madeleine). 15 »

VINGT-SIXIÈME EXERCICE (1933) :

AGRIPPA D'AUBIGNÉ. *Les Tragiques* (A. Garnier et J. Plattard), t. III .... 30 »
T. IV .... 30 »
GUEZ DE BALZAC. *Premières Lettres* (H. Bibas et K.-T. Butler), t. I .... 40 »

VINGT-SEPTIÈME EXERCICE (1934) :

RONSARD. *Œuvres complètes* (P. Laumonier), t. VII. 40 »
GUEZ DE BALZAC. *Premières Lettres* (H. Bibas et K.-T. Butler), t. II .... 20 »
TRISTAN. *Le Parasite* (J. Madeleine) .... 20 »

SOUS PRESSE OU EN PRÉPARATION

HERBERAY DES ESSARTS. *Amadis de Gaule* (H. Vaganay), suite.
DU BELLAY. *Œuvres* (H. Chamard), suite.
RONSARD. *Œuvres complètes* (P. Laumonier), suite.
AMYOT. *Alexandre et César* (J. Normand).
AGRIPPA D'AUBIGNÉ. *Œuvres* (A. Garnier), suite.
E. PASQUIER. *Recherches de la France*, livre VII (G. Michaut).
— — livre VIII (F. Gohin).
RACAN. *Œuvres complètes* (L. Arnould), suite.
SCARRON. *Nouvelles tragi-comiques* (J. Caillat).
Documents relatifs aux *Lettres Philosophiques* (G. Lanson).
Le Conservateur littéraire (J. Marsan), suite.
BALZAC. *Louis Lambert* (M. Bouteron).
Etc.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS. MCMXXXIV.